NAPOLÉON III

ENFANCE — JEUNESSE

PAR GEORGES DUVAL

PARIS - ERNEST FLAMMARION - 1894.

LIVRE PREMIER. — L'Enfance.

LIVRÉ DEUXIÈME. — L'Exil. - L'Éducation

LIVRE TROISIÈME. — La Révolution Italienne.

LIVRE QUATRIÈME. — Londres. - Arenenberg. - Strasbourg.

LIVRE CINQUIÈME. — Journal de Bord. - En Amérique. - Mort de la reine Hortense. - Le roi Jérôme et M. Thiers. - Suisse et France.

LIVRE SIXIÈME. — Second séjour à Londres. - Boulogne. - Ham.

LIVRE SEPTIÈME. — Troisième séjour à Londres. - La Présidence.

LIVRE PREMIER

L'ENFANCE

La question des ascendances, question dont la simplicité nous paraît aujourd'hui enfantine, a demandé des siècles pour être résolue. Elle l'est. Il est indubitable qu'un enfant hérite, au moins en partie, des phénomènes moraux qui caractérisaient ses ascendants, comme il hérite de leurs maladies organiques. Il est aussi évident qu'un père rachitique donnera le jour à un enfant rachitique, qu'il l'était qu'un nègre mettait au monde un enfant de couleur. Dans ces conditions, le premier devoir d'un historien, pesant les responsabilités de son sujet, est de remonter aux sources de ce sujet. L'homme qui écrira à nouveau l'histoire, en tenant compte des ascendances, et de l'influence non moins reconnue des milieux, la refera complètement, et redressera du même coup celle de l'humanité.

Le 21 avril 1808 on lisait dans le *Moniteur universel* :

> Aujourd'hui, mercredi 20 avril, à une heure du matin, S. M. la reine de Hollande est heureusement accouchée d'un prince.
>
> En conformité de l'article 40 de l'acte des Constitutions du 28 floréal an XII (18 mai 1804) S. A. S. monseigneur le prince archichancelier de l'empire a été présent à la naissance. S. A. a écrit de suite à S. M. l'Empereur et roi, à S. M. l'Impératrice et reine et à S. M. le roi de Hollande, pour leur apprendre cette nouvelle. M. de Villeneuve, chambellan de la reine de Hollande, a été chargé des lettres pour LL. MM. et RR. M. Othon de Bylan, chambellan du roi de Hollande, s'est rendu pour le même effet auprès de S. M. et tous deux sont partis, à cinq heures du matin.
>
> S. Em. monseigneur le cardinal Fesch, ayant été averti par un des chambellans de la reine que S. M. était accouchée, s'est rendu sur-le-champ à son palais, où, assisté de l'aumônier de l'Empereur, vicaire général de la grande aumônerie et du maître des cérémonies de la chapelle impériale, elle a ondoyé le prince nouveau-né en présence de S. A. S. madame mère ; de S. A. S. madame la grande-duchesse de Berg ; de LL. AA. SS. les princes archichancelier et architrésorier de l'empire et de S. A. S. le prince de Bénévent, vice-grand-électeur ; les cérémonies du baptême devant être suppléées, suivant l'usage, lorsque le prince aura sept ans.

A cinq heures du soir l'acte de naissance a été reçu par S. A. S. le prince archichancelier, assisté de S. Exc. monseigneur Regnault — de Saint-Jean d'Angély —, secrétaire d'Etat de la famille impériale. Attendu l'absence de S. M. l'Empereur et roi, le prince nouveau-né n'a reçu aucun prénom, ce à quoi il sera pourvu par un acte ultérieur et d'après les ordres de S. M. I. et R.

Les témoins de l'acte ont été LL. AA. SS. le prince architrésorier et le prince vice-grand-électeur. Ils ont. été désignés par le prince archichancelier, en conformité de l'article 19 des statuts impériaux du 30 mars 1806, attendu l'absence de tous les princes du sang.

S. A. I. madame mère, S. M. la reine de Hollande, S. A. I. madame la princesse Caroline, grande-duchesse de Berg ; S. Em. monseigneur le cardinal Fesch et S. Exc. M. l'amiral Verhuel, ambassadeur de S. M. le roi de Hollande, près S. M. l'Empereur et roi, ont été présents à l'acte.

Un registre de famille pour la naissance des enfants de la dynastie Napoléonienne avait été déposé au Sénat, comme le grand-livre des droits de successibilité à l'Empire.

Le prince Louis y fut inscrit le premier.

Lors de cet événement Napoléon était au château de Marsac, attendant Joséphine, alors à Bordeaux.

Il lui écrivit aussitôt :

Bayonne, 23 avril 1808.

Mon amie, Hortense est accouchée d'un fils, j'en ai éprouvé une vive joie. Je ne suis pas surpris que tu n'en dises rien, puisque ta lettre est arrivée du 21, et qu'elle est accouchée le 20 dans la nuit.

Tu peux partir le 26, aller coucher à Mont-de-Marsan et arriver ici le 27. Fais partir ton premier service le 25 au soir. Je te fais arranger ici une petite campagne, à côté de celle que j'occupe. Ma santé est bonne. J'attends le roi Charles IV et sa femme.

Adieu, mon amie.

NAPOLÉON.

Joséphine, toute aux apprêts des réceptions, ne trouva pas le temps d'écrire à sa fille. Elle chargea de ce soin Mme Marco de Saint-Hilaire, sa première femme, présentée quelque temps auparavant par Mme Campan.

Voici en quels termes Mme de Saint-Hilaire s'acquitta de ce soin :

Madame,

Sa Majesté l'Impératrice et reine, votre auguste mère, me charge d'avoir l'honneur d'apprendre à Votre Majesté que le courrier Ferrari a apporté ce matin, 24 du courant, au palais de Marsac, où elle réside depuis quatre jours, ainsi que l'Empereur, la nouvelle si impatiemment attendue que Votre Majesté est heureusement accouchée d'un prince le 20 de ce mois.

Ce courrier a mis soixante heures à faire la route.

Sa Majesté l'Impératrice, ma souveraine et maîtresse, me charge également d'avoir l'honneur de dire à Votre Majesté que ses nombreuses occupations, eu égard à l'arrivée au Palais de LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, l'empêchent de vous écrire aujourd'hui, comme elle en avait le plus vif désir. Elle ne saurait non plus fixer à Votre Majesté l'époque de son retour, subordonné qu'il est aux intentions de l'Empereur qu'elle ne connaît pas encore.

Vous daignerez m'excuser, madame, si cette lettre ne contient pas pour Votre Majesté l'expression de toute l'effusion du cœur maternel de S. M. l'Impératrice pour sa bien-aimée fille et reine. Je me bornerai donc à lui apprendre que son auguste mère, jusqu'à l'arrivée du courrier, a vécu de jour en jour et de minute en minute dans l'espoir et dans la crainte.

Le respect m'empêche de me livrer aux sentiments que je serais heureuse d'exprimer à Votre Majesté dans cette circonstance si flatteuse pour moi. Je ne dois que remplir fidèlement les intentions de S. M. l'Impératrice, ma maîtresse ; mais au moins qu'il me soit permis, madame, de mettre aux pieds de Votre Majesté les sentiments de profond respect et d'inaltérable dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Madame,

De Votre Majesté,

La très humble et très obéissante servante.

MARCO DE SAINT-HILAIRE,

Première femme de S. M. l'Impératrice et reine.

Au palais de Marsac, ce dimanche 24 avril 1808.
Six heures du soir.

La reine accouchait loin de son mari qui régnait en Hollande et loin de Joséphine. Quant à l'Empereur, il ne devait quitter Marsac que le 21 juillet 1808, après la signature du fameux traité de Bayonne, pour entreprendre une tournée sur les côtes de l'Océan.

Etudions de près les caractères du roi Louis et de sa femme, la reine Hortense.

Né à Ajaccio, en 1778, Louis était de dix années plus jeune que Napoléon. Enfant, il connaît la misère. Il a treize ans lorsque, à Auxonne, son frère le fait

venir et se charge de lui, Il s'agissait, raconte M. A. Lévy dans son *Napoléon Intime*, de vivre à deux sur la très maigre solde de lieutenant en second : neuf cent vingt livres par an, soit, par mois, quatre-vingt-treize livres et quatre deniers, ce qui représente en notre monnaie actuelle quatre-vingt-douze francs quinze centimes. A la caserne, pavillon sud, escalier 1, au numéro 16, deux pièces contiguës, l'une ayant pour tous meubles un, mauvais lit sans rideaux, une table placée dans l'embrasure d'une fenêtre, des livres, des paperasses, une malle, une vieille caisse en bois et deux chaises ; c'était la chambre du futur empereur. A côté, c'était la chambre, plus dénuée encore si c'est possible, où celui qui devait être roi de Hollande couchait sur un mauvais matelas. Ces souvenirs ont été recueillis par M. Pichard, Marie, dans un volume intitulé : Napoléon à Auxonne. Bonaparte, dit M. de Costou, mettait lui-même le pot-au-feu dont son frère et lui se contentaient philosophiquement. (*Premières années de Napoléon*). En mai 1791, Napoléon, nommé lieutenant en premier au 4e régiment d'artillerie, revient à Valence, accompagné de Louis. Même misère. En 1793, toujours même misère. Napoléon, officier d'artillerie, consacra la plus forte part de ses appointements au soulagement de sa famille. A titre de réfugiés patriotes, nous obtînmes des rations de pain de munition et des secours modiques, mais suffisants pour vivre, à l'aide surtout de l'économie de notre bonne mère. (Jung, *Mémoires de Lucien Bonaparte*). En 1795, Napoléon s'empare définitivement de son frère Louis, lui impose sa volonté, en fait sa chose. Il l'envoie à l'école de Châlons afin qu'il y subisse l'examen nécessaire pour entrer dans le corps de l'artillerie, métier pour lequel Louis a si peu de vocation qu'il invente aussitôt un prétexte pour retourner auprès de sa mère. Sur ces entrefaites, Napoléon est nommé général. Son premier soin est de faire nommer Louis sous-lieutenant, de l'attacher à sa personne. Louis débute en Piémont, figure à la prise d'Oneille et au combat du Cairo, part en 1796 pour l'Italie, où il se conduit bravement, mais sans zèle. La guerre ne lui apprendra point à revenir sur son antipathie pour le métier militaire, et l'absence lui pèsera, le jeune officier étant amoureux de la fille d'un émigré dont il avait fait la connaissance en allant voir sa sœur Caroline, à Saint-Germain, dans le pensionnat de Mme Campan. Napoléon, au courant de l'intrigue, ordonne à Louis de partir immédiatement pour l'Egypte, dont il ne reviendra que pour réclamer, inutilement d'ailleurs, de nouvelles troupes auprès du gouvernement, et prêter la main au coup d'Etat de Brumaire.

Le malheureux Louis n'a qu'une pensée, courir après l'ancienne pensionnaire de Mme Campan. Napoléon, décidé à disposer de son cœur comme de son bras, le sollicite d'épouser Hortense de Beauharnais. Il résiste et part pour Potsdam, sous prétexte d'assister à de grandes manœuvres militaires. A son retour Napoléon revient à la charge. Cette fois il ne le sollicite plus d'épouser Hortense, il l'en prie. Louis invente un second prétexte et, récemment nommé colonel, aime mieux faire comprendre son régiment dans le cadre de l'armée envoyée en Portugal. Au mois d'octobre suivant, Napoléon, chez lequel c'était une idée fixe, lui ordonne d'épouser sa belle-fille. Mme Bonaparte s'en mêle. Il faut céder.

Louis a raconté l'incident dans son ouvrage intitulé : *Documents historiques sur la Hollande*, et publié en 1820.

> Le jour de la cérémonie fut fixé et le 4 janvier 1802, le contrat, le mariage civil et la cérémonie avaient lieu. Il était âgé de vingt-trois ans. Sa constitution s'était formée de bonne heure, mais son esprit, son caractère ne l'étaient pas. Il avait cette naïveté, cette extrême bonne foi qui appartient exclusivement à l'enfance, résultat d'une éducation privée et

> du caractère grave et réfléchi d'un homme forcé de s'habituer à vivre en lui-même. Cette fâcheuse situation changea son caractère ; elle altéra aussi sensiblement sa santé, sans qu'il s'en aperçût pour ainsi dire, mais progressivement ; il n'eut plus de repos depuis lors. Il n'y a pas de malheurs plus cuisants et plus réels que les peines domestiques. Ceux de Louis imprimèrent à son esprit, à toute sa vie, une sorte de tristesse profonde, un découragement, un dessèchement, si l'on peut s'exprimer ainsi, auquel rien n'a jamais pu et ne pourra jamais remédier. On ajoutera deux mots sur son mariage. Avant la cérémonie, pendant la bénédiction, et sans cesse, depuis lors, ils sentirent également et constamment qu'ils ne se convenaient point, et cependant ils se laissèrent entraîner à un mariage que leurs parents, et surtout la mère d'Hortense, croyaient essentiellement politique et nécessaire. Depuis le 4 janvier 1802, jusqu'au mois de septembre 1807, qui est l'époque de leur dernière réunion, ils ont demeuré ensemble un espace de temps d'à peine quatre mois, à trois époques séparées par de longs intervalles ; mais ils ont eu trois enfants qu'ils aimèrent avec une égale tendresse.

Cette antipathie avouée par Louis est racontée par tous ceux qui ont eu l'occasion de s'occuper de cette union malheureuse.

Napoléon réservait à son frère d'autres ennuis que ceux d'être soldat et époux malgré lui. Louis est nommé général de brigade, général de division et conseiller d'Etat attaché à la section de législation. L'Empire fait, il est élevé à la dignité de prince, bientôt au titre de connétable. Il remplace Murat dans le commandement de la place de Paris. Chargé d'organiser une armée destinée à protéger le nord de la France, les chantiers d'Anvers et la Hollande, il y déploie assez d'intelligence pour être mis à l'ordre du jour dans un bulletin de la grande armée. Il va trouver son frère et lui dit : C'est assez de grandeurs et de gloire. Je ne formule plus qu'un vœu : vivre tranquille et retiré. L'Empereur hausse les épaules et, le 5 juin 1806, le fait proclamer à Saint-Cloud, roi de Hollande.

Et le roi Louis de renoncer encore à des rêves décidément irréalisables, et d'aller ramer sur la galère. Et quelle galère ! Il sait combien il lui sera difficile de concilier ce que la France — disons l'Empereur — attend de lui, et ce que sa conscience exigerait qu'il fît pour les intérêts de la nation qu'il vient d'adopter. Chacune de ses promesses aux Hollandais sera une protestation contre le grand système continental de l'Empereur. Après quatre ans, à bout de forces, de patience et d'humiliations, il abdique, et chaque terme de cette abdication dévoile les chagrins qu'il nourrit.

> Je n'ai donc qu'un parti. *Mon frère fortement aigri contre moi*, ne l'est pas contre mes enfants, et sans doute il ne voudra pas détruire ce qu'il a fait, et leur ôter leur héritage, puisqu'il n'a et n'aura jamais de sujets de plainte contre mon enfant, qui de longtemps encore ne règnera pas par lui-même. Sa mère, à qui la régence appartient par la Constitution, *fera tout ce qui sera agréable à l'Empereur mon frère, et y réussira mieux que moi, qui ai eu le malheur*

> *de ne pouvoir jamais y réussir*, et à la paix maritime ; avant peut-être, mon frère, connaissant l'état des choses dans ce pays, l'estime que méritent ses habitants, combien leur bien-être est d'accord avec l'intérêt bien entendu de son empire, fera pour ce pays tout ce qu'il a droit d'attendre de ses nombreux sacrifices à la France, de sa loyauté, et de l'intérêt qu'il ne peut manquer d'inspirer à ceux qui le jugent sans préventions.

Quelques jours après, le roi détrôné prend la route de l'Autriche, sous le nom de comte de Saint-Leu, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

La volonté de l'Empereur, qui de son frère faisait un roi et une reine de sa belle-fille, ne devait en rien atténuer les relations établies entre les époux.

Un homme qui, par ses fonctions, a été placé sur le théâtre des événements qui se sont passés en Hollande, raconte que si, du château de Finkenstein, la reine exerçait un grand empire de bienveillance, elle ne partageait pas le bonheur qu'elle répandait autour de sa personne ; qu'il existait entre elle et le roi une désunion fâcheuse, et dont l'évidence affligeait toute la nation. Ceux, ajoute-t-il, qui étaient dans le secret des antécédents, assuraient que cet éloignement de Louis pour sa femme existait même avant l'époque de leur mariage, qui fut décidé entre Napoléon et Joséphine, sans que ni lui ni Hortense aient été consultés[1].

Dans la *Cour de Hollande sous Louis Bonaparte*, par un auditeur, nous trouvons une amusante anecdote donnant une idée exacte des rapports existant entre le roi et la reine.

> Peu de jours après l'arrivée du roi, en 1810, les différents corps de l'Etat furent admis à l'honneur de voir S. M. et de le féliciter sur son retour, mais le roi ne put donner à la nation l'espoir d'un avenir heureux. Les prétentions de la France, l'attitude presque menaçante de ses troupes sur le territoire hollandais, le découragement de quelques hommes d'Etat, tout affligeait le roi, qui pourtant, au milieu de la tempête, résistait avec courage et s'efforçait de conserver le vaisseau de l'Etat. À toutes ces agitations, vint se joindre le malaise que lui causait la présence de la reine, qui après avoir passé quelques jours à Utrecht, vint occuper ses appartements au palais d'Amsterdam. Pendant le peu de jours que Louis avait précédé la reine au palais, il avait donné des. ordres pour que ses appartements, qui précédemment communiquaient avec ceux de la reine, n'offrissent plus aucun moyen de passer les uns dans les autres ; et, pour éviter toute espèce de surprise, cette incommunicabilité fut poussée au point de faire murer les embrasures des portes. Cet éloignement des deux époux, et que le roi semblait affecter de vouloir rendre ostensible, ressemblait presque à une entière séparation de corps, car LL. MM. ne se trouvaient ensemble qu'au

---

1 *Mémoires sur la Cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande*, Paris, 1828. (Par Louis Garnier, d'après de Manne.).

> déjeuner, où assistait le prince royal, et très rarement le roi et la reine se réunissaient le soir au salon. La reine recevait chez elle, et ce n'était qu'avec la crainte de déplaire au roi qu'on allait lui faire la cour. Mais quelque soin, quelque mystère que l'on mît à allez chez elle, le roi parvenait toujours à savoir quelles étaient les personnes qui lui rendaient des hommages, et comme elle était très aimée, la contrainte était d'autant plus pénible.

Quelles raisons avaient contribué à la mésintelligence existant entre la reine Hortense et le roi Louis ? En dehors des pamphlétaires à la solde des Bourbons et dont le métier consistait à traîner les Bonaparte dans la boue, des historiens racontent que le bruit ayant couru que l'Empereur avait eu des relations avec Hortense, le roi Louis n'avait pu s'en consoler. Ces bruits étaient faux ; tout l'indique, le caractère même de Napoléon et celui d'Hortense. M. Alphonse de Beauchamp aurait dû s'en apercevoir avant d'articuler une pareille accusation dans les *Mémoires de Fouché*. L'Empereur se plaisait à répéter : Ce sont des enfants. Il y a des chances pour qu'ils soient brouillés encore. Il n'y a pas entre eux l'épaisseur d'une feuille de papier. Mais si faux que soient ces bruits, ils ont pu créer entre les époux une froideur persistante. C'est l'histoire de toute calomnie. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* est de cet avis :

> On avait fait courir les bruits les plus ridicules sur les rapports de Napoléon avec Hortense : on avait voulu que son aîné fût de lui ; mais de pareilles liaisons n'existaient ni dans les idées, ni dans les mœurs ; et, pour peu qu'on connût celles des Tuileries, on sent qu'il a pu s'adresser à beaucoup d'autres, avant d'en être réduit à un choix si peu naturel et si révoltant. Louis savait bien apprécier la nature de ces bruits ; mais son amour-propre, sa bizarrerie, n'en étaient pas moins choqués ; il les mettait souvent en avant comme prétexte.

On peut lire encore dans le *Mémorial* :

> Hortense, si bonne, si généreuse, si dévouée, n'est pas sans avoir eu quelques torts envers son mari. J'en dois convenir en dehors de toute l'affection que je lui porte et du véritable attachement qu'elle a pour moi. Quelque bizarre, quelque insupportable que fût Louis, il l'aimait ; et, en pareil cas, avec d'aussi grands intérêts, toute femme doit être maîtresse de se vaincre et avoir l'adresse d'aimer à son tour. Si elle eut su se contraindre, elle se serait épargné le chagrin de ses derniers jours ; elle eut eu une vie plus heureuse ; elle eut suivi son mari en Hollande ; Louis n'eut point fui Amsterdam : je ne me serais pas vu contraint de réunir son royaume à l'empire Français, ce qui a contribué à me perdre en Europe, et bien des choses se seraient passées différemment.

Enfin nous trouverions encore une réfutation dans cette lettre écrite à la reine Hortense, en date d'Ebersdorf le 28 mai 1809.

A la Reine de Hollande.

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Ma Fille, je suis très mécontent que vous soyez sortie de France sans ma permission, et surtout que vous en ayez fait sortir mes neveux. Puisque vous êtes aux eaux de Bade, restez-y ; mais une heure après avoir reçu la présente lettre, renvoyez mes deux neveux à Strasbourg, auprès de l'Impératrice. *Ils ne doivent jamais sortir de France*. C'est la première fois que j'ai lieu d'être mécontent de vous ; mais vous ne deviez pas disposer de mes neveux sans ma permission ; vous devez sentir le mauvais effet que cela produit. Puisque les eaux de Bade vous font du bien, vous pouvez y rester quelques jours ; mais, je vous le répète, *ne perdez pas un moment pour renvoyer mes neveux à Strasbourg*. Si l'Impératrice va aux eaux de Plombières, ils l'accompagneront ; *mais ils ne doivent jamais passer le pont de Strasbourg*.

Votre affectionné père,

NAPOLÉON.

Né d'un père mélancolique de naissance, rendu plus mélancolique encore par un mariage contre son cœur et des obligations contre ses goûts, le nouveau-né devait hériter de cette mélancolie, et les émotions de son existence future ne furent point de nature à l'en débarrasser, Si plus tard, quand il sera un adolescent, puis un homme, à cette mélancolie vient s'ajouter une véritable force de volonté, unie — ce qui tout d'abord peut paraître contradictoire — à une sensibilité indiscutable, c'est la mère qui, chez lui, reprendra de temps en temps le dessus.

Hortense avait eu, elle aussi, une existence accidentée, et les événements, quand ils s'amoncellent sur une jeune tête, déploient volontiers de l'impressionnabilité. Née en 1783, fille d'Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis Impératrice, elle était partie toute jeune de la Martinique pour assister à Paris aux désastres de sa famille : un père guillotiné, une mère prisonnière. A cette époque nous la trouvons sous la surveillance de la princesse de Hohenzollern. A l'âge de treize ans, elle voit sa mère épouser en secondes noces le général Bonaparte et est placée dans le pensionnat de Mme Campan. Elle y apprend les manières du grand monde. Aussi bien pour que le pensionnat eût été choisi par le général, il fallait qu'il offrit des garanties de gravité et surtout de discipline. A dix-sept ans, elle fait son apparition au milieu de la cour consulaire. Elle s'adonne au plaisir. Puis, mariée, dans les conditions que nous avons dites, elle devient mère et un changement s'opère aussitôt en elle. La maternité l'absorbe, au point d'en faire un exemple. Il faut la voir au chevet de son fils aîné, se mourant du croup ; il faut assister à sa douleur quand, plus tard, le roi Louis réclamera son cadet ; il faut la suivre veillant sur le prince Louis avec la tendresse de la plus tendre des mères unie à la raison de la plus raisonnable des tutrices, pour se rendre compte à quel point

elle sut pousser l'abnégation et le dévouement. Hortense, née sensible, deviendra courageuse et parfois héroïque.

Le prince Louis naissait si faible que sa mère pensa le perdre le jour où il vit le jour : Il fallut, a-t-elle raconté, le baigner dans du vin, l'envelopper dans du coton, pour le rappeler à la vie. La mienne ne m'occupait plus. De sinistres idées n'offraient à mes yeux que la certitude de mourir. Je m'y attendais si bien que je demandai froidement à mon accoucheur si je pouvais encore passer un jour.

Le jour du départ de l'Empereur pour les côtes de l'Océan, Joséphine se dirigea sur Saint-Cloud, d'où elle ne fit qu'une traite jusqu'à l'hôtel Cerutti. Marco de Saint-Hilaire a écrit les détails de l'entrevue :

> — Vous viendrez avec moi, et monterez dans ma voiture, me dit l'Impératrice.
>
> Sur l'observation que je lui fis le plus respectueusement qu'il me fût possible, qu'il serait peut-être prudent d'attendre que le jour parût, excédée de fatigue qu'elle devait être et ayant beaucoup souffert, en route, de la chaleur qui avait été excessive, Joséphine ne me répondit pas.
>
> — Et puis poursuivis-je, le temps est à l'orage.
>
> — Ma chère madame Saint-Hilaire, interrompit l'Impératrice, avec un accent qui n'admettait plus de réplique, faites ce que je vous dis, nous devrions être parties.
>
> Un quart d'heure après Joséphine montait en voiture, et je prenais place à côté d'elle. Il pouvait être trois heures et demie du matin. Madame la comtesse d'Arjuzon, dame d'honneur de la reine de Hollande, prévenue de la visite imprévue que faisait l'Impératrice à sa fille, par le courrier Germain qui avait précédé sa voiture, avait annoncé à la reine l'arrivée de sa mère, qui entrait sous le vestibule de l'hôtel Cerutti en même temps que le jour commençait à poindre. Hortense s'était levée à la hâte ; et, en pénétrant dans le premier salon splendidement éclairé, Joséphine rencontra sa fille qui venait au-devant d'elle avec quelques-unes de ses dames. L'Impératrice se précipita dans ses bras en poussant un cri ; la mère et la fille se tinrent un moment embrassées, confondant ainsi leurs larmes sans pouvoir articuler une parole, tant l'émotion qu'elles éprouvaient l'une et l'autre était grande ; celle du petit nombre de personnes présentes à cette scène de tendresse filiale n'était pas moindre ; enfin Joséphine rompit la première ce silence éloquent.
>
> — Ton enfant, Hortense, vite ton enfant que je le voie !
>
> A ces mots dits avec un accent qui n'existe que lorsqu'ils partent du cœur d'une mère et malgré le respect imposé par la présence d'une impératrice et d'une reine, les assistants

suffoqués, laissèrent un libre cours à leurs larmes, et chacun pleura tout haut.

Mais déjà la nourrice du petit prince Louis avait était prévenue ; elle entra dans le salon, portant dans ses bras son jeune nourrisson qui dormait du sommeil des anges. Joséphine le prit avec précaution, le regarda attentivement, le pressa doucement sur son sein, tout en couvrant ses joues de baisers dont l'effusion semblait comprimée par l'appréhension de réveiller le cher poupon.

Nous passerons rapidement sur l'enfance du prince, n'ayant pas le temps de nous attarder aux détails oiseux. Nous dirons que la nourrice s'appelait Mme Bure, parce que cette Mme Bure ne devait point quitter le prince auprès duquel elle était encore en 1830. Nous signalerons seulement les événements, trop connus pour qu'on y insiste, du divorce de Napoléon et du départ pour la Malmaison de Joséphine, à laquelle succédait Marie-Louise. Nous ferons observer ce fait que Joséphine en profita pour demander et obtenir de l'Empereur, la faveur de garder près d'elle sa fille que les convenances appelaient en Hollande. Aussi bien, le roi Louis ne devait plus y demeurer longtemps. Son abdication devant suivre de deux ans à peine la naissance de son troisième enfant et précéder de quatre mois le baptême du jeune Louis dans la chapelle du palais de Fontainebleau.

Le prince fut baptisé en 1810 et non en 1811 comme nombre de ses biographes le prétendent. La chapelle du palais avait été magnifiquement décorée pour la solennité, durant laquelle l'Empereur devait recevoir le serment de trois évêques nouvellement ordonnés : MM. Le Camus, Costaz et Raillon, nommés, le premier à Aix-la-Chapelle, le second à Nancy, le troisième à Orléans. Un trône avait été élevé, à cet effet, en face du siège que devait occuper le baron de La Roche, évêque de Versailles, officiant ; la messe en musique était de la composition de Lesueur. Le cardinal Fesch ayant ondoyé le jeune prince dans les bras de sa mère, l'Empereur s'adressa à sa belle-fille :

— Madame, donnez-moi mon fils.

Et comme l'enfant commençait de crier :

— Ah çà ! monsieur, voulez-vous venir avec moi ?

En sortant de la chapelle, Napoléon dit à ceux des grands dignitaires placés près de lui :

— Avant peu, messieurs, nous aurons, je l'espère, un autre enfant à baptiser.

Le lendemain, racontent MM. Chopin et Leynadier qui nous ont conservé ces détails, l'Empereur envoya à la reine Hortense un magnifique collier de perles fines, dont les plus petites étaient de la grosseur d'une noisette. Le cadenas de ce collier était monté d'un superbe saphir entouré de brillants. Toutes les personnes de la maison de la reine, qui avaient assisté à la cérémonie, reçurent également un riche présent.

Le prince grandit entre sa grand'mère et sa mère. De temps à autre, l'Empereur faisait demander les deux frères[1] et, bien que le dernier ne fût pas d'âge à

[1] Le prince Napoléon-Charles, l'aîné, était mort du croup.

comprendre, il se plaisait à leur dicter pour l'avenir de véritables règles de conduite. Dans ces circonstances, nous trouverons encore une raison au sentimentalisme et à la volonté qui furent les deux principales originalités du caractère du prince Louis. Si le sentimentalisme de Joséphine ne devait jamais être de longue durée, son indolence et sa légèreté le lui défendant ; si celui de la reine Hortense, veuve d'un mari vivant, mère de fils détrônés par la naissance du roi de Rome, enfin nerveuse comme toute artiste, devait être assez profond pour devenir communicatif ; on admettra bien que les caresses et les paroles d'un homme aussi autoritaire que Napoléon puissent avoir leur influence même sur un enfant de l'âge du prince Louis. Un témoin oculaire m'a raconté autrefois l'impression que fit sur le jeune prince, qui n'avait pourtant que cinq ans à cette époque, l'acte d'autorité de son oncle obligeant Hortense à assister, aux côtés de Marie-Louise, à un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, le jour anniversaire de la naissance du roi de Rome, en réjouissance des victoires de Lutzen et de Bantzen. Une autre fois le prince Louis accompagnera dans une promenade à Saint-Leu, imposée par l'Empereur, sa mère et l'Impératrice. L'excursion terminée, il faudra rire aux farces de Brunet, demandé pour la circonstance.

Le prince Louis passa des bras de Mme Bure dans ceux de sa gouvernante Mme de Bombers. dans ceux aussi de Mlle Cochelet, lectrice de l'ex-reine. Un précepteur lui fut donné : l'abbé Bertrand. Son frère Napoléon-Louis étudiait, en même temps, sous la direction de M. Has, qui fût depuis conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cependant les événements vont se précipitant. L'étoile de l'Empereur pâlit de jour en jour. Nous sommes en 1814. Le roi Louis s'arrache à sa mélancolie de roi détrôné, d'époux sans femme et de père sans enfants et accourt à Paris, offrir son bras à son frère, oubliant, devant le danger qui menace la patrie, ses rancunes et ses déboires.

— Je suis bien aise que mon mari soit ici, répond Hortense à la personne qui lui en apprend la nouvelle. C'est un homme excellent, et de plus un bon Français, il le prouve en ce moment, plus que jamais. Si nos caractères n'ont pu sympathiser parfaitement, c'est que, sans doute, nous avions l'un et l'autre de ces petits défauts qui ne peuvent s'allier ; mais à présent, nos intérêts sont les mêmes, et c'est digne du caractère généreux du père de mes enfants de venir se joindre aux Français pour les aider, dans leurs moyens de défense, contre l'ennemi commun. C'est ainsi qu'il faut reconnaître tout ce que le peuple français a fait pour notre famille[1].

Le roi Louis embrasse ses enfants. Napoléon se rend à son quartier général de Châlons-sur-Marne. La campagne de France est malheureuse. L'Impératrice se voit dans l'obligation de s'enfuir. Le roi Louis n'a qu'une pensée : sauver ses fils des dangers de l'invasion, et cela malgré l'insistance de leur mère à ne point quitter Paris.

> Toutes ces allées et venues, tous ces soins, raconte M. E. Marco de Saint-Hilaire, firent que la reine se coucha très

---

[1] Mademoiselle Cochelet. *Mémoires sur la reine Hortense*.

tard. Cependant vers les deux heures du matin, il fallut interrompre son sommeil, pour lui remettre une lettre de son mari, à laquelle, au dire du messager : La reine devait répondre sans retard. Louis rendait compte à sa femme de ce qui s'était passé au conseil des ministres, et lui annonçait le départ de Marie-Louise. La reine lui écrivit quelques mots, pour lui dire qu'elle savait tout cela ; puis le messager parti, elle tâcha de se rendormir. Une heure après, second message du roi, qui obligea de la réveiller encore. Cette fois, le roi lui demandait quelles étaient ses intentions, lui disant : Que l'Impératrice s'éloignant de la capitale, elle ne pouvait y rester avec ses enfants et que, tout en blâmant ce départ, elle ne devait pas moins s'y soumettre. Après avoir répondu à son mari, la reine déclara que, fatiguée des émotions de la journée, elle ne voulait plus qu'on la dérangeât. Des ordres furent donnés en conséquence, mais à six heures du matin, troisième message de Louis, qui faisait demander à sa femme de lui envoyer ses enfants pour les voir et les embrasser. À sept heures, les princes conduits par leur gouvernante et leur valet de pied Bro, se rendirent à l'hôtel de Madame Mère, qu'habitait le roi. Une heure et demie après, ils étaient de retour chez la reine. Mme de Bombers ayant dit à Louis, qui l'avait questionnée, que toutes les dispositions se faisaient à l'hôtel de la reine, pour qu'on fût prêt à partir au premier avis — cette dame le croyait du moins — le roi parut rassuré sur le compte des princes.

Il se trompait. L'entêtement de la reine devait faire opposition à cette dernière sommation. Cette fois le père fit acte d'autorité. Il réclama ses fils. La reine, effrayée, consentit à partir, à neuf heures du soir, accompagnée de Mme Mailly, la sous-gouvernante, M. et Mme d'Arjuzon, M. de Marmold et Mme Bure, Mlle Cochelet et une femme de chambre. On coucha à Glatigny, chez une Mme Doumerc.

Le lendemain, 30 mars 1814 — Mlle Cochelet, dans ses précieux *Mémoires*, nous a conservé les moindres incidents de l'aventure — avant que le jour n'eût paru, la reine fut réveillée par le bruit du canon. C'était Paris qu'on attaquait. Elle se lève, fait appeler Mme Doumerc, et lui dit :

— Je ne peux rester plus longtemps dans une maison particulière. Je ne veux pas non plus m'éloigner de la capitale, sans connaître le sort qu'on lui réserve. Je vais me rendre à Trianon, parce que là je serai plus à portée des nouvelles.

— Mais, madame, observe Mme Doumerc, Votre Majesté peut courir des dangers dans un lieu aussi isolé que Trianon ?

— Je ne veux pas risquer d'exposer mes enfants, aussi vais-je envoyer prévenir le général Préval qui, je crois, commande à Versailles, de veiller sur nous.

Puis la reine ajouta, les yeux remplis de larmes :

— Hélas ! jusqu'à présent je n'avais entendu le bruit du canon que pour célébrer le succès de nos armes ; maintenant il faut se résigner aux •conséquences de nos revers.

Elle se rendit au Petit-Trianon.

Le général Préval vint lui faire une visite dans l'après-midi. Le temps était beau pour la saison, la reine le reçut dans le jardin. Le général lui apprit qu'on ne se battait plus ; et, après avoir cherché à la tranquilliser il se retira.

En effet, le bruit du canon avait entièrement cessé.

La reine commençait de reprendre courage, lorsque sur les six heures du soir, on vint lui annoncer qu'un officier envoyé par le général Préval demandait à lui parler. Cet officier, ayant respectueusement déclaré à la reine qu'il avait reçu l'ordre de son général de ne parler qu'à elle seule, sur un signe d'Hortense, les personnes qui étaient présentes se tinrent à l'écart. Après quelques minutes d'entretien, celui-ci retourna à Versailles. Alors la reine appela M. d'Arjuzon, et lui dit avec vivacité :

— Il me faut quitter Trianon sur-le-champ, le général Préval vient de me faire prévenir que ni moi, ni mes enfants n'y serions en sûreté, et qu'il ne pouvait répondre de rien. Je veux aller à Rambouillet.

Elle partit avec ses enfants.

En traversant Versailles elle apprit que les troupes françaises avaient déjà évacué cette ville ; que les rois Joseph et Jérôme Bonaparte y avaient passé pour rejoindre l'Impératrice qui se dirigeait sur Blois. La reine arriva à Rambouillet dans la nuit. Les rois qui s'y étaient arrêtés, pour souper, s'apprêtaient à continuer leur voyage. Ils apprirent à leur belle-sœur la capitulation de Paris et lui conseillèrent de ne pas passer le reste de la nuit à Rambouillet, comme elle leur en avait manifesté l'intention : Parce que — lui dirent-ils — les Cosaques pouvaient s'y montrer d'un moment à l'autre. Mais comment partir ? Il n'y avait pas de chevaux disponibles ; tous étaient employés ou retenus d'avance. L'inquiétude de la reine était parvenue à son comble ; ses enfants étaient couchés et déjà endormis ; elle ne voulait pas interrompre leur sommeil. Ses dames, néanmoins, la supplièrent de prendre un peu de repos ; mais de nouveaux tourments l'attendaient.

Le roi, craignant toujours pour ses fils, dépêcha à sa femme un de ses officiers porteur d'un ordre signé de la régente qui lui enjoignait de venir au plus tôt à Blois se réunir à elle et à son mari. En lisant cette dépêche la reine s'écria :

— Faut-il qu'au milieu de si cruels événements, au lieu de la protection que j'ai droit d'attendre des membres de ma famille, j'aie au contraire à redouter des persécutions de leur part !

Et comme si ce surcroît de chagrin l'eût révoltée.

— Je serais allée à Blois volontiers, ajouta-t-elle ; mais puisqu'on veut m'y contraindre, je me rendrai près de ma mère.

Elle demanda ce qu'il faut pour écrire, écrivit quatre lettres : une pour son mari, l'autre pour Marie-Louise, la troisième pour l'Empereur et la quatrième pour sa mère, et le lendemain elle se dirigea sur Navarre, où s'était réfugiée Joséphine. C'est à Navarre que la reine devait apprendre le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe.

Sur ces entrefaites, le bruit court que l'hôtel de la reine Hortense a été envahi par les Suédois. La reine dépêche Mlle Cochelet. A la nouvelle de l'arrivée de cette dernière rue Cerutti, les amis de la famille accourent afin d'être au courant des péripéties de la reine et de ses enfants. Un visiteur inattendu témoigne le même empressement. Dans une lettre en date du 3 avril 1814, et adressée à la reine Hortense, Mlle Cochelet nous tiendra au courant de l'entrevue :

Madame,

Je viens de voir M. de Nesselrode et je m'empresse de vous conter, mot à mot, tout ce qu'il m'a dit : — Ecrivez à l'instant à la reine pour qu'elle revienne ici ; que peut-elle redouter ? Qui n'est pas rempli d'affection pour elle et pour ses enfants ; pour sa mère, pour son frère ? La voix publique est tout en leur faveur. Qu'elle décide elle-même de son sort. Nous pouvons tout en ce moment. La destinée de l'Europe et de chacun est entre nos mains, et nous tenons à être juste envers la reine Hortense qui a toujours été parfaite pour nous et qui a sans cesse cherché à adoucir les malheurs de tant d'autres !... Que possède-t-elle ? — Ses diamants, ai-je répondu. — Rien de plus ? — Non ! son fils aîné est grand-duc de Berg ; mais l'Empereur est son tuteur et elle jouit de l'apanage institué pour son fils cadet, Louis Napoléon, qui se compose des bois situés autour de Saint-Leu ; je crois que cela peut valoir tout au plus de quatre à cinq cent mille francs. — C'est trop peu pour elle, a-t-il répliqué ; veut-elle quelque chose, ou veut-elle vivre tranquille près de sa mère ? — J'ignore ses désirs, ai-je répondu. — Alors, écrivez-lui qu'elle reste encore où elle est avec ses enfants. Elle fixera elle-même son sort et tout ce qu'elle voudra sera fait. D'après toutes les assurances que je venais de recevoir j'ai repris ma tranquillité, puisque votre avenir, Madame, et celui des chers princes vos enfants, me paraissent assurés, etc.

Et la reine répond :

Ma chère Louise, tout le monde m'a écrit comme toi pour me dire : Que voulez-vous ? que demandez-vous ? A tous j'ai répondu : Rien ! Que puis-je désirer ? mon sort n'est-il pas fixé ? Lorsqu'on a la force de prendre un grand parti il est inutile de rien demander à personne. Je t'en prie, ne fais aucune démarche que je pourrais désapprouver. J'ai tant souffert au milieu des grandeurs que je vais peut-être trouver une tranquillité bien préférable à tout ce brillant dont je suis encore entourée malgré moi. Le vif intérêt qu'on me montre pourrait, par la suite, donner de l'ombrage, et cette idée est accablante, ne voulant causer d'inquiétude à personne. Mon frère sera heureux ; ma mère doit conserver sa patrie et ses biens ; quant à moi, j'irai loin d'ici avec mes enfants ; et, puisque la vie et la fortune de ceux que j'aime sont assurées, je puis toujours supporter le malheur qui ne touche que mon existence. Je suis encore toute troublée du

sort que l'on destine à l'Empereur Napoléon et à sa famille. Est-il vrai que tout soit arrêté déjà ? Donne-moi des détails. J'espère qu'on ne me redemandera plus mes enfants, car c'est alors que je n'aurais plus de courage ! Elevés par mes soins, ils se trouveront heureux dans toutes les positions que la Providence jugera devoir leur assigner. Je leur apprendrai à se montrer dignes de la bonne comme de la mauvaise fortune, et à mettre leur bonheur dans la satisfaction d'eux-mêmes. Cette satisfaction vaut bien une couronne ! Ils se portent bien, voilà mon bonheur à moi. Remercie beaucoup M. de Nesselrode de tout l'intérêt qu'il me porte. Je jouis de l'affection que tu me montre et il me sera toujours doux de t'assurer de toute celle que je t'ai vouée.

HORTENSE.

Insistance de la part de M. de Nesselrode.

Madame,

Je suis chargé par l'empereur Alexandre, mon maître, de vous engager à revenir sur-le-champ à la Malmaison où il ira de suite vous voir. Il a le plus grand désir de vous connaître, ainsi que les deux princes, vos charmants enfants. Vous lui devez déjà de la reconnaissance, puisqu'il sert vos intérêts comme s'ils étaient les siens. Je le répète à Votre Majesté : l'avenir de ses enfants dépend de ce retour.

L'Empereur Napoléon a signé, à Fontainebleau, un traité[1] qui assure le sort de tous les membres de sa famille : ils

---

1 Voici les principaux articles de ce traité ayant rapport aux intérêts particuliers, stipulés pour l'Empereur et pour sa famille :
Article VI. — Il sera réservé, dans les pays auxquels Napoléon renonce, pour lui et sa famille, des domaines où il sera inscrit des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel net, et déduction faite de toutes charges, de deux millions cinq cent mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante, savoir :
A Madame Mère, trois cent mille francs ;
Au roi Joseph et à la reine sa femme, cinq cent mille francs ;
Au roi Louis, deux cent mille francs ;
A la reine Hortense et. à ses enfants, quatre cent mille francs ;
Au roi Jérôme et à la reine sa femme, cinq cent mille francs ;
A la princesse Élisa, trois cent mille francs ;
A la princesse Pauline, trois cent mille francs.
Les princes et les princesses de la famille de l'Empereur Napoléon conserveront, en outre, tous les biens, meubles et immeubles de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier et notamment les rentes dont ils jouissent actuellement comme particuliers sur le grand livre de France ou sur le Monte de Milan.
Article VII. Le traitement annuel de l'Impératrice Joséphine sera réduit à un million en domaines et en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir, en toute propriété, de tous ses biens, meubles et immeubles particuliers et pourra en disposer conformément aux lois françaises.

pourront rester en France et conserver leurs titres et qualités. Votre Majesté a été comprise, elle et ses enfants, pour quatre cent mille livres de rentes, dans la répartition convenue à cet effet.

Votre Majesté a témoigné le désir de choisir la Suisse pour résidence. Peut-être a-t-elle raison d'y penser ; mais il ne faut pourtant pas qu'elle songe à abandonner la France tout à fait, et surtout qu'elle conserve, par devers elle, le droit d'y revenir, etc.

La reine Hortense se laissa persuader et rentra à la Malmaison. Ajoutons que le gouvernement des Bourbons ne tînt pas ses engagements, et que les alliés ne se montrèrent pas plus scrupuleux. L'Empereur ne put rien toucher, ni du capital qu'il s'était réservé d'employer en gratifications, ni des deux millions de rentes que l'Etat lui avait garantis. Toutes ses réclamations furent, vaines, même celles relatives à ses effets personnels, à des portraits de famille placés dans les résidences royales, à des manuscrits sur ses campagnes, etc. Les instructions qu'il avait données à M. Ballonhey, intendant de l'Impératrice Joséphine, pour suivre ces diverses réclamations furent inutiles. L'article 6 du traité sauvegardant les biens des princes de la famille impériale et leur assurant le payement de leur dotation fut violé. Ni le douaire qu'il avait réservé à Joséphine, ni même les quatre cent mille francs de revenu annuel, stipulés pour la reine Hortense et ses fils ne furent payés[1].

L'Empereur Alexandre devint l'un des hôtes assidus de la Malmaison. Il avait été curieux de connaître Joséphine ; il prit plaisir à la société de la reine Hortense, auprès de laquelle il s'excusait sans cesse d'avoir été l'un des promoteurs de l'invasion. Etant venu un jour à l'hôtel Cerutti, il se trouva en tête-à-tête avec Mlle Cochelet.

— Je veux, lui dit-il, causer avec vous, relativement à ce qui peut convenir à la reine. Je suis persuadé qu'elle pense qu'on peut vivre avec l'air du temps et sans argent ?

Mlle Cochelet se mit à sourire.

— En effet, Sire, lui répondit-elle, Sa Majesté n'en a jamais senti le prix que pour le donner.

— Je n'ai jamais vu de femme aussi intéressante, reprit l'Empereur ; elle mérite d'être heureuse. Mais, dites-moi, ces bois qu'elle possède près de Saint-Leu, ne sont-ils pas à elle comme apanage princier ? Eh bien ! il faut qu'elle les ait en toute propriété, et pour qu'on ne puisse jamais l'en frustrer, je veux qu'on

---

Article VIII. — Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France.
Article IX. — Sur les fonds placés par l'Empereur Napoléon soit sur le grand-livre, soit sur la Banque de France, soit sur les actions des canaux, soit de toute autre manière et dont S. M. fait l'abandon à la couronne, il sera réservé un capital qui n'excédera pas deux millions, pour être employé en gratifications, en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'Empereur Napoléon et qui sera remis au gouvernement français.
[1] J.-B. Chopin et Leynadier.

établisse un duché. J'en ai parlé à Nesselrode, il va rédiger un projet que nous forcerons Blacas de faire signer au roi. Vous vous chargerez de le faire accepter à la reine. Quant au prince Eugène, c'est plus facile ainsi que pour sa mère ; leur sort est décidé : leur fortune leur sera rendue ; mais pour la reine, c'est plus difficile à cause de ses enfants. Si nous ne créons pas pour eux quelque chose de stable et de positif, on serait capable de lui enlever tout ce qu'elle possède, tandis qu'en formant un duché, dont je ferai signer la concession au roi, il faudra bien qu'on respecte un engagement pris avec moi et mes alliés, et qu'il ne sera plus au pouvoir de personne d'annuler.

— Sire, permettez-moi de vous faire observer que ce que me fait l'honneur de me dire Votre Majesté ne sera peut-être pas aussi facile à faire qu'elle le croit et surtout qu'elle le désire. M. de Nesselrode m'en parlait encore dernièrement. Notre Empereur, m'a-t-il dit, va beaucoup trop à la Malmaison ; la diplomatie s'est inquiétée ainsi que la haute société de Paris. Le faubourg Saint-Germain craint auprès de lui des influences qui ne seraient nullement dans la politique qu'on veut suivre...

— Bah ! fit le czar, je reconnais bien là Nesselrode ! il s'inquiète facilement. Eh ! que m'importe le faubourg Saint-Germain ! Tant pis pour ses dames, si elles n'ont pas su faire ma conquête. Je préfère, moi, les nobles qualités de l'âme. Je trouve dans l'Impératrice Joséphine, dans le prince Eugène et chez la reine, sa sœur, tout ce qu'on admire, tout ce qui attache. Il n'est pas jusqu'aux petits princes, le plus jeune surtout, Napoléon Louis... ou Louis Napoléon, je ne sais lequel de ces deux noms...

— Sire, interrompit Mlle Cochelet, c'est sans doute du jeune Louis que Votre Majesté veut parler ?

— Oui, le plus petit : eh bien ! il m'a gagné le cœur par sa tenue circonspecte et ses manières engageantes. Je me plais beaucoup plus dans une société intime qu'avec des personnes qui sont sans cesse comme des énergumènes. Ainsi, poursuivit Alexandre en souriant, j'ai été dîner hier chez le roi. Là, on mange de bon appétit et le dîner est long. Savez-vous ce qui est arrivé ? Une duchesse, dont je ne me rappelle pas le nom, quoiqu'on me l'ait nommée, a demandé au prince de Bavière, placé à côté d'elle, en lui désignant le grand-duc de Bade : N'est-ce pas là le prince qui a épousé une des princesses de Bonaparte ? Quelle faiblesse de s'être allié à lui ? Le prince de Bavière n'a rien répondu ; mais n'était-ce pas bien maladroit de ne pas savoir que lui-même y était tout aussi allié que le prince de Bade et tous deux encore moins que l'Empereur d'Autriche qui a dû entendre le propos, attendu qu'il n'était pas éloigné et que je l'ai vu faire la grimace.

Et se levant pour partir, l'Empereur Alexandre répéta à la lectrice de la reine qu'il allait charger M. de Nesselrode de régler toutes.ces choses et qu'il lui enverrait la copie de la convention faite entre M. de Blacas et lui, pour être soumise à la reine.

Lorsque Mlle Cochelet reçut cette pièce, elle s'empressa de la porter à la Malmaison. Il y était dit que Sa Majesté très chrétienne accordait le titre de duchesse à *Mademoiselle Hortense de Beauharnais*.

— Est-ce possible ! s'écria la reine après avoir lu, que M. de Nesselrode ait cru que je consentirais à adopter une semblable formule ! Certes, Louis XVIII, puisqu'il a été reconnu roi de France, a le pouvoir de sanctionner, n'importe par quel acte, la possession de mes biens autour de Saint-Leu ; mais je ne puis

consentir à ce qu'il y ajoute, de cette façon, un titre que j'ai le droit de prendre et qui, accepté de cette manière, me donnerait l'air de renier la validité de celui qui m'appartient. Je l'ai reçu sans le désirer, ce titre de reine, il ne m'a pas rendue heureuse et je le perds sans regrets.

Puis s'étant levée avec vivacité, la reine se promena avec une agitation toujours croissante en ajoutant :

— Le roi vient de signer un de ses premiers actes de la dix-neuvième année de son règne. C'est manifester la volonté de ne pas reconnaître le passé. Il en est bien le maître, si la nation le trouve bon ; mais nous, nous devons aux peuples qui nous ont placés si haut, de ne jamais désavouer ce qu'ils firent pour nous. Ainsi je crois de mon devoir de ne pas permettre qu'on oublie que j'ai été reine, bien que je ne tienne pas à me faire appeler ainsi. Je n'accepterai cette compensation, offerte à tout ce que perdent mes enfants, que de ceux qui reconnaîtront ce qu'ils furent, ainsi que moi. N'a-t-on pas imprimé dans les journaux l'histoire que mon frère s'était fait annoncer, chez le roi, sous le titre de marquis de Beauharnais ! Il a trouvé au-dessous de lui de démentir cet article, et il a eu tort ; mais ceux qui l'ont imaginé savent bien que ce n'est pas vrai. Que les idées changent, que les Bourbons redeviennent souverains de la France, que le pays le trouve bon et nous renvoie, nous n'aurons rien à dire ; mais notre dignité est trop liée à la dignité de la France, pour que je consente, en ce qui me regarde du moins, à la compromettre ainsi.

Au moment où la reine achevait de parler, le prince Eugène entra. Sa sœur lui fit lire le projet d'acte et il en fut aussi scandalisé qu'elle. Cette pièce fut rendue à Mlle Cochelet, avec recommandation de dire à M. de Nesselrode, en la lui remettant, ce qu'ils en pensaient, et que la reine renonçait à tout.

De retour à Paris, celle-ci alla trouver le ministre de l'Empereur Alexandre, et lui conta tout ce qu'elle avait entendu dire à la reine et à son frère à ce sujet.

— Que voulez-vous que j'y fasse ! lui répondit-il, après l'avoir écoutée attentivement, quoique d'un air contraint ; on ne peut rien tirer de ce M. de Blacas. Il semble que tous reviennent de l'autre monde ; je crois même qu'ils sont surpris de retrouver grandis les enfants qu'ils ont laissés à la mamelle en quittant la France. Certainement, Louis XVIII est disposé à ménager le prince Eugène, votre reine et l'Impératrice leur mère ; mais il voudrait, je crois, n'avoir à les traiter que comme il aurait pu le faire en 1789, puisqu'il ne veut entendre parler de rien de nouveau, et que les titres de reine et d'impératrice le choquent.

— Mais vous savez bien que ces princesses ont le projet de se faire appeler d'un titre plus modeste, puisque l'Impératrice Joséphine compte prendre celui de duchesse de Navarre, qui est ; comme vous le savez, le nom d'une terre qui lui appartient, et sa fille, celui de duchesse de Saint-Leu.

— Pardon, il s'agit ici pour la reine Hortense d'établir un duché qui lui conserve une fortune indépendante qu'elle puisse transmettre à ses enfants. Diable ! ceci est bien différent ; pour obtenir cela, il faut un acte du nouveau souverain.

— Ecoutez, monsieur le comte, je ne suis pas en état, moi, de discuter de pareilles questions ; envoyez chercher M. le duc de Vicence, il est l'ami de la reine, arrangez-vous avec lui, puisque c'est lui qui a stipulé les intérêts de la famille de l'Empereur.

— Eh bien ! qu'il vienne demain chez moi ; chargez-vous de le prévenir.

Et le ministre du czar quitta Mlle Cochelet pour aller discuter de plus graves intérêts que ceux dont il s'agissait. Toutefois ce ne fut que plusieurs jours plus tard que MM. de Nesselrode et de Caulaincourt se réunirent. Ce dernier comprit parfaitement le refus de la reine Hortense et trouva que ce qui pouvait être le plus avantageux pour elle et pour ses enfants pouvait l'être aussi à toute la famille de l'Empereur, en établissant ce duché de Saint-Leu comme résultat du traité de Fontainebleau.

— Ainsi donc, dit-il à ce sujet, en mettant Hortense-Eugénie, désignée dans le traité du 11 avril, c'est forcer Louis XVIII à la reconnaître comme reine et ses enfants comme princes, puisqu'il est dit dans ce traité que chacun des membres de la famille impériale conservera ses titres. De cette façon, cette qualification de reine, qui leur paraît si difficile à digérer, ne leur offusquera plus les yeux.

L'expédient parut admirable, et ce fut ainsi que la rédaction des lettres patentes de la reine Hortense fut établie ; mais, il faut le dire, si Louis XVIII n'osa pas se refuser ouvertement à ce que le czar lui demandait, son ministre Blacas y mit tant de mauvaise grâce qu'Alexandre donna l'ordre à celui de ses aides de camp chargé de lui apporter ce brevet de duchesse de ne pas quitter les Tuileries et d'y coucher même s'il le fallait jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu ; et la veille de son départ de Paris pour Londres, le czar dit à ce sujet au prince Eugène :

— Je ne sais si je ne me repentirai pas d'avoir mis les Bourbons sur le trône ; croyez-moi, mon cher Eugène, ce ne sont pas de bonnes gens ; nous les avons eus en Russie, et je sais à quoi m'en tenir sur leur compte[1].

À cette époque, Napoléon-Louis a dix ans et Louis-Napoléon six ans. A ces âges on commence à raisonner les choses. Ils ont eu déjà conscience des divisions entre leur père et leur mère. Ils ont aperçu le premier pour le voir aussitôt repartir, et ils ont médité les explications qu'on a pu leur fournir. Ils ont entendu le bruit retentissant de la chute d'un trône, et ce trône était celui de leur oncle, après celui de leur père. Dans ce château de la Malmaison, jadis témoin de leurs ébats, ils voient défiler des uniformes étrangers. Chaque jour un nom nouveau pour eux ; celui de Louis XVIII est prononcé sur un ton où la haine se mêle à la crainte. Pour amener une diversion, il faudrait une joie inespérée, c'est une mort qui se prépare, celle de Joséphine succombant à une affection de la gorge, et le cercueil de l'Impératrice ne sera suivi que par ces deux enfants en deuil conduits par la duchesse d'Arberg. Bientôt, suprême épreuve, ils vont être séparés de leur mère partie pour Plombières et demeurer seuls à la garde de Mme de Bombers, de M. Deveaux et de l'abbé Bertrand.

Tout à coup une nouvelle circule de bouche en bouche : l'Empereur est revenu de l'île d'Elbe. Il est aux Tuileries. Un de ses premiers soins est d'y demander la reine Hortense, qui s'y rend accompagnée de ses deux enfants, Napoléon-Louis, portant l'uniforme de hussard, Louis-Napoléon celui de lancier. L'Empereur les embrasse, songeant peut-être à son fils, puis, entendant les acclamations du peuple par une fenêtre du pavillon de Flore ayant vue sur le pont Royal, il lui montre ses neveux qui connaissent l'enivrement de la popularité. Aux acclamations du peuple succède le fracas des armes, car il s'agit déparer aux décisions du congrès des souverains et de leurs plénipotentiaires réunis à Vienne. Encore la guerre.

---

1 Mademoiselle Cochelet.

Napoléon III eut l'intention de publier des *Mémoires*. La mort ne lui en laissa pas le temps. Quelques fragments manuscrits sont demeurés en possession de l'ex-impératrice, lesquels furent communiqués, il y a quelques années, à M. Blanchard Jerrold, de Londres. Nous sommes heureux de pouvoir donner la primeur aux lecteurs français d'un de ces fragments qui, chronologiquement, prend place à l'époque où nous sommes :

Souvenirs de ma vie.

Quand, arrivé à un certain âge, on se rappelle les premiers temps de son enfance, on ne se souvient que de scènes séparées qui ont le plus souvent frappé notre imagination. Ce sont de vrais tableaux qui se sont fixés dans notre mémoire et qu'il nous est impossible de coordonner. Le premier de mes souvenirs remonte à mon baptême, et je me hâte de dire que j'ai été baptisé à l'âge de trois ans. Né à Paris le 20 avril 1808, je fus baptisé en 1810 dans la chapelle de Fontainebleau. L'Empereur fut mon parrain et l'impératrice Marie-Louise fut ma marraine. Mon souvenir me reporte ensuite à la Malmaison. Je vois encore l'impératrice Joséphine dans son salon au rez-de-chaussée, m'entourant de ses caresses et flattant déjà mon amour-propre par le soin avec lequel elle faisait valoir mes bons mots. Car ma grand'mère me gâtait dans toute la force du mot, tandis que, au contraire, ma mère, dès ma plus tendre enfance, s'occupait à réprimer mes défauts et à développer mes qualités. Je me souviens qu'arrivés à la Malmaison, mon frère et moi, nous étions les maîtres de tout faire. L'Impératrice, qui aimait passionnément les plantes et les serres chaudes, nous permettait de couper les cannes à sucre pour les sucer, et toujours elle nous disait de demander tout ce que nous voudrions. Un jour qu'elle nous faisait cette même demande, la veille d'une fête, mon frère, plus âgé que moi de trois ans, et par conséquent plus sentimental, demanda une montre avec le portrait de notre mère. Mais moi, lorsque l'Impératrice me dit : Louis, demande tout ce qui te fera le plus de plaisir ; je lui demandai d'aller marcher dans la crotte avec les petits polissons. Qu'on ne trouve pas cette demande ridicule ; car, tant que je fus en France, où je demeurai jusqu'à sept ans, ce fut toujours un de mes plus vifs chagrins que d'aller dans la ville en voiture à quatre ou six chevaux. Lorsqu'en 1815, avant notre départ, notre gouverneur nous conduisit un jour sur le boulevard, cela me fit éprouver la plus vive sensation de bonheur qu'il me soit possible de me rappeler.

Comme tous les enfants, mais plus que tous les enfants peut-être, les soldats attiraient mes regards et étaient le sujet de toutes mes pensées. Quant à la Malmaison, je pouvais m'échapper du salon, j'allais bien vite du côté du grand perron, où il y avait toujours deux grenadiers de la garde impériale qui montaient la garde. Le factionnaire, qui savait qui j'étais, me répondait en riant, et avec cordialité. Je lui disais — je m'en souviens — Moi aussi, je sais faire

l'exercice ; j'ai un petit fusil. Et le grenadier de me dire de le commander, et alors me voilà lui disant : Présentez armes ! Portez armes ! Armes bas ! Et le grenadier d'exécuter tous les mouvements pour me faire plaisir. On conçoit quel était mon ravissement. Mais voulant lui prouver ma reconnaissance, je cours vers un endroit où l'on nous avait donné des biscuits. J'en prends un et je cours le mettre dans la main du grenadier, qui le prit en riant, tandis que moi j'étais honteux du bonheur, croyant lui en avoir fait un grand.

Souvent j'allais avec mon frère, qui avait trois ans de plus que moi, déjeuner chez l'Empereur. On nous faisait entrer dans une chambre dont la fenêtre donnait sur le jardin des Tuileries. Dès que l'Empereur entrait, il venait à nous, nous prenait avec les deux mains par la tête, et nous mettait ainsi debout sur la table. Cette manière toute exceptionnelle de nous porter effrayait beaucoup ma mère, à laquelle Corvisart avait assuré que cette manière de porter un enfant était très dangereuse.

En 1815, ma mère avait obtenu la permission de rester à Paris. Lorsqu'on reçut la nouvelle du premier débarquement de l'Empereur, une grande irritation se manifesta parmi les royalistes et les gardes du corps contre ma mère et ses enfants. On répandit le bruit que nous devions être assassinés. Un soir notre gouvernante vint nous prendre, et, suivis d'un valet de chambre, nous fit traverser le jardin de la maison de ma mère, qui était rue Cerutti, n° 8 ; et nous conduisit dans une petite chambre sur le boulevard, où nous devions rester cachés. C'était la première marque des revers de la fortune. Nous fuyions pour la première fois le toit paternel, et cependant notre jeune âge nous empêchait de comprendre la portée des événements ; nous nous réjouissions de ce changement de situation.

L'Empereur va partir pour Waterloo.

J'ai vu le jeune prince Louis dans son enfance, raconte l'auteur des *Lettres de Londres*, il y a de longues années, lors d'une circonstance que je ne puis oublier. C'était la veille du départ de Napoléon pour la fatale campagne de Waterloo. Ce jour-là, l'Empereur m'avait fait appeler pour me confier une mission importante. Quand j'arrivai à l'Elysée, l'Empereur, qui avait déjeuné avec sa famille, était encore renfermé avec elle. Entre ses frères et la reine Hortense, il y avait auprès de lui ses deux neveux, fils de cette princesse et de son frère Louis, avec lesquels il se plaisait à jouer, et dont il faisait de véritables enfants gâtés, surtout du plus jeune, le prince Napoléon-Louis actuel, qui, par son âge et sa figure, lui rappelait davantage son fils le roi de Rome, alors prisonnier de l'Autriche.

J'avais été introduit dans une pièce voisine de celle où était l'Empereur.

Il paraissait triste et soucieux, quoique sa voix fut brève et accentuée, sa pensée claire et précise. J'écoutais avec la plus profonde attention tout ce qu'il me disait, lorsque, détournant les yeux, par hasard, je m'aperçus que la porte par laquelle était entré l'Empereur était restée entr'ouverte. J'allais faire un pas pour la fermer, mais je vis tout à coup un jeune enfant se glisser dans l'appartement et s'approcher de l'Empereur. C'était un charmant garçon de sept à huit ans, à la chevelure blonde et bouclée, aux yeux bleus et expressifs, et revêtu d'un uniforme des lanciers de la garde impériale. Sa figure était empreinte d'un sentiment douloureux : toute sa démarche révélait une émotion profonde qu'il s'efforçait de contenir.

L'enfant s'étant approché, s'agenouilla devant l'Empereur, mit sa tête et ses deux mains sur ses genoux, et alors ses larmes coulèrent en abondance.

— Qu'as-tu, Louis ? s'écria l'Empereur d'une voix où perçait la contrariété d'avoir été interrompu ; pourquoi viens-tu ici ? pourquoi pleures-tu ?

Mais l'enfant intimidé, ne répondait que par des sanglots ; peu à peu cependant il se calma, et, d'une voix douce et triste, il dit enfin :

— Sire, ma gouvernante vient de me dire que vous partez pour la guerre. Oh ! ne partez pas ! ne partez pas !

— Mais pourquoi ne veux-tu pas que je parte ? s'écria l'Empereur d'une voix subitement adoucie par la sollicitude de son jeune neveu. Ce n'est pas la première fois que je vais à la guerre. Pourquoi t'affliges-tu ? Ne crains rien. Je reviendrai bientôt.

— Oh ! mon cher oncle ! C'est que les méchants alliés veulent vous tuer. Laissez-moi aller, mon oncle ; laissez-moi aller avec vous !

Ici l'Empereur ne répondit rien. La tendresse de cet enfant lui allait au cœur. Il prit le jeune prince sur ses genoux, le serra dans ses bras et l'embrassa avec effusion. En ce moment, remué par cette scène touchante, je ne sais quelle idée me passa par la tête, mais j'eus la sottise de parler du roi de Rome.

— Hélas ! s'écria l'Empereur, qui sait quand je le reverrai !...

L'Empereur paraissait profondément ému. Bientôt reprenant toute la fermeté de sa parole : Hortense ! Hortense ! appela-t-il ; et comme la reine s'était empressée d'accourir :

— Emmenez mon neveu, et réprimandez sévèrement sa gouvernante qui, par des paroles inconsidérées, exalte la sensibilité de cet enfant.

Puis, après quelques paroles douces et affectueuses au jeune prince pour le consoler, il allait le rendre à sa mère, quand s'apercevant, sans doute, combien j'étais attendri :

— Tenez, me dit-il vivement, embrassez-le. Il aura un bon cœur et une belle âme.

Et pendant que je couvrais le jeune prince de mes baisers et de mes larmes :

— Eh ! mon cher, ajouta-t-il, c'est peut-être l'espoir de ma race...

Le temps passe et vite. Un soir, comme Benjamin Constant lui lisait Adolphe, on annonce à la reine Hortense la visite du duc de Rovigo. L'Empereur a été battu, la France est de nouveau en danger, les alliés marchent sur Paris. La nouvelle du désastre de Waterloo est confirmée. Napoléon rentre à l'Elysée.

C'était la dernière étape avant Sainte-Hélène.

L'empereur à jamais prisonnier, il s'agissait de prendre une détermination. On avait aperçu la reine à la terrasse de son hôtel et des passants n'avaient pas craint de l'apostropher. La reine Hortense confie ses deux enfants à une marchande du boulevard Montmartre, Mme Terrier, et se cache dans un appartement de la rue Taitbout. Après la rentrée de Louis XVIII, à Paris, le conseil des ministres ayant découvert sa retraite, lui signifie qu'elle ait à quitter la France sur-le-champ. Le lendemain, le général prussien Muffling, commandant de Paris pour les armées alliées, ne lui accorde que deux heures pour elle et les siens. Elle obtient d'être escortée du comte de Voyna, chambellan de l'Empereur d'Autriche, part avec les deux jeunes princes, M. de Marmold, son écuyer, Mme Bure et une femme de chambre. A Dijon, on crie : Vive les Bourbons ! sous ses fenêtres. Un garde national veut l'arrêter, et l'eût arrêtée sans l'intervention de M. de Voyna qui, d'une voix impérative, lui fait observer que la duchesse de Saint-Leu est sous la protection de l'Empereur d'Autriche. Enfin elle arrive à Genève et descend à l'hôtel de Sècheron.

Il faudrait ignorer l'opiniâtreté de la race des Bourbons, pour supposer que les fugitifs — une femme et deux enfants — en seront quittes à si bon marché. Le roi Louis XVIII connaissait pourtant les affres d'une vie sans repos, lui qui, naguères errait de Ham — Westphalie — à Turin, de Turin à Vérone, de Vérone aux bords du Rhin, des bords du Rhin à Blackenbourg, dans le duché de Brunswick ; de Blackenbourg à Saint-Pétersbourg, de Saint-Pétersbourg à Mitau, qu'il lui fallait bientôt quitter sous un ciel glacé, au milieu de steppes couverts de neige pour gagner Memel après avoir imploré l'hospitalité d'un paysan lithuanien ; de Memel à Kœnigsberg, de Kœnigsberg à Varsovie, de Varsovie à Mitau, de Mitau à Gottenbourg, de Gottenbourg à Londres, de Londres au château de Gosfield-Hall, du château de Gosfield-Hall à Hartwell, dans le comté de Buckingham, etc. , jusqu'à ce que des baïonnettes étrangères lui frayassent un chemin. A peine la reine fugitive a-t-elle touché terre à Genève, le gouvernement de Genève lui signifie d'avoir à partir.

— Pour aller où ? demande-t-elle à M. de Voyna.

— Je n'en sais rien, madame, mais il y a ici un baron de Talleyrand, ministre de France en Suisse, qui, ayant appris l'arrivée de Votre Majesté, a monté la tête du gouvernement de Genève, qui ne demande pas mieux que de vous tourmenter. Il faut partir.

— Eh bien ! partons ! réplique la reine. Mais où irons-nous ?

— Je n'en sais rien, on n'a jamais vu chose semblable.

Et se tournant vers M. de Marmold :

— Que dois-je faire de la reine ?

L'embarras de M. de Marmold fait pitié à la fugitive :

— Jetez-moi dans le lac, en ayant l'air de ne pas l'avoir fait exprès. Car, enfin, il faut bien que je sois quelque part[1].

On se décide pour Aix.

Cependant, les puissances alliées pour remplir le vœu bien prononcé de Mme la duchesse de Saint-Leu d'aller habiter la Suisse, et, en même temps pour donner une espèce de satisfaction à l'esprit public, décident, dans la séance du 27 août 1815, que Mme la duchesse de Saint-Leu pourra habiter la Suisse, avec les deux princes, ses fils, mais qu'elle y demeurera sous la surveillance des quatre cours étrangères et de Sa Majesté très chrétienne — Louis XVIII.

Extrait du procès-verbal des conférences des ministres réunis des cours alliées.

SÉANCE DU 27 AOÛT 1815

MM. les membres de la conférence conviennent de faire exiger des personnes auxquelles il serait accordé asile dans les Etats alliés, une soumission conforme au formulaire prescrit.

Les ministres réunis des cours alliées ont considéré que la fixation du séjour des personnes de la famille Bonaparte devait être soumise à des restrictions, attendu que le lieu de leur établissement n'est pas indifférent au maintien de la tranquillité publique. Dans le cas où un Bonaparte aurait, ainsi qu'on l'assure, l'intention de s'établir dans les Etats Romains, les cours alliées n'y apporteront aucune difficulté.

Pour ce qui est de Mme la duchesse de Saint-Leu et de ses deux enfants, les cours alliées sont disposées à leur laisser continuer leur séjour en Suisse, où ils seront sous la surveillance des ministres des quatre cours et de celle de Sa Majesté très chrétienne, près de la Confédération helvétique.

A Aix un des plus grands chagrins de sa vie attendait la reine. Le baron de Zinte vint réclamer de la part du roi Louis, le prince Napoléon, ainsi que l'y autorisait un arrêt de la cour. Il fallut se séparer. La scène fut affreuse. La reine tomba

---

1 *Mémoires de Mademoiselle Cochelet*.

malade. Le prince Louis, dit Mlle Cochelet, était d'un caractère doux, timide et réfléchi. Il parlait peu, mais son esprit à la fois vif et pénétrant, s'exprimait par des mots heureux, pleins de raison et de finesse que j'aimais à recueillir et à répéter. Il fut si affligé du départ de son frère qu'il en tomba malade et eut une jaunisse qui n'eût pas de suites fâcheuses.

Aix devenait insupportable. La reine forme le projet de s'établir à Constance, comptant sur ses relations de parenté avec le grand-duc de Bade. Elle fait étape à Lausanne, où on la prie de ne point séjourner ; à Berne, à Bade, à Zurich, à Serawenfeld, capitale du canton de Turgovie. Elle arrive à Constance, dans une auberge, pour recevoir le baron de Guellengen chargé de lui exprimer ses regrets de la part de son maître le grand-duc de Bade, de ne pouvoir lui permettre de se fixer à Constance. Cela est de toute impossibilité, les hautes puissances ayant décidé que les membres de la famille Bonaparte ne peuvent habiter que la Prusse, l'Autriche ou la Russie. Elle supplie. On attendra. Prenez patience, lui écrit la grande-duchesse de Bade, tenez-vous tranquille. Peut-être, au printemps prochain, les affaires s'arrangeront-elles à la satisfaction de tout le monde ; d'ici-là, les passions seront calmées et bien des choses seront oubliées. La reine s'établit dans une maison située sur cette langue de terre qui se rapproche de Constance, à l'endroit où le lac de ce nom, se rétrécissant, permet au Rhin de reprendre son cours, ce qui forme comme un trait d'union entre les deux masses d'eau. A cette place est jeté un pont, construit en bois, qui joint les deux rives et orne l'entrée de la ville du côté du pays de Bade. Cette maison, que la reine trouva charmante — à cause de sa position, sans doute — n'était, en résumé, qu'une infâme bicoque, mal construite, percée de tant de fenêtres que, vue à distance par le gros bout d'une lorgnette, on eut dit d'une lanterne à facettes. A l'intérieur, on montait par un escalier de bois, fort étroit, à l'étage supérieur, espèce de galerie qui donnait entrée à une demi-douzaine de chambres mal closes et simplement blanchies à la chaux. En examinant cette maison, l'abbé Bertrand s'était écrié, dans une espèce de ravissement :

— Voilà ce qu'il nous faut ! Là, mon auguste élève sera en bon air, et je pourrai l'avoir sans cesse sous les yeux[1].

[1] M. Marco de Saint-Hilaire.

LIVRE DEUXIÈME

L'EXIL - L'ÉDUCATION

Le vulgaire aime à répéter que les princes sont des gens comme les autres, c'est absurde. Il y a pour eux, des joies et des peines spéciales, joies et peines qui s'augmentent de leur situation exceptionnelle. Les conducteurs d'hommes, ont devant l'histoire et devant leur conscience, des responsabilités que les autres ignorent, et les événements auxquels ils assistent, se grossissant de ces responsabilités, atteignent bientôt une importance ignorée des masses. Un enfant appelé à voir s'établir, entre les auteurs de ses jours, des scissions que cherchera, plus tard, à expliquer la postérité ; à voir mourir des parents, sur lesquels cette même postérité se prononcera ; à voir s'écrouler des trônes où s'asseyaient leurs proches ; à assister à des victoires ou à des défaites, d'où dépendent l'augmentation ou la diminution de l'idéal de son nom : cet enfant-là occupe une place à part dans l'humanité. Voilà pourquoi, si l'intelligence des princes n'est pas toujours supérieure, leurs impressions, sont du moins, plus vives, et partant exercent un influence plus décisive sur leur existence. Voilà pourquoi la question d'hérédité et d'ambiance est surtout importante quand il s'agit des fils d'anciens rois.

A sept ans l'on commence à comprendre et à sentir. Le prince Louis a déjà un passé : L'Empereur sur le rocher de Sainte-Hélène, sa grand'mère dans le tombeau de Saint-Leu, son père à Rome avec Napoléon. Louis-Joseph a gagné l'Amérique où il habitera pendant seize ans, sous le nom de comte de Survilliers, séjournant tantôt à New-York, tantôt à Philadelphie, tantôt à Paënte-Breze, près de Bordentow, sur la Delaware. Jérôme, blessé au bras à Waterloo, a atteint la Suisse, puis le Wurtemberg, où son beau-père lui accordera l'autorisation de fixer son séjour au château d'Elvangea, sous la condition de ne pas quitter cette résidence et de ne conserver aucun Français à son service. L'année suivante, il obtiendra, de la cour de Vienne, la permission de se rendre, sous le nom de comte de Montfort, avec sa femme, l'ex-reine Catherine, au château de Bambourg, qu'habitait déjà sa sœur Caroline, l'ex-reine de Naples. Plus tard on le verra résider alternativement près de Vienne et à Trieste. Lucien a quitté le Palais-Royal, dont il s'était emparé après le retour de l'île d'Elbe. Il s'est d'abord rendu à Reuilly, dans le château habité par Pauline, puis s'est mis en route pour l'Italie, sous le nom de comte Casali. Repoussé des frontières de Savoie, il a franchi les Alpes, a été arrêté à Turin, interné pendant deux mois ; libre ensuite, grâce à l'intervention du Pape, il ira s'installer dans sa terre de Villa-Raffinella, voisine de Frascati, et reprenant son titre de prince de Canino, il y vivra avec splendeur. Partout des absences, des regrets et des deuils.

Dans quelles conditions de fortune se trouvait la reine Hortense ?

Le retour de l'île d'Elbe — à ce moment-là le Trésor devait aux Bonaparte : douze millions six cent quarante-six, mille cinq cent soixante-dix-huit francs et dix-huit centimes — avait implicitement annulé le pacte de Fontainebleau. Hortense n'en sollicita pas moins du gouvernement de Louis XVIII, le payement des deniers que lui promettait le décret impérial du 3 mai 1815. Chose incroyable, dit à ce propos M. A. Morel, Louis XVIII, réservant la question pour les purs Bonaparte, la résolut en faveur d'Hortense, qui obtint, en 1818, un remboursement intégral ! Non seulement elle eut ce qui lui revenait directement, mais encore elle toucha la moitié de la part de sa mère ; l'autre moitié fut envoyée à Eugène. L'exil n'était donc pas positivement la misère.

Cependant, tant de tribulations semblaient avoir suffisamment affecté le prince Louis, pour que son entourage s'en inquiétât. Quelle distraction lui donner ? C'est le prince Eugène qui s'en préoccupe. Il est relativement heureux. Il a épousé la fille du roi de Bavière, il est orné de cinq enfants. Il voudrait que son neveu eut l'occasion de changer de milieu. Il s'en ouvre à sa sœur, qui trouve l'idée excellente et part pour Berg, où le prince Eugène habite, l'été, une jolie campagne, située à quatre lieues de Munich, sur les bords du lac Warmsée, et appartenant à son beau-père. Afin de faire quelque figure, elle a emmené' l'abbé Bertrand, Mlle Cochelet, une femme de chambre et Vincent, qui cumulera les fonctions de piqueur et celles de valet de chambre du prince. La réception est cordiale, la princesse Augusta présente le prince Louis à ses enfants, parmi lesquels la jolie petite Théodelinde. Eugène dit à sa sœur :

— Tout ceci est à moi ; mais Mlle Théodelinde devrait t'appartenir : c'est tout ton portrait, lorsque tu étais enfant comme elle. Je désire bien vivement, ma chère Hortense, que, plus tard, elle puisse te ressembler en tout.

Le prince Louis sembla d'abord un peu interdit de se trouver, tout à coup, au milieu de visages qui lui étaient inconnus ; il ne tarda pas à se rassurer, lorsqu'il eût fait plus ample connaissance avec son cousin et ses cousines. Les deux aînés s'étant emparés de lui, les jeux commencèrent ; mais bientôt la pétulence des uns et la gaieté des autres devinrent si bruyantes que, pour ramener un peu de tranquillité et de silence dans l'appartement, Eugène et sa sœur envoyèrent la petite troupe s'ébattre au jardin.

Les quelques mois de séjour à Berg comptent parmi les rares moments de bonheur accordés alors au prince Louis. Il lui va falloir se séparer de sa mère, à laquelle les médecins conseillent d'aller passer plusieurs mois à Geisse, dans tes montagnes de l'Appenzel ; puis, au retour de la reine, commenceront les études sérieuses. Elle se chargera des arts d'agrément : danse, musique et dessin. L'abbé Bertrand suppléera au reste, tant bien que mal, jusqu'à ce qu'on lui adjoigne, en qualité de gouverneur et sur la recommandation de M. Boissonnade, M. Le Bas, fils du conventionnel.

Les études commencées, il faut les interrompre. Un M. Franck est envoyé à la reine, afin de lui signifier, de la part du grand-duc de Bade menacé, d'avoir à quitter dans le plus bref délai Constance. La reine, soumise à tous les arrêts du sort, se met en campagne et, le 10 février 1817, achète la propriété d'Arenenberg au prix de trente mille florins. En attendant que la propriété soit habitable, elle cédera aux sollicitations de son frère et ira planter sa tente à Augsbourg, près de Munich. Cette ancienne capitale de la Bavière se recommande d'un collège renommé, où le jeune prince pourra achever son éducation. Il en suivra les cours en allemand, sous la direction de M. Le Bas. Ce fut à Augsbourg qu'il fit sa première communion, et reçut le sacrement de la

confirmation, qui lui fut administré par le chef de ce diocèse, l'évêque d'Augsbourg, sous le patronage de son oncle, le prince Eugène.

La reine Hortense et son fils devaient y demeurer quatre années. Tandis que ce dernier poursuivait ses études, la reine, tantôt à Genève, tantôt à Arenenberg, tantôt en Italie, s'occupait de la rédaction de ses mémoires et suivait, de loin, les fluctuations de la politique.

Tout indiquait, en France, combien l'amour pour le drapeau tricolore était imprimé au fond des cœurs. En vain la royauté réagissait. En vain, elle avait fait assassiner lâchement le maréchal Brune, dont l'épée avait vaincu à Bergheim, les Anglais et les Russes, conquis la Hollande et la Suisse ; en vain, elle présidait, de loin, aux massacres de Nîmes et d'Uzès ; en vain, elle faisait fusiller Labédoyère, condamnait Lavalette à mort, exécutait Ney et Murat ; en vain, elle payait des feux de joie pour qu'on brûlât les derniers vestiges du régime impérial ; en vain, elle improvisait des lois réactionnaires, bâillonnait la presse, rien n'y faisait. Les plus las — et ils étaient nombreux — des guerres impériales, préféraient encore les dangers du régime napoléonien aux basses hypocrisies des rois légitimes.

La reine Hortense, ambitieuse pour son fils, suivait les mouvements extérieurs avec une attention démontrant qu'elle ne passait pas tout son temps, comme certains l'ont prétendu, à dessiner ou à composer de la musique, lorsque la mort de l'Empereur vint la surprendre.

C'est à propos de la mort de Napoléon Ier que nous trouvons la première lettre du prince Louis. Elle est adressée à sa mère et datée d'Augsbourg, le 24 juillet 1821.

Ma chère maman,

Le jour approche où je vous reverrai, où je pourrai vous témoigner mon attachement, où je tâcherai de vous consoler, autant qu'il me sera possible, de ce malheureux événement.

Cette mort m'a fait, comme vous pouvez le croire, une très grande peine, et elle est agrandie encore, en pensant à la douleur que causera cette triste nouvelle à toute ma famille ; heureusement il est dans un monde meilleur que le nôtre, et où il jouit paisiblement de ses bonnes actions..Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est de ne pas l'avoir vu, même une seule fois, avant sa mort, car à Paris j'étais si jeune, qu'il n'y a presque que mon cœur qui m'en fasse souvenir. Quand je fais mal, si je pense à ce *grand homme*, il me semble sentir en moi une ombre qui me dit de me rendre digne du nom de *Napoléon*. Cependant je m'arrête, car si j'écrivais tout ce que je sens pour lui, ma lettre ne serait pas terminée à l'heure du courrier. Ma chère maman, qu'il est triste pour moi de penser à la tristesse où vous devez être, j'espère pourtant bien qu'elle ne détruira pas le bon effet que les bains ont produit sur vous.

Vous devez bien penser les consolations que M. Le Bas me prodigue dans cette circonstance. Pendant les trois jours qui ont suivi celui où j'ai appris cette tristesse nouvelle, il m'a donné congé, m'a fait faire une petite promenade, et nous

avons été dîner chez Mme Le Bas, qui était un peu malade en ce moment. Heureusement je suis jeune et je parais souvent avoir oublié ce malheur, mais si, cependant ma gaieté habituelle revient quelquefois, cela n'empêche pas que mon cœur soit triste et que je n'aie une haine éternelle contre les Anglais.

Il y a encore un Proloco. Je serai moi-même le porteur de son résultat. Je puis vous assurer d'avance que je n'ai pas dégringolé.

Adieu, ma chère maman, bien des choses de ma part à tout le monde, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Votre respectueux fils,

CHARLES-LOUIS NAPOLÉON.

La disparition de Napoléon qui, même du haut du rocher de Sainte-Hélène, jouait encore un rôle, changea les vues de la reine. Aussi bien, les circonstances l'auraient éclairée, si son intelligence n'y avait vu clair. Le bonapartisme faisant alliance avec le libéralisme, il s'agissait de donner au prince une éducation et une instruction qui le préparassent à ce nouvel avatar politique. La reine choisit, pour successeur à M. Le Bas, M. Narcisse Vieillard, qui, en 1842, fut député de la gauche, en 1848, député républicain. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien officier d'artillerie, M. Vieillard avait déjà été le précepteur de Napoléon Louis. Il eut, sur l'esprit du prince, une action bienfaisante, dont ce dernier, d'ailleurs, devait lui tenir compte jusqu'à la fin. Outre les leçons des professeurs du collège d'Augsbourg, et les répétitions de M. Vieillard, il profitait, à chacun de ses voyages en Italie, de la fréquentation de savants italiens, qui l'initiaient aux études archéologiques. Mais la véritable éducatrice était encore la mère. Lors de son procès avec le roi Louis, elle fit lire une note qui le prouve surabondamment.

A son réveil, son premier sentiment est pour ses enfants ; elle les demande, les embrasse et reçoit le rapport de la visite des médecins. Se rappelant ensuite les petits événements de la veille, elle encourage ou réprime avec une douce sévérité, ce qu'il peut y avoir eu de reprochable dans leur conduite. Elle détermine elle-même si le temps permet de sortir et si les enfants peuvent prendre l'exercice qui leur est recommandé. Ordinairement, elle se charge du plus jeune et le promène elle-même ; sa délicatesse exigeant un exercice plus modéré que celui de son frère, qui sort avec son instituteur. Plusieurs fois le matin, elle se rend à la salle d'étude de ses enfants qu'elle encourage ainsi par l'assiduité de sa surveillance. Leur récréation est le seul moment où elle en jouit pour elle-même, en donnant à leurs jeux la direction conforme à leur situation. Les principes d'éducation qui la dirigent sont, en général, plus doux que sévères, mais exacts. Sous le rapport physique, elle a toujours veillé elle-même à la santé de ses enfants. Le plus léger changement dans le régime lui a été soumis dans tous les temps et n'a été exécuté qu'avec son assentiment. Elle a toujours exigé une grande exactitude dans leur manière de vivre et une

> sobriété qui a beaucoup contribué à les fortifier en écartant de la table tout ce qui n'offre pas une nourriture également saine et simple. Elle a réglé leur manière d'être vêtus et le degré de précaution qu'exigeaient les saisons. Sous le rapport moral, elle a toujours écarté de ses enfants tout ce qui pouvait avoir le caractère de la faiblesse et. de l'adulation. Ennemie née de tout ce qui est factice, elle s'est attachée à leur donner une tenue naturelle, polie et simple pour tout le monde, confiante pour elle et respectueuse pour leurs maîtres. Elle sait trop le prix d'une bonne éducation pour n'avoir pas tenu essentiellement à tout ce qui peut en former les bases. C'est en suivant constamment ce principe et en y joignant l'étude des arts agréables, qu'elle se flatte d'en faire des hommes pour la société et de travailler à leur bonheur.

Nous voulons bien que la note, destinée à être lue en plein tribunal, comporte quelque exagération. Il n'en demeure pas moins, et c'est notre certitude, que la reine est une éducatrice.

Nous avons sous les yeux le texte de ses principaux discours :

> La fortune la plus extraordinaire des temps modernes, leur disait-elle, est celle des Bonaparte. Ils endurent aujourd'hui des revers pénibles, sans nous avoir dit leur dernier mot.
>
> Par notre nom vous serez toujours quelque chose, soit dans la vieille Europe, soit dans le Nouveau-Monde. Les hommes sont partout et en tout temps les mêmes : ils révèrent malgré eux le sang d'une famille qui a possédé une grande fortune. Un nom connu est le premier acompte fourni par le destin à l'homme qu'il veut pousser en avant.
>
> Napoléon, l'auteur de notre célébrité, a sans doute écrasé les peuples sous le poids de son ambition, mais il a suscité de magnifiques espérances chez tous les pauvres et d'étonnantes admirations partout. Je l'ai connu dans sa force et dans ses faiblesses, et je ne vous le donne pas comme un modèle accompli. Souvent on eût pu le comparer à un roseau peint en fer.
>
> Il avait deux défauts : la faiblesse et l'indiscrétion ; comme il aimait trop à discuter, on lui faisait dire tous ses secrets. Un prince doit savoir se taire ou parler pour ne rien dire.
>
> Trop de gens, par sa faute, eurent prise sur lui ; il se laissait souvent mener par d'anciens amis ou de nouveaux flatteurs. Evitez d'appartenir si exclusivement à personne que vous ne puissiez plus vous délier. Du reste, soyez fidèles à vos amis : c'est auprès des autres hommes une recommandation utile qui leur inspire vaguement le désir de s'attacher à vous.
>
> Dans notre disgrâce actuelle, incertains de ce que vous pouvez devenir, ne vous lassez pas d'espérer. Toujours l'œil aux aguets, surveillez les occasions propices. Si la France

vous échappait définitivement, l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, vous présenteraient encore des ressources d'avenir : partout il se produit des caprices d'imagination qui peuvent élever aux nues l'héritier d'un grand nom illustre.

Héritiers de Napoléon, vous et votre frère vous l'êtes assurément après le roi de Rome. En effet, votre oncle Joseph n'a que des filles, et Lucien, par les frasques de son esprit, a laissé échapper l'occasion de s'asseoir autrefois sur le degré le plus voisin du trône. Ce n'est pas, je le sais, un homme sans valeur : il est hardi et rusé, mais sa fougue lui a toujours fait perdre le profit des entreprises qu'il a su tenter avec audace. Le véritable héros du 18 brumaire, c'est lui ; Napoléon y fut faible, irrésolu, presque poltron. Après Waterloo, Lucien, courageux dans l'adversité de sa famille comme un gentilhomme italien du quinzième siècle, combattit énergiquement pour faire proclamer Napoléon II, et si l'Empereur avait eu alors le bon sens de l'écouter, on aurait jeté à la Seine la Chambre des pairs et le Corps législatif : des factieux ! Avec ce qui restait de l'armée, on eût achevé cette besogne en un tour de main, et l'on eût pu ensuite disputer pied à pied le territoire de la France aux ennemis. La dictature aurait été le salut de la dynastie impériale. Malheureusement pour elle, son chef n'était, à cette heure-là, que l'ombre de lui-même. Je l'avais vu, à minuit, lorsqu'il montait en voiture pour rejoindre son armée sur la frontière de Belgique : il souriait en m'embrassant, mais avec une crispation de visage qui faisait mal à voir. Son âme était malade comme son corps. Il était épuisé déjà par l'effort de ses trois mois de lutte. Depuis, l'oisiveté de Sainte-Hélène lui a rendu une partie de sa lucidité d'intelligence. Comme il avait infiniment d'esprit, avec une entente complète du caractère des Hommes, il a arrangé là-bas sa vie, sa défense et sa gloire avec la coquetterie profonde d'un bon auteur de théâtre qui soigne son cinquième acte et surveille les dispositions de l'apothéose finale.

Elle leur disait encore :

Quant à cette faculté que les idéologues, comme les appelait votre oncle, ont nommé l'entendement, elle est en France d'une faiblesse enfantine, même chez les gens qui ont la manie de paraître raisonner. La Révolution a épuisé pour longtemps la force raisonnante des Français ; mais ils sont restés sensibles aux accents de la voix humaine. Des mouvements pathétiques, une éloquence forte et brillante ont encore le pouvoir de ranimer pour quelques instants l'ardeur populaire. Seulement elle ne dure pas. C'est, quand elle se réveille par hasard, un splendide feu de paille. La prudence commande pourtant de ne pas s'y fier, d'éviter les occasions de la laisser ranimer par d'autres que le gouvernement. Les Bourbons, qui sont un peu bêtes, ont le

> tort de laisser trop d'éléments inflammables dans leur établissement et de permettre que les orateurs de la Chambre battent trop librement le briquet. A la longue il en peut résulter un incendie...

Elle leur disait enfin :

> Vous êtes princes, ne l'oubliez pas, mais sachez aussi sous quelle loi. Vos titres sont de date récente : pour les faire respecter il faut vous montrer, avant tout comme capables d'être utile. Lorsque ceux qui possèdent des biens craindront pour leurs avantages, promettez-leur d'en être garants. Si c'est le peuple qui souffre, montrez-vous comme étant, ainsi que lui, des opprimés ; faites entendre qu'il n'a de salut que par vous. En un mot, le rôle des Bonaparte est de se poser en amis de tout le monde : ils sont des médiateurs, des conciliateurs. Et je le dis, non pas au sens humain du mot, mais dans tous les sens. Croyez qu'il ne vous est pas impossible de devenir littéralement une idole, quelque chose comme le Rédempteur, l'intermédiaire entre le destin rigoureux du ciel et les intérêts humains. Les hommes aiment à se réfugier auprès d'une providence visible. Il est si facile, d'ailleurs, de gagner l'affection du peuple. Il a la simplicité de l'enfance. S'il voit qu'on s'occupe de lui il laisse faire : ce n'est que quand il croit à l'injustice ou à la trahison qu'il se révolte. Mais il n'y croit jamais, si on lui parle avec sympathie et douceur pour lui-même en traitant avec une amère dérision les ennemis qu'on représente acharnés à lui nuire. C'est toujours Jacques Bonhomme.
>
> À tout événement soyez prêts, jusqu'à ce que vous puissiez vous-mêmes préparer les événements. Ne rebutez personne, sans vous donner absolument à personne. Accueillez tout le monde, même les curieux, les hommes à projets, les conseillers. Tout cela sert. Je vous l'ai dit, surveillez toujours l'horizon. Il n'est comédie ou drame qui, se déroulant sous vos yeux, ne puisse vous fournir quelque motif d'y intervenir, comme un dieu de théâtre. Soyez un peu partout, toujours prudent, toujours libre, et ne vous montrez ouvertement qu'à l'heure opportune.

Cependant la reine Hortense continuait d'aménager Arenenberg, où elle vint se fixer en 1821. Arenenberg était un séjour enchanteur. Le prince Louis y poursuivit ses études avec plus d'obstination encore. Les contemporains nous le dépeignent comme un enfant laborieux, ayant déjà conscience d'une mission à venir. Le temps passe à travailler et à réfléchir. Le prince profite du voisinage de Constance pour suivre les exercices d'un régiment badois tenant garnison dans cette ville, sans pourtant interrompre le cours de son instruction. La reine le surveille plus que jamais. Il semble même qu'elle se soit un peu détachée de l'autre, l'aîné, élevé par le père. Il faut, peut-être, n'en accuser que l'éloignement et la rareté des nouvelles qu'elle en reçoit. Le lecteur se fera une idée de cette rareté en lisant cette lettre du prince Louis, datée de 1825, dans laquelle, après

avoir expliqué à son père le motif pour lequel il est obligé de retarder l'instant où il l'embrassera, il lui demande si son frère est marié !

Augsbourg, le 20 novembre 1825.

Mon cher papa,

Malheureusement ce n'est point pour vous annoncer notre départ que je vous écris, mais pour vous dire que nous sommes obligés d'attendre encore quinze jours pour avoir nos passeports. Tout était emballé, nous étions prêts à partir, la Bavière avait donné des passeports et la permission de l'Autriche était venue, lorsqu'il s'est élevé de nouveaux obstacles. Je ne sais pas quel motif il faut à présent — pour la première fois — que la France signe nos passeports, et l'ambassadeur pour faire ses embarras, écrit à Paris pour demander une autorisation qui n'arrivera que dans huit ou dix jours. Bientôt, il faudra un congrès pour que nous puissions changer de place.

Nous devions partir le 15. Je vois avec bien de la peine que ce ne pourra plus être que le 30 novembre. Je serai bien content quand je pourrai vous embrasser comme je vous aime. Napoléon est-il marié[1] ? Il y a des siècles que nous n'avons plus de lettre. Il nous croyait probablement en route. Adieu, mon cher papa, croyez au sincère attachement

De votre respectueux et affectionné fils.

LOUIS-NAPOLÉON.

Comptant plus que jamais sur le prince Louis, la reine, dans sa hâte d'en faire un homme, pousse plus vivement encore son instruction. Nous avons le journal du prince Louis à cette époque. Il est levé à six heures du matin, travaille jusqu'à onze heures, déjeune, lit les journaux français et étrangers, d'après lesquels il prend des notes ; à quatre il monte à cheval, dîne à sept heures, travaille et se couche à onze heures. Ce n'est pas suffisant. La reine démontre à son fils la nécessité de se perfectionner dans les sciences techniques, et le prince se laisse facilement persuader. Il suit les cours de l'artillerie et du génie à l'école de Thun, dans le canton de Berne, sous la direction du brave colonel Dufour, ancien colonel de génie de l'armée de Napoléon.

Mon fils est avec les élèves de Thun, occupé à faire des reconnaissances militaires dans les montagnes. Ils font dix à douze lieues par jour à pied, le sac sur le dos. Ils ont couché sous la tente au pied d'un glacier.

Une lettre datée de Thun et en possession de l'Impératrice Eugénie, nous initiera sur l'emploi du temps du prince.

---

1 Il avait contracté mariage avec sa cousine Charlotte Napoleone, fille de Joseph. A Florence, près de son père, il s'occupa d'inventions industrielles.

Thun, 22 juillet 1830.

Ma chère maman,

J'ai reçu avec grand plaisir votre petit billet. J'espère qu'à présent vous aurez aussi reçu mes deux dernières lettres. Voici trois jours que les travaux ont commencé. L'exercice que nous nous donnons me fait grand bien ; j'ai le double d'appétit. Le matin à six heures moins un quart est l'appel. On marche ensuite au son du tambour au polygone. On y reste jusqu'à onze heures et demie. A midi nous dînons ; je suis placé à table à côté du colonel Dufour. A trois heures moins un quart il faut me rendre encore au polygone jusqu'à sept heures et demie. Nous n'avons donc de libre dans toute la journée qu'une heure et demie, pendant laquelle il faut encore recopier plusieurs notes et plusieurs dessins. Il y a parmi les élèves des jeunes gens distingués par leur instruction et par leurs manières. La plupart sont de la Suisse française, par exemple M. Alexandre Portalès, qui a dix-neuf ans et qui est filleul de l'Impératrice ; M. de Très ; M. Vermoulin ; M. Evrard, neveu de celui que nous connaissons. La meilleure harmonie règne entre tout le monde, et je ne puis assez me louer du colonel Dufour. Il a pour moi les attentions les plus délicates.

Le prince Louis a vingt-deux ans.

LIVRE TROISIÈME

LA RÉVOLUTION ITALIENNE

Le prince Louis était à Thun lorsque éclata la Révolution de 1830.

Au début de l'année 1830, comme il était question de refuser le budget, les feuilles de l'opposition disaient : La crise actuelle est sans contredit la plus décisive qui se soit encore présentée pour la maison de Bourbon. La question de dynastie se trouve posée pour la quatrième fois depuis que les baïonnettes étrangères nous ont imposé cette famille. Les bonapartistes y virent une allusion. A la date du 23 juin, les choix faits par les collèges d'arrondissement ne laissaient aucun doute à Charles X et à ses ministres sur le résultat général des opérations électorales ; les bonapartistes en conçurent un espoir. La liberté de la presse détruite et la publication des journaux mise à la merci du gouvernement, les bonapartistes en nourrirent une espérance. Le peuple criant : A bas les ordonnances ! les bonapartistes s'en réjouirent. Les premiers coups de feu des trois journées venant d'être tirés, les bonapartistes ne doutèrent plus du succès de leur parti. Le drapeau tricolore promené dans les rues, les bonapartistes jugèrent leur triomphe plus prochain qu'ils n'avaient osé l'espérer. Lorsque Louis-Philippe d'Orléans fut nommé lieutenant-général du royaume, tout espoir était perdu pour eux. Le général La Fayette avait mis Louis-Philippe à même de gagner de vitesse.

Durant l'émeute, le prince Louis avait, de Thun, écrit à sa mère :

> Ma chère maman,
>
> Les nouvelles se succèdent ici avec rapidité, et ce qu'il y a d'extraordinaire tout le monde s'en réjouit. Nous sommes très tranquilles dans notre petit coin, tandis que plus loin on se bat pour les intérêts les plus chers. J'espère recevoir aujourd'hui une lettre de vous. Adieu, ma chère maman. Le drapeau tricolore flotte actuellement en France. Heureux ceux qui ont pu les premiers lui rendre son ancien éclat[1].
>
> Mon fils Louis, écrivait presque à la même date, la reine Hortense, avait absolument les mêmes sentiments et le même caractère que son frère. La Révolution de Juillet les trouve, l'aîné au milieu de ses inventions pour l'industrie, qui, faute de mieux, l'occupaient depuis son mariage ; et le plus jeune à l'école militaire de Thun, où il suivait les cours d'artillerie et du génie. Tous deux semblaient renaître au

1 Lettre en possession de l'Impératrice Eugénie.

> bruit des événements de Paris. Quoique séparés, leurs impressions furent les mêmes — vifs regrets de n'avoir pas combattu avec les Parisiens, enthousiasme pour leur héroïque conduite et légitime espoir de servir cette France qu'ils chérissaient tant.

On nous permettra de ne pas supposer tant de philosophie et d'abnégation dans la famille Bonaparte. Aussi bien les faits nous donneraient tort. Il suffira, pour en convaincre le lecteur, de rappeler la stupeur avec laquelle l'ex-reine et ses fils lurent la décision de la Chambre des Députés, en date du 2 septembre, qui, à la majorité de 106 voix sur 327 votants, maintenait contre les Bonaparte l'article 4 de la loi du 12 janvier 1816.

Il suffira de rappeler la lettre de protestation adressée par le chef de la famille, Joseph Bonaparte — le duc de Reichstadt demeurait étouffé par l'Autriche — à la Chambre des Députés :

> La famille Bonaparte, y disait-il, a été appelée par 3.500.000 votes. Si la nation croit dans son intérêt de faire un autre choix, elle en a le pouvoir et le droit, mais elle seule. Napoléon II a été proclamé par la Chambre des Députés de 1815, qui a reconnu en lui un droit conféré par la nation. J'accepte pour lui toutes les modifications faites par la Chambre de 1815, qui fut dissoute par les baïonnettes étrangères ; j'ai des données positives pour savoir que Napoléon II est digne de la France. C'est comme Français surtout que je désire que l'on reconnaisse les titres incontestables qu'il a au trône, tant que la nation n'aura pas adopté une autre forme de gouvernement. Seul, pour être légitime, dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire légalement et volontairement élu par le peuple, il n'a pas besoin d'une nouvelle élection. Toutefois, la nation est maîtresse de confirmer ou de rejeter des titres qu'elle a donnés, si telle est sa volonté.

Il suffira de reproduire les deux lettres qui suivent, adressées par la reine Hortense à des amis :

> Arenenberg, 2 septembre 1830.
>
> Vous désirez de mes nouvelles ; je me réjouis, comme vous, du bonheur de la France. Vous avez dû voir que l'enthousiasme de mes enfants n'a pu être contenu, malgré mon désir qu'ils ne parussent en rien ; mais ils sont élevés à apprécier ce qui est noble et grand ; ils sont fiers de leur patrie, qu'ils auraient été heureux de servir, et ils ont de vingt à vingt-cinq ans !... Vous savez aussi combien de fois ils ont entendu répéter que les places les plus élevées ne faisaient pas le bonheur ; mais que l'air de la patrie, des amis et une distinction toute personnelle devaient être le but de leur ambition. Je pense donc, comme vous, qu'ils pouvaient la servir, cette France devenue libre, sans offenser

aucun de leurs souvenirs. Ce n'était pas à nous à ne pas reconnaître les droits d'un peuple à se choisir un souverain, mais je viens de lire une loi qui m'étonne autant qu'elle m'afflige. Gomment ! dans ce moment d'enthousiasme et de liberté, la France ne devait-elle pas ouvrir les bras à tous ses enfants ? à ceux qui depuis quinze ans partageaient avec elle tant d'abaissement et de souffrances ? Au lieu de cela, on renouvelle, pour une seule famille, un acte de proscription. Quels sont ses crimes ? N'est-ce pas l'étranger qui l'avait chassée ? N'est-ce pas la France qu'elle avait servie ? Craindre cette famille, c'est lui faire un honneur qu'elle repousse. Son chef n'existe plus ! S'il a donné une grandeur et une gloire qu'on accepte enfin, faut-il repousser tout ce qui lui a appartenu, au lieu d'acquitter une dette sacrée, en exécutant le traité fait avec lui pour sa famille ? Aucun des membres de cette famille ne pensait encore à revenir en France. Il y a des convenances que les positions forcent à garder, et sans une invitation du pays, ils ne pouvaient s'y présenter. Mais les voilà encore avec leurs malheurs, sans protection et en butte à toutes les vexations dont les gouvernements se plaisaient à les accabler ! Que puis-je dire à mes enfants, moi qui ne cherche qu'à modérer leur jeunesse et à entretenir, en eux, l'amour de la patrie et de la justice ? Je ne puis plus que leur apprendre que les hommes sont ingrats et égoïstes ; mais qu'il faut encore les aimer et qu'il est toujours plus doux d'avoir à leur pardonner qu'à les faire souffrir.

Adieu, vous avez désiré de mes nouvelles, vous voyez que l'impression du moment est pénible. Je ne comptais pas aller à Paris ; loin de là, je m'arrangeais pour mon voyage d'Italie ; mais la vue de cette loi qui nous expulse à jamais de cette France qu'on aime tant, où l'on espérait encore aller mourir, est venue renouveler toutes mes douleurs. Cette proscription, prononcée dans des temps malheureux, était triste, sans doute, mais c'était par des ennemis. Renouvelée par ceux qu'on croyait des amis, cela frappe droit au cœur.

HORTENSE.

Arenenberg, 2 octobre 1830.

Je reçois votre lettre, monsieur. Je suis on ne peut plus touchée du sentiment qui vous inspire un ouvrage en faveur de la famille Bonaparte, encore exilée de France. Plus que personne, j'ai été vivement affligée de cette loi sévère ; mais j'ai dû me résigner parce que, Française avant tout, et ne pouvant supposer à mes chers compatriotes, libres enfin, une ingratitude qui est loin de leur caractère, j'ai appris qu'il avait fallu de fortes raisons pour nous éloigner encore. Notre exil, dit-on, paraît nécessaire au bonheur de la patrie, à sa tranquillité présente ; il ne doit être que momentané ; comment ne pas y souscrire, quand sa gloire et sa prospérité

furent toujours notre premier intérêt ? Je vous conseille donc, monsieur, de la peindre, dans vos chants, heureuse et libre, cette France régénérée ; mais de ne pas y ajouter une plainte sur ce qui nous regarde. Vous l'attristeriez, et vos vers, à en juger par ceux que je reçois, sont trop bien pour ne pas faire un effet qui ne serait pas en harmonie avec notre résignation. Je recevrai pourtant avec reconnaissance l'ouvrage que vous m'annoncez, mais je serai fâchée, je vous l'avoue, qu'il fût imprimé. Croyez, monsieur, que je saurai toujours apprécier vos nobles sentiments et trouver du plaisir à vous assurer de ma haute considération.

HORTENSE.

Il suffira enfin de reproduire cette lettre du Prince Louis à un député :

Monsieur le Député !

Je viens de lire avec douleur qu'on proposait à la Chambre de mettre ma famille sur la même liste de proscription que celles des Bourbons. Je demande qu'on sépare deux infortunes aussi opposées. Après la Révolution de 1830, je crus que la patrie serait rendue aux parents de l'Empereur Napoléon.

La famille de celui dont on relevait la statue devait-elle être traitée comme celle dont on brisait les emblèmes ?

N'avions-nous pas été exilés en même temps que la gloire française et le drapeau tricolore, et pourtant tous deux, en juillet, revinrent sans nous.

Je me tais sur une loi injuste et cruelle, mais je réclame contre la mesure qui tendrait à confondre la famille de l'homme qui était fier de tout devoir au peuple français avec celle qui, ramenée par l'étranger, revendique sans cesse des droits usés qui n'appartiennent qu'à la nation.

J'intercède donc, au nom de toute ma famille, qui, j'espère, ne me démentira pas, pour qu'on ne nous place pas à côté des vainqueurs, nous, les vaincus de Waterloo.

Sur ces entrefaites, éclatèrent des troubles en Italie.

La Révolution de Juillet y avait l'animé les espérances des libéraux. Dans les derniers jours de Février, raconte M. Louis Blanc, un grand nombre de réfugiés Italiens s'étaient réunis à Lyon. Une expédition en Savoie fut concertée entre eux, et activement préparée. Les uns devaient marcher sur Grenoble où les attendaient avec impatience des patriotes français. Les autres devaient se rassembler à Tusy et pénétrer dans la Maurienne. L'accueil qu'ils avaient reçu à Lyon avait singulièrement exalté leurs espérances. De toutes parts leur venaient des marques de sympathies et des excitations puissantes. Des compagnies de volontaires se formaient pour les escorter. Le préfet de Lyon, lui-même, M. Paulze d'Ivoy, leur prêtait une noble assistance, croyant répondre en cela aux

vues du gouvernement. Une dépêche ministérielle ne tarda pas à le détromper. Cependant les sympathies de la population lyonnaise pour les exilés devenaient de plus en plus vives dans leurs manifestations. Leurs chefs, qui correspondaient à Paris avec plusieurs personnes considérables, et notamment avec la princesse de Beljioiso, parurent craindre de se hâter et de donner trop d'éclat à leur tentative. Peut-être, avaient-ils peur, en acceptant une coopération trop bruyante, de mécontenter le gouvernement, dont, après tant de promesses indirectes, il leur était malaisé de suspecter la bonne foi. Les réfugiés hésitèrent donc, et ne sortirent enfin de Lyon que par petites bandes. Quelques jours après, MM. Misby et Linati arrivèrent à Marseille, prêts à s'embarquer pour l'Italie. Ils avaient frété un navire, et possédaient douze cents fusils, deux pièces de canon, des munitions. A eux, s'étaient joints plusieurs Italiens qu'appelait à son secours la patrie menacée : le comte Grilenzoni (de Reggio), l'avocat Mantorani (de Pavie), le lieutenant Mori (de Faënza), le docteur Francheschini. Le jour de l'embarquement était arrivé, lorsqu'une dépêche télégraphique vint tout à coup porter au préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, l'ordre d'arrêter les proscrits[1].

Tandis que ces événements se passaient en France, la reine Hortense partait pour l'Italie dans le but de s'y retrouver avec son fils aîné qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps, et le prince Louis que son père avait fait mander. Elle prend la route du Tyrol et de Venise. A Bologne, elle se croise avec le prince Bacchiochi, ancien officier attaché autrefois à son frère. — Quelle belle révolution que celle de Paris ! lui dit-il. Vous ne repasserez pas par ici, je l'espère, que vous n'ayez entendu parler de la nôtre. — Qui serait assez fou, répond-elle, pour essayer de soulever l'Italie, quand on voit la marche que suit le gouvernement français. S'il remplit sa mission, il peut, sans rompre avec l'Autriche, exiger d'elle qu'elle vous accorde des institutions ou votre indépendance : si ces deux puissances se brouillent ensemble, nous pouvons encore espérer l'appui de la France ; mais si vous remuez avant qu'une guerre soit déclarée, vous vous perdez indiscutablement. Elle arrive à Florence, dans sa hâte de garantir ses enfants de l'illusion commune. A la nouvelle de son arrivée, le roi Louis est allé à Rome sous prétexte de voir sa mère et a emmené le prince Louis. La reine Hortense ne rencontre que son aîné, qui lui apprend qu'on lui a écrit de Paris pour l'engager à venir aider à reconquérir les droits de son cousin ; qu'on fixait le procès des ministres comme un moment décisif contre un gouvernement imposé et qu'il a répondu : Le peuple est le seul maître, il a reconnu un nouveau souverain. Irai-je porter la guerre civile dans ma patrie, lorsque je voudrais la servir au prix de tout mon sang ? On lui a fait également des propositions de Corse, il a répondu de la même manière.

Mais l'Italie compte peut-être sur son assistance ? Et c'est la véritable crainte de la reine. Je le priai en grâce de se prémunir contre de telles avances. Je lui représentai les malheurs privés et publics qu'amènent les révolutions, et je lui conseillai d'user de son influence pour calmer l'effervescence que je voyais partout. Il approuvait, convenait que le moment n'était pas encore venu, mais qu'il ne pouvait l'empêcher de venir bientôt, et qu'il ne suivrait jamais que la route de l'honneur et du désintéressement.

Elle part pour Rome. Le roi Louis profite de son départ pour aller coucher à Viterbe. Leurs voitures se croisent. Le roi lui rend son fils Louis en lui témoignant

---

1 *Histoire de Dix Ans*.

sa crainte sur les idées politiques que ses enfants manifestaient et son désir qu'ils restassent étrangers à tout événement. Arrivée à Rome, la reine Hortense reprend sa vie habituelle. Chaque jour, elle va passer deux heures chez sa belle-mère. Tout à coup un bruit vient la surprendre. Ordre a été donné de reconduire le prince Louis à la frontière. Le même ordre a été donné à l'égard du fils du roi Jérôme, alors âgé de quatorze ans. Elle fait partir le prince Louis, tandis que le cardinal Albani rétracte l'ordre concernant le fils du prince de Montfort. Son fils en sûreté, elle apprendra plus tranquillement la nouvelle d'une prochaine insurrection à Bologne. Pourtant elle croit de son devoir d'écrire à ses enfants une lettre en forme de noté sur la situation de l'Italie :

> Les Italiens peuvent, sans doute, dans un moment d'élan, secouer un joug qui leur pèse ; mais je ne leur crois pas les moyens de lutter seuls et longtemps contre les efforts dirigés contre eux... Ils n'ont pas compris le bien qu'on leur a fait en les régénérant sous l'Empereur. La classe éclairée le comprend à présent et le regrette ; mais, si la classe éclairée dirige un mouvement, le peuple seul le soutient. En Lombardie, le peuple se sent peut-être humilié, mais il n'est pas malheureux ; à Rome, il est fier et emporté ; mais après un mouvement qui amènerait l'étranger, peut-être livrerait-il ses chefs pour retomber sous l'influence de ses prêtres. Les Autrichiens sont tout prêts à réprimer un mouvement en Italie ; ils ont déjà des forces considérables des deux côtés du Pô. Ferrare a dans ses murs une forte garnison. Le Piémont, qui tient à la France, et qui pourrait, le premier, se soulever, puisqu'il pourrait espérer un appui immédiat et un refuge, le Piémont est divisé : l'armée, conduite par de jeunes nobles, veut la loyauté légitime ou le prince de Carignan. Naples attend quelque chose de son nouveau souverain, l'attente la rendra inhabile à rien entreprendre dans ce moment. Dans l'espoir de la non-intervention, la Romagne seule se dispose à lever l'étendard de la révolte ; mais peut-il entrer dans le bon sens, qu'une si petite partie d'un empire puisse combattre des forces supérieures et leur résister ! Ce serait une chimère. Les jeunes gens qu'on voudrait mettre à la tête d'une telle entreprise, n'ont qu'une chose à faire, c'est de calmer l'effervescence par tous les moyens possibles...

Ses enfants lui répondent qu'ils ont lu la lettre avec la plus grande attention, et qu'ils l'approuvent. Sur ces entrefaites des troubles éclatent à Rome, ses fils lui écrivent de quitter la ville et d'accourir les rejoindre. Elle part. La nuit avançait ; même à la porte de Florence j'espérais encore voir venir à cheval, comme à l'ordinaire mes enfants au-devant de moi ; mais c'est en vain. J'arrive à l'auberge, je puis à peine descendre de voiture, mes jambes tremblaient sous moi. Je parle d'eux on ne sait que m'en dire, on les croit chez leur père. Je n'ai pas encore perdu tout espoir. M. de Bressieux court chez mon mari. Ce moment d'incertitude est affreux. Il revient enfin, et c'est pour me porter le coup le plus cruel. Ils sont partis !

Quelques minutes après, on lui remettait une lettre du prince Louis, dont nous détachons ce passage :

> Votre affection nous comprendra : nous avons pris des engagements, nous ne pouvons y manquer, et le nom que nous portons nous oblige à secourir les peuples malheureux qui nous appellent. Faites que je passe aux yeux de ma belle-sœur pour avoir entraîné son mari, qui souffre de lui avoir caché une action de sa vie.

Qu'était-il arrivé ? Menotti était venu les trouver à Florence, leur avait exposé l'état de l'Italie, le besoin qu'elle pouvait avoir d'eux. Attaché au duc de Modène, il avait voulu, d'accord avec lui, le faire agréer comme l'appui de l'indépendance ; mais repoussé par la méfiance des Italiens contre un prince Autrichien, il avait dû y renoncer. Il fallait qu'il pût mettre en avant le nom de Napoléon dont le prestige était encore tout-puissant aux yeux des peuples.

Ils avaient accepté, grisés de l'espoir de faire parler d'eux et de se battre[1].

La reine Hortense n'a plus qu'une idée, les tirer de la bagarre. Elle leur écrit, les conjure de revenir. Le roi Louis unit ses supplications à celles de sa femme. Ils demeurent sourds, il est trop tard. Ils organisent la défense depuis Foligno jusqu'à Cinta-Castellano qu'ils se préparent à prendre afin d'y délivrer des prisonniers d'Etat qui gémissent dans les cachots depuis huit ans. Le roi veut absolument que la reine parte et les ramène. S'ils doivent revenir, leur répond-elle, ce ne peut être que de leur plein gré. S'ils ont pris parti, je ne pourrai les détacher, et l'on ne manquera pas de dire que je vais avec des millions pour les aider. Alors, dans ce moment terrible que je prévois, qui pourra leur être utile si je suis compromise avec eux ? Que faire ? Elle s'en ouvre au prince Corsini, frère du ministre de Toscane. Le prince lui dit : Faites-vous passer pour malade, attirez-les à la frontière, une troupe toscane placée là les prendra de force. La reine goûte peu le procédé. Elle aimerait mieux qu'on leur donnât une place dans une des prisons d'Etat, comme on vient dé faire pour un des jeunes fils de la princesse de Canino, femme de Lucien Bonaparte. Le cardinal Fesch, le roi Jérôme s'en mêlent. Ils écrivent au gouvernement provisoire de Bologne qu'ils nuisent à leur cause ; au général Armandi, nommé ministre de la guerre, pour

---

1 A propos de l'affiliation du Prince Louis avec les carbonari, nous croyons devoir reproduire un passage d'une lettre que le comte Arise, qui fut sénateur, conseiller de Victor-Emmanuel, et demeura l'ami de Napoléon III, écrivait à M. B. Jerrold à la date de 1873 :
J'avais, en effet, l'honneur de me trouver souvent avec lui (l'Empereur) quand, après les affaires de 1831, je fus obligé de quitter ma patrie et de me réfugier en Suisse. Avant cette époque, je sais que le Prince, quand il séjournait dans l'Italie centrale, travaillait avec son frère à la même tâche que je poursuivais de mon côté en Lombardie. Beaucoup de pamphlets ont été publiés depuis sur les insurrections italiennes, qui malheureusement n'ont pas abouti, mais qui ont du moins préparé l'Italie à un sort meilleur. Si Napoléon III n'a pas tout fait pour notre délivrance, des pages de reconnaissance à son égard ne doivent pas moins être inscrites dans nos annales. Je ne peux affirmer qu'à cette époque il fût carbonaro, car il m'apparaissait plutôt comme ennemi de toutes les sectes, même quand le but était généreux. Mais je puis affirmer qu'il le devînt plus tard, car étaient carbonari tous ceux dont le but tendait à, chasser les Autrichiens de l'Italie. Le Prince ne cachait pas ses sympathies à l'égard de cette contrée, qu'il aimait alors, comme il l'aima plus tard, en dépit de toutes les difficultés qui lui furent opposées.

les faire rappeler de l'armée. Dans l'intervalle, M. de Stoelting, officier attaché au roi Jérôme, est envoyé près d'eux afin d'entrer en pourparlers avec l'autorisation du pape.

Sa Sainteté, dit M. de Stoelting à l'aîné, ne sait pas ce que veulent les insurgés : qu'ils s'expliquent. Il serait important de lui faire connaître promptement le véritable état des choses. Si vous voulez présenter un aperçu de leurs réclamations, je me charge de le lui soumettre.

Le prince Napoléon consent à se faire l'interprète des vœux exprimés par toute la jeunesse qui l'entourait. Il fait rédiger par le Comité de Terni les principaux griefs, les désirs comme les besoins du pays, qu'il remet à l'envoyé, lequel écrit aussitôt à la reine Hortense.

Madame,

Des circonstances dont le détail serait inutile et superflu, m'ont chargé d'une mission du roi Jérôme pour les princes ses neveux.

J'ai dû me persuader que les ordres que j'avais reçus étaient inexécutables, que les princes ne pouvaient reculer, et que l'idée même leur répugne, à cause du rôle généreux qu'ils croient devoir remplir. Ce rôle est celui de médiateurs, de conciliateurs, de conservateurs de la religion et du bon ordre. Ils espèrent tout de leur vocation. Votre Majesté sentira que mon ministère a dû finir promptement là où je n'avais que des considérations sérieuses à opposer au sentiment, des doutes à la conviction.

J'étais chargé d'aller plus loin, mais le désir de servir les princes, et la pacification générale qu'ils envisagent, m'ont déterminé à repartir pour Rome après quelques heures de repos, et de porter au Saint-Père les respectueuses représentations qu'ils croient devoir lui soumettre.

Je remplirai en même temps le devoir de tranquilliser autant que possible les membres de la famille qui restent dans la capitale.

Je n'ai pas cru devoir en même temps négliger ce petit compte rendu, en assurant à Votre Majesté, le roi Louis et la princesse Charlotte, que j'ai retrouvé les princes en très bonne santé et dans les dispositions les plus dignes de leur nom.

STOELTING.

Terni, 25 février 1831, à quatre heures du soir.

Enfin, il y a des chances pour que les princes finissent par céder. Le général Armandi en informe la reine. Ils partiront pour Bologne, et si cela doit encore donner de l'ombrage, se retireront à Ravenne, chez leur cousine. La Reine brûle les relais. Elle arrive à Pesaco, le prince Louis la reçoit sanglotant, son frère est

mort de la rougeole. La reine dispose tout pour les obsèques qui ont lieu[1]. Mais il faut fuir. Les Autrichiens avancent. On aperçoit des voiles dans l'Adriatique qui peuvent débarquer des troupes sur la côte de Sinaglia. La reine et le prince font demander des chevaux, arrivent à Fano, le lendemain à Ancône, le voyage est retardé. Le prince Louis tombe malade. Nouvelles anxiétés. Les semaines passent. Le prince Louis est capable de repartir. Passage à Loreto, Valentino, Perouse, entrée en Toscane. Ils traversent la vallée di Chiana, Sienne ; ils sont à Lucques, entrent dans la principauté de Modène, atteignent Gênes. Ils mettent le pied sur le territoire français, se dirigent sur Paris, et descendent place Vendôme, à l'hôtel de Hollande.

La reine Hortense a publié la plus grande partie de ces détails dans un fragment de ses *Mémoires* intitulé : *La reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre*. C'est elle qui nous apprend encore comment elle a pu approcher le roi. Elle charge M. d'Houdetot de prévenir Louis-Philippe de son passage à Paris. Le roi envoie Casimir-Perier.

— Me voilà, lui dit-elle. J'ai été obligée de traverser par la France. Je veux que vous ne l'appreniez que par moi. Si par suite ce voyage est su, vous ne me supposerez pas d'autre désir que celui de sauver mon fils. Je sais que j'ai transgressé une loi, j'en ai pesé toutes les chances. Vous avez le droit de me faire arrêter, ce serait juste.

— Juste, non ; légal, oui.

Le roi est plus débonnaire. Il fait venir la reine, se montre à son égard d'une amabilité parfaite. Je connais, lui dit-il, la douleur de l'exil, et il ne tient pas à

---

1 Plus tard, le roi son père, après les avoir fait enlever de cette chapelle, déposa les restes de son fils dans le tombeau qui se trouve dans le cloître de Saint-Esprit à Florence et sur lequel on lit l'épitaphe suivante, qu'il voulût composer lui-même :

A LA MÉMOIRE DE NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE,
NÉ A PARIS LE XI OCTOBRE
MDCCCIV
MORT A FORLI, EN ROMAGNE, LE XXVII MARS MDCCCXXXI
ENTRE LES BRAS DE SON FRÈRE, MAIS LOIN DE SON PÈRE, MALADE
ET SOUFFRANT,
DONT IL ÉTAIT LA CONSOLATION,
LOIN DE SA MÈRE ET DE SA JEUNE ÉPOUSE,
FRANC ET LOYAL.
IL UNISSAIT UNE GRANDE AMÉNITÉ DE CARACTÈRE A UNE FERMETÉ RARE.
IL PRATIQUAIT SA RELIGION AVEC RESPECT ET SINCÉRITÉ.
IL ÉTAIT BON FILS, TENDRE PÈRE ET LE MODÈLE DES ÉPOUX
PAR SON AMOUR ET SA FIDÉLITÉ EXEMPLAIRES.
FRANÇAIS DE CŒUR ET D'AME,
IL NE SE RAPPELAIT L'EXIL ET LE MALHEUR DES SIENS
QUE POUR EN AIMER DAVANTAGE SA PATRIE.
IL AVAIT, POUR LE BIEN, TOUT L'ENTHOUSIASME DE LA JEUNESSE,
ET POUR LA VANITÉ DU MONDE, LE CALME ET LA FROIDEUR DE L'AGE MUR.
BIENFAISANT, GÉNÉREUX, CONFIANT,
SES TRAITS PORTAIENT L'EMPREINTE DE SON AME.
LA RELIGION CHRÉTIENNE ET L'ESPOIR DE LE RETROUVER LA-HAUT
PEUVENT SEULS ASSOUPIR LA DOULEUR INEFFAÇABLE
DE SON PÈRE, SON MEILLEUR AMI,
ET DONNER A CELUI-CI LA FORCE DE SUPPORTER UNE PAREILLE PERTE.
FLORENCE, VI AVRIL MDCCCXXXI

moi que le vôtre n'ait déjà cessé. Il lui demande une note de tout ce qui lui est dû. Je m'entends en affaires, et je m'offre d'être votre chargé d'affaires. Il s'inquiète de la situation des autres membres de la famille impériale. Les ministres arrêtent qu'elle ira à Londres avec son fils, d'où elle écrira au roi une lettre ostensible pour demander l'autorisation de se rendre à Vichy. Casimir-Perier lui conseille de donner à son fils avis d'écrire de son côté à Sa Majesté, ce à quoi le prince Louis consent.

Voici la missive actuellement en possession de l'Impératrice Eugénie :

Sire,

J'ose m'adresser à Votre Majesté comme représentant de la Grande Nation, pour lui demander une grâce, qui est le seul but de mon ambition. Je viens vous prier de m'ouvrir les portes de la France, et de me permettre de la servir comme simple soldat. Je pouvais me consoler de ne pas être dans ma patrie lorsque, dans un pays malheureux, la liberté m'appelait sous les drapeaux, mais à présent que le courage a dû céder au nombre, je me vois obligé de fuir de l'Italie. Puisque tous les États de l'Europe me sont fermés, la France est le seul où l'on ne me ferait pas. un crime d'avoir embrassé la sainte cause de l'indépendance d'un peuple ; mais une loi cruelle m'en bannit. Séparé de ma famille, inconsolable de la perte de mon frère, mort en Romagne, après avoir donné tant de preuves de son amour pour la liberté, la vie me serait insupportable si je n'osais espérer que Votre Majesté me permette de rentrer comme simple citoyen dans les rangs français — heureux si je peux mourir un jour en combattant pour ma patrie. La France et Votre Majesté pourraient compter sur mes serments et sur ma reconnaissance.

Casimir-Perier fait part à la reine de la réception de la susdite et il ajoute :

— On s'habituera à vous voir en France, ainsi que votre fils. Mais, si plus tard, il prenait du service, il faudrait qu'il changeât de nom.

Nous venons de donner la version de la reine Hortense. M. le duc d'Aumale nous en fournit une autre dans sa *Lettre sur l'histoire de France*.

D'après lui, le lendemain du jour où Louis-Philippe donnait audience à la reine Hortense, il y avait conseil des ministres.

— Quoi de nouveau, Messieurs, dit le roi en s'asseyant.

— Une nouvelle fort grave, Sire, dit le maréchal Soult. Je sais, à n'en pas douter, par les rapports de la gendarmerie, que la duchesse de Saint-Leu et son fils ont traversé la midi de la France.

Le roi souriait.

— Sire, dit alors Casimir - Perier, je puis compléter les renseignements que le maréchal vient de vous fournir. Non seulement la reine Hortense a traversé le midi de la France, mais elle est à Paris. Votre Majesté l'a reçue hier.

—Vous êtes si bien informé, mon cher ministre, reprit le roi, que vous ne me laissez pas le temps de vous rien apprendre.

— Mais moi, Sire, j'ai quelque chose à vous apprendre. La duchesse de Saint-Leu ne vous a-t-elle pas présenté les excuses de son fils, retenu dans la chambre par une indisposition ?

— En effet.

— Eh bien, rassurez-vous, il n'est pas malade. A l'heure même où Votre Majesté recevait la mère, le fils était en conférence avec les principaux chefs du parti républicain, et cherchait avec eux le moyen de renverser plus sûrement votre trône.

Ce qui est commun aux deux narrations, c'est que l'entrevue avec le roi eut lieu. Ce qui est vrai, c'est que le 5 mai, anniversaire de la mort de l'Empereur, la colonne fut visitée par de pieux pèlerins qui apportaient des fleurs, couronnaient les aigles du soubassement, J'avoue, écrit la reine, que je jouissais de ma fenêtre d'être présente à un si touchant souvenir. Le 5, dès le matin, ils étaient en masse et criaient à tue-tête : Vive Napoléon II ! De son hôtel, Louis-Napoléon pouvait les entendre, les compter. Le 9, il y eut un commencement d'émeute ; le 10, des rassemblements hostiles se formèrent sur la place Vendôme. A ce moment, le maréchal Lobeau fit venir une pompe à incendie de la caserne de la rue de la Paix, et les agitateurs, arrosés largement, se dispersèrent en grondant, moins par peur de cette arme insolite, que faute d'un mot d'ordre qu'ils attendaient de l'hôtel de Hollande.

On y négociait en ce moment même. Le ministre de Louis-Philippe était auprès de l'ex-reine, lui rappelant que l'acte de 1816 n'était pas aboli, et que le gouvernement, la soupçonnant à cette heure d'avoir pris part au tumulte, était décidé à faire usage de son moyen légal de défense. Elle avait écrit au roi que son fils continuait à être malade, qu'elle demandait de pouvoir rester encore. La réponse, c'était la visite de Casimir-Perier, et comme elle se récriait contre une mesure qui lui semblait imméritée, on entendit des clameurs confuses de : Vive l'Empereur ! puis un escadron qui commençait de charger la foule.

— Madame, dit l'envoyé du roi, vous entendez ? Voici notre excuse.

— Monsieur, répondit-elle, la situation de mon fils s'est un peu améliorée depuis hier ; si ce mieux se soutient, nous partirons après-demain.

Six jours plus tard, elle arrivait à Calais, et le lendemain elle était avec son fils en Angleterre.

LIVRE QUATRIÈME

LONDRES - ARENENBERG - STRASBOURG

> Je suis, écrit le Prince à son père aussitôt son arrivée, dans un pays neutre, ne me mêlant de politique qu'en lisant les journaux. En effet, que puis-je faire désormais, et qu'a-t-on à craindre de moi ? S'il y avait de nouvelles révolutions en Italie, je ne m'en mêlerais pas. S'il yen avait en France, qu'arriverait-il ? On nommerait soit la République, ou Henri V ou Napoléon II. Si les deux premiers cas se réalisaient, cela ne me regarderait nullement. Si le dernier avait lieu, comme le chef de notre famille est à Vienne, je ne pourrais donc que suivre ses démarches et attendre qu'il déclarât ses intentions. Ainsi donc, mon rôle est facile à jouer. Je reste tranquille spectateur du drame qui se passe sous mes yeux, et je ne demande à mon père qu'à me rendre toute sa tendresse et au sort qu'à me rendre ma patrie, si toutefois la Providence le veut ainsi.

A Londres, il fait la connaissance de lord et de lady Holland. Lord Holland réunit à la physionomie la plus fine et la plus spirituelle la bonhomie d'un homme qui ne serait que bon. Seul dans le secret du voyage que je venais de faire, il m'assura qu'à présent le ministère anglais, dont il faisait partie, ne s'opposerait plus à la fin de l'exil de la famille de l'Empereur. Je lui dis avec tristesse que le souvenir que l'on avait conservé de nous en France était bien affaibli. Le peuple s'en souvient, ajoutai-je. Alors, avec son sourire doux et fin, il s'écria : C'est bien quelque chose ! Il voit lady Grey, le général Wilson et Bruce, la comtesse Glengall, la duchesse de Bedfort, le fils de Murat arrivant d'Amérique avec sa jeune femme[1], la duchesse de Brioul, etc.

Un instant, il peut espérer un trône à l'étranger, celui de Belgique, vacant à la suite du refus opposé par la diplomatie à l'élection du duc de Leuchtenberg. On parle d'un mariage entre le prince Louis et une fille de Louis-Philippe. La candidature de Léopold de Saxe-Cobourg, qui réunit la majorité des suffrages du congrès belge, met fin aux suppositions. Nommé roi le 4 juin. Léopold, avant de

---

1 Achille Murat, fils aîné de Joachim Murat, roi de Naples et beau-frère de l'Empereur Napoléon, s'était, après la mort tragique de son père, réfugié en Amérique où il épousa une parente de Washington. Il s'était créé une situation dans les colonies où il s'était fait planteur, puis avocat. Il est mort en 1847 sans laisser d'enfants.

partir, ira saluer la reine Hortense et, prenant congé d'elle : Vous ne me prendrez pas mon royaume en passant, lui dit-il. L'allusion provoqua du dépit, et le prince Louis détourna les soupçons en adressant, en date du 17 juin, la réclamation suivante :

Monsieur le Rédacteur,

> Je lis dans votre journal du 13 le paragraphe suivant : Mme la duchesse de Saint-Leu vient de passer quelques semaines à Londres. On suppose que l'ex-reine de Hollande a été y guetter une occasion de présenter son fils aux Belges, pour le cas où ils éprouveraient quelques difficultés dans le choix d'un souverain.
>
> Il parait que l'on veut absolument assigner un but politique au séjour de ma mère en Angleterre. Ma mère est allée à Londres uniquement parce qu'elle n'a pas voulu se séparer de l'unique de ses fils qui survit encore.
>
> Ayant embrassé la cause sacrée de l'indépendance italienne, je suis obligé de chercher un refuge en Angleterre, la France, hélas ! m'étant toujours fermée. Ma mère n'aspire qu'au repos et à la tranquillité.
>
> Quant à moi, loin de nourrir des idées d'ambition, mon seul désir serait de servir mon pays ou la liberté dans les pays étrangers, et on m'aurait vu dès longtemps, en qualité de simple volontaire, dans les rangs glorieux des Belges ou dans ceux des immortels Polonais, si je n'avais craint qu'on attribuât mes actions à des vues d'intérêt personnel, ou que mon nom n'alarmât une diplomatie timide et incapable de croire à un dévouement désintéressé ou à une sympathie sincère pour des peuples malheureux.

Cette lettre eut une conséquence imprévue. Des libéraux viennent de France proposer au prince de se mettre à la tête d'un mouvement. Il hésite. La reine, jugeant le moment inopportun, le détourne d'un projet sans aucune chance de réussite, et songe à quitter Londres. Un courrier, accourt de Paris à l'ambassade de Londres, apportant l'ordre de ne pas leur délivrer de passeports. Ils vont habiter Tunbridge-Walls, espérant que les eaux thermales calmeront les névralgies dont souffre la reine ; puis impatients de ne pas recevoir de passeports, décident de faire un coup de tête, s'embarquent à Calais, vont saluer à Boulogne la colonne de la Grande-Armée, visitent Ermenonville, Mortefontaine, où avait eu lieu, sous le Consulat, la signature d'un traité avec l'Amérique, Saint-Denis. Mon fils aurait tant désiré d'aller à Saint-Leu, lieu témoin de sa première enfance. J'aurais trouvé là des tombeaux qui m'étaient chers. Mon fils aîné, mort en Hollande, avait été déposé à Notre-Dame, en attendant que Saint-Denis fût achevé. Les Bourbons l'en firent ôter en 1814. Je le réclamai, et le fis placer dans l'église de Saint-Leu. J'avais fait construire tout près une chapelle pour Mme de Broc, amie de mon enfance, que j'avais perdue en 1813... Mais c'était trop m'éloigner de ma route, il fallut y renoncer. D'ailleurs, revoir cette campagne créée par moi, qui avait été récemment témoin de la mort affreuse d'un vieillard, et devenue la propriété d'une autre personne, c'eût été aller chercher une impression trop pénible. Ils tournent Paris par la route de la Révolte, vont à

Rueil, prier sur le tombeau de Joséphine, frappent en amis à la Malmaison, dont un nouveau propriétaire leur refuse l'entrée, gagnent Versailles, Melun, Sens, bref, retournent à Arenenberg dans les derniers jours d'août 1831.

Le roi Louis ne pouvait pardonner à son fils l'expédition d'Italie. Il vivait dans la continuelle crainte qu'il ne refît une nouvelle escapade. Il désirait par-dessus tout vivre en paix, éviter tout conflit avec les pouvoirs, particulièrement avec celui de Louis-Philippe. Son caractère, naturellement morose, s'en déprimait davantage. Ce fut presque de la peur quand il apprit qu'une députation de patriotes polonais s'était présentée à Arenenberg, demandant le concours du prince.

> À qui, écrivaient les généraux Kniazewicz et Plater, la direction de notre entreprise pourrait-elle être mieux confiée qu'au neveu du plus grand capitaine de tous les siècles ? Un jeune Bonaparte apparaissant sur nos plages, le drapeau tricolore à la main, produirait un effet moral dont les suites sont incalculables. Allez donc, jeune héros, espoir de notre patrie, confiez à des flots qui connaîtront votre nom la fortune de César, et, ce qui vaut mieux, les destinées de la liberté. Vous aurez la reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de l'Univers.

L'anxiété du roi Louis ne fut pas mise à une longue épreuve. Le prince refusa, arguant que si son nom était mêlé à la Révolution de Pologne, le roi Louis-Philippe pourrait y trouver une excuse pour ne point intervenir. L'insistance des patriotes fut, superflue. Ils durent quitter Arenenberg.

Le prince se remit à l'étude.

A cette époque survient un événement qui devait avoir les plus sérieuses conséquences sur la conduite du prince : le fils de Napoléon Ier, le roi de Rome, Napoléon II, meurt à Vienne, le 22 juillet 1832.

Le duc de Reichstadt était un prétendant peu gênant. Exilé avec Marie-Louise assez oublieuse de ses devoirs pour accorder sa main au général Neipperg, après avoir été sa maîtresse, élevé à la cour d'Autriche, surveillé de près par Metternich et François, énervé par une longue inaction, c'était un prisonnier rêveur, plutôt qu'un prince agissant. Liens de famille, a justement fait observer un de ses historiens, nationalité, tout avait été systématiquement avili et confondu ; ce qu'on lui permettait d'action avait toujours été tellement entouré d'entraves, que le bien et le mal se neutralisaient sans cesse dans la vie qu'on lui avait faite. Il eut fallu une nature bien supérieure pour ne, pas succomber à tant de conditions de nullité ; être doué tout à la fois d'une intelligence peu commune et d'une énergie précoce pour qu'il attendit, dans la force de sa volonté, l'occasion favorable sans donner trop d'ombrage à ceux qui épiaient tous ses mouvements. Plus il travaillait à se rendre digne d'une faveur éventuelle de la fortune, plus il se tenait en garde contre des manifestations irréfléchies qui auraient pu à jamais compromettre son avenir. Je tâcherai de faire le bien, de mon mieux, disait-il quelquefois, par respect pour la mémoire de mon père.

Cependant depuis la Révolution de Juillet, la surveillance des agents de Metternich était devenue, autour du duc, plus ombrageuse et plus active que jamais. — On craignait l'influence d'une certaine princesse Camieraza —. Le duc en subit un effet moral qui eut son contre-coup. Il dépérit dans la prison qu'on lui

avait installée au milieu d'une des cours les plus somptueuses d'Europe. Il mourut de désespérance.

Sa disparition entraînait celle du représentant naturel de la dynastie napoléonienne, puisque la France, par l'organe des Chambres, l'avait proclamé Empereur sous le nom de Napoléon II, et que les membres de la famille Bonaparte, ainsi que leurs amis politiques, n'avaient cessé de le considérer comme tel.

Le prince Louis l'aimait beaucoup, on peut s'en assurer par la lettre suivante, en possession de la famille impériale, et qu'il adressait à son cousin vers 1830 :

> Mon cher cousin,
>
> Nous sommes très tourmentés depuis quelque temps de votre maladie. Je m'adresse à tout le monde pour avoir des nouvelles de votre santé, et l'incertitude où me laissent ces rapports indirects me cause la plus grande anxiété.
>
> Si vous connaissiez tout l'attachement que nous vous portons et jusqu'où va notre dévouement pour vous, vous concevriez notre douleur de ne pas avoir de relations directes avec celui que nous avons été élevés à chérir comme parent et à honorer comme fils de l'empereur Napoléon.
>
> Ah ! si la présence d'un neveu de votre père pouvait vous faire quelque bien, si les soins d'un ami qui porte le même nom que vous pouvaient soulager vos souffrances, je serais trop heureux d'avoir pu en quelque chose être utile à celui qui est l'objet de toute mon affection.
>
> J'espère que les personnes auxquelles parviendra ma lettre avant vous seront assez compatissantes pour vous faire parvenir l'expression d'un attachement qui ne peut pas vous être indifférent.

Mais le regret que pouvait ressentir le prince de cette mort ne devait pas lui faire perdre de vue quelle succession lui laissait son cousin. Aussi bien, il l'eut oubliée que les puissances étrangères se fussent chargées de l'en faire souvenir. La mort du duc de Reichstadt enlevait une inquiétude à la dynastie de Louis-Philippe ; celles de la Sainte-Alliance se tournèrent vers la Suisse. Plusieurs agents diplomatiques furent envoyés dans le canton de Thurgovie, pour sonder les dispositions morales du fils d'Hortense. Un secrétaire de l'ambassade française à Londres, dévoué au prince de Talleyrand, vint s'établir tout près de l'habitation de la reine, au Volsberg, dont le château était demeuré la propriété de Mlle Cochelet, pour surveiller la conduite du neveu de l'empereur ; mais celui-ci déjoua toutes les intrigues qui s'agitaient autour de lui. Sa bourse n'en était pas moins ouverte à toutes les infortunes. Les débris de la Pologne, de même que les réfugiés politiques, de quelque nationalité qu'ils fussent, lorsqu'ils arrivaient à passer par Constance, étaient hébergés à ses frais, et ne s'éloignaient de cette ville qu'après avoir reçu du prince des dons pécuniaires. La reine s'associait à ses

bonnes œuvres, car le seul revenu de son fils n'y eût pas suffi[1]. Morel, disait-elle, il faut savoir se priver pour pouvoir secourir, et, à cette occasion, elle écrivait à une amie qu'elle avait conservée à Rome, et qui la pressait de venir l'y rejoindre :

> Ma fortune m'oblige à rester l'hiver sur ma montagne, exposée à tous les vents ; mais qu'est-ce que cela, à côté des horribles souffrances de l'Empereur sur le rocher de Sainte-Hélène ? La résignation est la vertu des femmes et le courage celui des mères. Je ne me plaindrais pas si mon fils, à son âge, ne se trouvait privé de toute société et complètement isolé, sans autre distraction que le travail assidu auquel il s'est voué. Son courage et sa force d'âme égalent sa triste destinée. Quelle nature généreuse ! Quel bon et digne jeune homme ! Je l'admirerais si je n'étais sa mère et je suis fière de l'être. Je jouis autant de la noblesse de son caractère, que je souffre de ne pouvoir donner à sa vie plus de douceur. Il était né pour de belles choses ; il en était digne. Nous avons le projet d'aller passer deux mois à Genève ; là, du moins, il entendra parler le français, ce sera une agréable distraction. La langue maternelle, n'est-ce pas un peu la patrie ? Après la Révolution de Juillet, les actes arbitraires durent encore et même recommencent contre nous. La Révolution m'a ôté les moyens de soulager, autant que je le voudrais et autant que le voudrait mon fils, les infortunes qui s'adressent toujours à nous et qui en conservent la bonne habitude. On s'est emparé de nos biens pour en faire des pensions aux ennemis de la Révolution. Vous pensez bien que c'est les perdre deux fois. Ah ! si j'étais riche, comme ceux qui souffrent souffriraient moins !
>
> Votre affection me touche infiniment ; j'ai toujours fait cas des sentiments vrais : il n'y a que cela, de réel dans la vie ; et lorsqu'ils sont rares, ils n'en sont que plus précieux. Je n'ai jamais ambitionné que l'affection ; et, si le sort a voulu m'isoler, jeune encore, des amis et de ma patrie, je me suis consolée en pensant qu'un doux souvenir de moi y restera, dans cette patrie que j'ai trop aimée, pour qu'elle soit ingrate quand je ne serai plus.
>
> Ne doutez pas des sentiments que nous vous avons voués, moi et mon fils.
>
> HORTENSE.

Quelque temps auparavant le prince Louis avait soumis à Chateaubriand, qui se trouvait en Suisse, un travail publié depuis sous le titre de *Rêveries Politiques*[2], avec cette épigraphe : Le peuple, qui a la souveraine puissance, doit faire par lui-même tout ce qu'il peut faire ; et ce qu'il ne peut pas bien faire il faut qu'il le

---

1 MM. Chopin et Leynadier.

2 Chateaubriand voulut bien y faire quelques observations, qui ont malheureusement été égarées. L'une d'elles consistait à mettre nation au lieu de peuple.

fasse par ses ministres. (Montesquieu, *Esprit des Lois*, Livre II.) On y devinait l'espoir confus de jouer un rôle. L'auteur y attribuait le malaise général de l'Europe au peu de confiance que les peuples ont en leur souverain.

> Malheur aux souverains dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la nation ! Quand la gloire de l'un ne fait pas la gloire de l'autre, quand la conservation de l'un est au détriment de l'autre, et lorsqu'ils ne peuvent se fier réciproquement ni à leurs promesses ni à leurs serments. Les rois défendent leur trône comme leur propriété personnelle. Toute concession leur parait un vol, toute amélioration un commencement de révolte.
>
> L'agitation qui règne dans tous les pays, l'amour de la liberté qui s'est emparé de tous les esprits, l'énergie que la confiance en une bonne cause a mise dans toutes les âmes, tous ces indices d'un désir impérieux nous mèneront à un résultat heureux. Oui, le jour viendra et peut-être n'est-il pas loin, où la vertu triomphera de l'intrigue, où le mérite aura plus de force que les préjugés, où la gloire couronnera la liberté. Pour arriver à ce but, chacun a rêvé des moyens différents ; je crois qu'on ne peut y parvenir qu'en réunissant les deux causes populaires, celle de Napoléon Il et celle de la République.
>
> Je voudrais un gouvernement qui procurât tous les avantages de la République sans entraîner les mêmes inconvénients ; en un mot un gouvernement qui fut fort sans despotisme, libre sans anarchie, indépendant sans conquête.

Voici les bases d'un projet de Constitution :

> Les trois pouvoirs de l'Etat seraient : le Peuple, le Corps législatif et l'Empereur.
>
> Le Peuple aurait le pouvoir électif et de sanction.
>
> Le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif.
>
> L'Empereur le pouvoir exécutif.

Le prince Louis ne négligeait aucune occasion d'affirmer sa prépondérance. L'attitude de son père et de ses oncles n'était pourtant point de nature à l'y encourager. Le roi Louis aspirait plus que jamais à vivre tranquille, tout à sa misanthropie et à ses travaux littéraires. Joseph, revenu d'Amérique en Angleterre, se contentait de parcourir platoniquement les divers comtés du royaume britannique, y étudiant l'esprit des lois et le mécanisme des institutions. Lucien — l'ancien clubiste d'Ajaccio et de Saint-Maximin — se consacrait tout entier à l'éducation de sa famille et à la culture des lettres. Jérôme s'oubliait clans un doux farniente. Mais la reine Hortense était là.

Nous y insistons à l'avantage de celui qui devait régner plus tard sous le nom de Napoléon III, ses responsabilités eurent pour premier effet de le plonger plus avant dans l'étude. Aux Rêveries Politiques succéda une autre brochure. La

Suisse allait délibérer sur un projet de pacte fédéral soumis à l'acceptation du peuple. Le prince se proposa d'examiner ce pacte dans les *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, précédées de cet avant-propos :

> Je recommande à l'indulgence de mes lecteurs ces réflexions que je soumets à leur jugement. Si, en parlant de la Suisse, je n'ai pu m'empêcher de songer souvent à la France, j'espère qu'on me pardonnera mes digressions ; car l'intérêt que m'inspire un peuple libre ne peut qu'augmenter mon amour pour mon pays.
>
> Arenenberg, 6 juillet 1833.

Il cherche à démontrer les bienfaits pour la Suisse de l'influence française :

> Jusqu'en 1814, la Suisse a joui d'une tranquillité parfaite : elle fut heureuse avec l'alliance française ; elle nous donna des régiments de ligne qui cueillirent aussi leur part de gloire dans les rangs de la grande armée ; mais les revers de Napoléon réveillèrent partout les vieilles prétentions du parti des privilèges ; et la Suisse, trompée par ses chefs, alla se prosterner aux pieds des souverains étrangers auxquels elle ouvrait ses portes... De même que la Confédération du Rhin abandonna son protecteur, de même la Suisse abandonna son médiateur et les cohortes du Nord passèrent triomphantes près des champs de bataille de Lempack et de Morgarten.

Cela établi, il recommande à la Suisse une alliance, sous prétexte qu'un petit État ne saurait vivre entre deux grandes nations sans être écrasé, et cette alliance doit être celle de la France. Il raille le gouvernement de Louis-Philippe à propos de la question des impôts : Pour que l'impôt ne soit pas une charge, il faut que tous aient confiance à la stabilité du gouvernement ; sans cela, le roi, les ministres et les autres fonctionnaires, incertains de leur position, ne considèrent leur emploi que comme un moyen de s'enrichir et de pourvoir aux événements futurs. Il conseille à cette même Suisse, si elle veut concilier tout à la fois la souveraineté populaire et le principe d'ordre, de confier, en cas d'élection, aux corps éclairés un mandat spécial. Il conclut — nous en passons — en revenant sur l'alliance française : Je me borne à féliciter un peuple qui se gouverne lui-même, qui tend journellement à se rendre digne de la liberté et de ce grand nom de République, dont nous n'avons eu jusqu'ici que de si imparfaits modèles. Je me borne à conseiller aux Suisses d'être toujours les alliés de la France, parce que leurs intérêts de pays les y engagent, leur intérêt de nation civilisée les y oblige. S'ils étaient attaqués, je ne doute pas qu'ils ne défendissent la patrie de Guillaume Tell. Avec une armée mieux organisée, à la faveur de leurs montagnes, ils peuvent opposer une longue résistance. L'amour de la patrie et de la' liberté ne rendent-ils pas souvent invincibles ! Ou, si l'on succombe, les cyprès ne sont-ils pas alors aussi beaux que les lauriers ?

Les habitants de Thurgovie — gens simples — furent très reconnaissant envers le prince Louis d'une brochure dans laquelle il s'occupait plutôt de ses propres

intérêts que de ceux de ses hôtes, et le 30 avril 1832, le canton de Thurgovie lui offrait le droit de bourgeoisie communale[1].

Arenenberg, 15 mai 1832.

Monsieur le Président,

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu le droit de bourgeoisie que le canton vient de m'offrir. Je suis heureux que de nouveaux liens m'attachent à un pays qui, depuis seize ans, nous a donné une hospitalité si bienveillante.

Ma position d'*exilé de ma patrie* me rend plus sensible cette marque d'intérêt de votre part.

Croyez que, dans toutes les circonstances de ma vie comme *Français* et comme un *Bonaparte*, je serai fier d'être citoyen d'un Etat libre. Ma mère me charge de vous dire combien elle a été touchée de l'intérêt que vous me témoignez.

Je vous prie, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour reconnaître ce don le prince offrit au canton deux canons de six, avec train et équipage complet, puis créa une école construite dans le village de Soltenstein.

Il semble qu'à cette époque il sente plus que jamais le besoin de ne pas se laisser oublier. Il envoie au comité polonais de Berne un nécessaire en vermeil ayant appartenu à Napoléon. On en fait une loterie qui produit vingt mille francs et le comité le remercie en ces termes :

Nous serions très heureux s'il nous était permis de suivre l'impulsion de nos cœurs et de conserver, comme un souvenir sacré, un objet, qui, jadis, a appartenu au grand homme, dont les Polonais, qui ont eu le bonheur de combattre sous ses ordres, déplorent d'autant plus la mort qu'ils sont persuadés que, lui vivant, la Pologne n'aurait pas été condamnée à d'horribles supplices et ses enfants à un long et douloureux exil.

Cinq cents réfugiés polonais, pénétrés de la généreuse sollicitude du prince Louis-Napoléon Bonaparte, ont l'honneur d'offrir l'expression de leur sentiment de profond respect à l'illustre descendant des Napoléon.

Quelques jours après, une commission étant instituée à Paris, sous la présidence de La Fayette, pour la mise en loterie d'une foule d'objets d'art précieux, au profit des détenus politiques, Joseph Bonaparte envoie une croix de la Légion d'honneur que l'Empereur avait portée et le prince Louis un sabre, sur la lame

---

1 Ce droit avait déjà été conféré au maréchal Ney et au prince de Metternich. La différence de situation des titulaires peut laisser supposer un peu trop d'éclectisme parmi les habitants du canton.

duquel sont gravés les emblèmes du Consulat et de l'Empire. A l'occasion de cet envoi, M. Belmontet écrit, dans le journal *la Tribune*, un article napoléonien qui lui attire un duel avec un officier. Le prince, s'adressant à M. Belmontet :

Mon cher Louis,

Les nouvelles que j'ai reçues de vous m'ont d'abord inquiété et ensuite rassuré.

Il est bon de savoir défendre ses opinions de toutes les manières possibles et de prouver que l'on a autant de courage que de talent. Tout cela part de la même source. Les hommes de cœur ne reculent jamais, parce que ce qu'ils ont résolu vient de la conscience.

Je n'oublierai jamais que, le premier, vous avez secoué la poussière qui couvrit, pendant quinze ans, notre drapeau immortel.

Adieu, croyez à mon amitié.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Plus tard seconde lettre :

Je trouve très convenable ce que vous avez dit dans la Tribune, au sujet de l'offrande du sabre que je vous avais envoyé pour les détenus : J'avais été blessé de la rédaction de l'article du National, qui prétendait que ce sabre avait appartenu à l'Empereur. Moi, me défaire d'une arme qui aurait été portée par le plus grand homme du XIXe siècle ! Jamais !

Continuez vos luttes de patriotisme. Il est donc vrai que l'infortune a ses avantages. Elle rend les hommes meilleurs ! Elle retrempe leur âme et leur montre, en beau, la nature humaine, en leur faisant connaître des actes nobles et généreux, pour lesquels le malheur a plus de prestige que le pouvoir et les grandeurs.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Enfin au retour d'une excursion après laquelle il a envoyé à M. Belmontet son portrait, le prince lui adresse ces mots :

Mon cher Louis,

Me voici de retour dans un pays qui me rappelle toujours les premières années de notre connaissance, de ce temps où mon cœur, si ulcéré par la mort de mon frère, se livra avec toute la force de ses sentiments à l'amitié réelle et solide que lui offrait un jeune homme distingué par son talent et ses qualités.

Ce qui console de tout, c'est une conscience nette et calme.

L'amour de la patrie est la passion malheureuse des exilés. J'ai besoin des sentiments de l'amitié pour me faire sentir que j'existe et que je dois vivre pour notre sainte cause. Mon portrait vous a donc fait plaisir ? J'en suis flatté. Regardez-le souvent et pensez, en le voyant, que c'est celui d'un homme qui ne transige jamais avec aucun ennemi de la France, qui se dévouera toujours à la cause de la liberté, sans regarder derrière lui, et qui demeurera constamment fidèle aux devoirs de son nom, à l'honneur de la patrie et à ses braves amis. J'envoie tout ce que je peux pour adoucir le sort des détenus politiques. Exilés et prisonniers sont frères.

Au mois de juin 1834, un nouvel incident va lui permettre de tenir à nouveau son public en haleine. Il est nommé capitaine d'artillerie au régiment de Berne.

Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant le brevet qui m'apprend que le Conseil exécutif de la ville de Berne m'a nommé capitaine d'artillerie. Je m'empresse de vous en exprimer tous mes remerciements, car vous avez entièrement accompli mon désir. Ma patrie, ou plutôt le gouvernement de la France, me repousse parce que je suis le neveu d'un grand homme ; vous êtes plus juste à mon égard.

Je suis fier de compter parmi les défenseurs d'un État où la souveraineté du peuple est reconnue comme base de la Constitution et où chaque citoyen est prêt à se sacrifier pour la liberté et l'indépendance de son pays.

Recevez, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Et tandis qu'il marivaude avec le gouvernement suisse, il ne perd pas de vue la France. Le 10 mai 1833, il écrit à son père :

Je n'ai point d'autre ambition que celle de rentrer un jour dans ma patrie ; mais enfin je ne puis y rentrer que supporté et aidé par le parti national. C'est donc dans ce seul but que je tâche de m'associer, autant que je le peux, à tout ce qui se fait de patriotique en France ; mais autant je recherche de m'unir à tout ce qu'il y a de national, autant je repousse toute intrigue et toute machination que je regarderais comme indigne de ma position.

La lettre était rédigée pour calmer les appréhensions du roi Louis plutôt que pour exprimer la vérité. La preuve en est que, quelques jours après, le prince avait une entrevue avec La Fayette, qui lui disait : J'avoue que je regrette cruellement ce que j'ai aidé à faire en Juillet, aussi je vous engage à. saisir la première occasion de revenir à Paris. Le gouvernement ne pourra pas se soutenir et votre nom est le seul populaire. Osez donc, et je vous aiderai de tous mes moyens

quand le moment sera venu. Ce à quoi répondit le prince : Il viendra ! Aussi bien, la correspondance datée de cette époque, laquelle correspondance est encore entre les mains de l'Impératrice Eugénie, démontre suffisamment la persistance de ces préoccupations.

Bade, 4 juillet 1834.

Ma chère mère,

Je ne suis pas de votre avis, en ce qui concerne la politique de la France. Je trouve que ce qui pouvait faire le plus de tort au gouvernement actuel, c'est une Chambre composée presqu'entièrement de ses amis. Il s'obstine à voir dans cette mesquine réunion des représentants de 200.000 Français, toute la France, et il se perdra comme les autres. La Chambre de 1830 montra quelque peu d'énergie parce que les Bourbons avaient indisposé même les classes bourgeoises. Cependant, elle était bien loin d'être à la hauteur des sentiments de la rue, et ce n'est que malgré elle qu'on l'entraîna à la Révolution. Tant que le suffrage universel ne sera pas une des lois fondamentales de l'Etat, la représentation nationale ne sera que la représentation d'intérêts particuliers, les députés ne seront les mandataires que d'une classe, et la Chambre n'aura ni dignité ni influence. Elle ne fera que timbrer les actes d'un pouvoir passionné et aveugle. Telle est mon opinion.

La Reine Hortense s'efforçait d'attiédir les sentiments démocratiques de son fils.

Bade, juillet 1834.

Ma chère mère,

... Vous vous plaignez de l'injustice des hommes et moi j'ose dire que vous avez tort de vous en plaindre. Gomment les Français se souviendraient-ils de nous, quand nous-mêmes nous avons tâché pendant quinze ans de nous faire oublier. Quand, pendant quinze ans le sens moral des actions de tous les membres de ma famille a. été la peur de se compromettre, et qu'ils ont évité toute occasion de se montrer, tout moyen de se rappeler publiquement au souvenir du peuple ?... On ne retire que ce que l'on sème et il n'y a rien de plus vrai que ces deux vers de Racine :

Les Dieux sont de nos jours les maîtres souverains ;
Mais, seigneur, notre gloire est dans nos propres mains.

Je suis fâché de vous voir tourmentée par des affaires d'intérêt, si c'est surtout en pensant à moi que vos inquiétudes s'accroissent, je me marierai bientôt et tout s'arrangera. D'ailleurs, ce n'est pas la fortune qui rend indépendant, c'est le caractère, et, demain, s'il fallait vendre tous mes objets de luxe, qui se bornent à mes chevaux, et travailler pour vivre, je me trouverais sinon aussi content, du moins aussi heureux et aussi indépendant.

Bade, 13 juillet 1834.

Chère mère,

Je viens de recevoir du gouvernement de Berne le brevet de capitaine d'artillerie honoraire. Cette manière flatteuse de répondre à ma demande, me fait d'autant plus de plaisir qu'elle me prouve que mon nom ne trouvera de sympathie que là où règne la démocratie. Hier, j'étais à me promener à pied sur la route de Zurich lorsque a passé un chariot rempli de tireurs bernois. Dès qu'ils m'ont vu ils se sont mis à crier : Vive Napoléon ! Ces démonstrations amicales sont autant de consolations pour un proscrit comme moi.

Je me marierai bientôt et tout s'arrangera.

A quel mariage fait allusion le prince ? nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'à cette époque le bruit courait qu'il devait épouser la fille de don Pedro du Portugal. Il le dément dans les termes suivants rendus publics par l'intermédiaire des journaux :

Plusieurs journaux, afin de couper court à l'invention, publient la nouvelle que je serais sur le point d'aller en Portugal pour y solliciter la main de la reine dona Maria. Quelque flatteuse que puisse être pour moi la conjecture d'une alliance avec une jeune femme vertueuse et une reine fort belle, j'estime de mon devoir d'opposer un démenti d'autant plus énergique que rien, de mon côté, n'a pu autoriser une semblable erreur.

Je dois ajouter que, malgré le grand intérêt que je porte à un peuple qui a su gagner sa liberté, je déclinerais l'honneur d'aspirer au trône de Portugal, même si quelques-uns m'y conviaient.

La noble conduite de mon père qui abdiqua en 1810, dans son impossibilité de concilier les intérêts de la France avec ceux de la Hollande, est encore présente à ma mémoire.

Par ce grand exemple, mon père m'a montré combien, en toutes circonstances, on doit préférer sa patrie à un trône étranger. En ce qui me concerne, habitué que je suis à aimer mon pays avant tout, rien ne saurait l'emporter sur les intérêts de la France.

Convaincu que le grand nom que je porte ne sera pas toujours un titre à l'envi aux yeux de mes compatriotes, puisqu'il leur rappelle quinze ans de gloire, j'attendrai patiemment dans un pays libre et hospitalier que le peuple rappelle au milieu de lui ceux qui ont été bannis par douze cent mille étrangers. L'attente du jour où il me sera permis de servir la France en qualité de citoyen et de soldat, soutient mon cœur, et vaut mieux, à mon avis, que tous les trônes du monde.

Ce sont encore trois lettres adressées à son ancien professeur, et actuellement en possession de l'Impératrice Eugénie.

Arenenberg, 18 février 1834.

Mon cher monsieur Vieillard,

Nous voici donc encore exilés de la France par ceux qui se disent ses représentants ; ah ! s'ils représentaient fidèlement le peuple, j'aime à croire qu'ils nous ouvriraient les bras au lieu de nous repousser. Oui, d'après le discours de M. Soult, le gouvernement ne nous exile que parce que nous ne sommes pas encore indifférents à la nation. Mais des débats de la Chambre on peut tirer une grande leçon pour les gens qui ont la puissance, c'est que le temps est passé où un individu pouvait espérer de fonder une dynastie ou d'établir pour soi et les siens une espèce de culte. Voyez l'Empereur Napoléon, le plus grand homme des temps modernes, si le peuple en masse lui conserve un tendre souvenir et des sentiments de reconnaissance, il n'a néanmoins pas pu réussir à conserver un parti à la famille et un aussi à sa personne. Chose désolante ! Bertrand, que la bouche mourante de Napoléon qualifiait du nom d'ami, lui, la victime de l'île d'Elbe et de l'île de Sainte-Hélène, accuse les mânes de son Empereur d'une ambition démesurée. Soult, soldat de l'Empire, se lève pour flétrir les restes de cette époque glorieuse. Et Salverte préfère au remède héroïque qui sauve, le système légal qui vous ôte la vie. Eh ! vous avez bien raison, ce n'est pas dans les salons dorés ni dans les réunions des gens timorés qu'on nous rendra justice, mais dans la rue. C'est là qu'il faut s'adresser aujourd'hui pour trouver quelques sentiments nobles. Que je les plains ces gens à idées étroites qui se croient forts parce qu'ils ont une coterie, un parti. Ils ignorent que leur puissance serait plus grande, si, au lieu d'avoir pour eux seulement quelques réunions d'individus, ils avaient des idées et des intérêts communs avec toute la nation. Il est vrai qu'avec un parti on peut faire la guerre, mais aussi on ne peut rien consolider parce qu'on n'a pas de racines dans le pays.

Arenenberg, 30 janvier 1835.

... Quant à ma position, croyez que je la comprends bien, quoiqu'elle soit très compliquée. Je sais que je suis beaucoup par mon nom, rien encore par moi-même. Aristocrate par naissance, démocrate par nature et par opinion ; devant tout à l'hérédité, et réellement tout à l'élection ; rejeté par les uns pour mon nom, par les autres pour mon titre ; taxé d'ambitions personnelles dès que je fais un pas hors de ma sphère accoutumée, taxé d'apathie et d'indifférence si je reste tranquille dans mon coin ; enfin, inspirant les mêmes craintes, à cause de l'influence de mon nom et aux libéraux

et aux absolutistes, je n'ai d'amis politiques que parmi ceux qui, habitués aux jeux de la fortune, pensent que parmi les chances possibles de l'avenir je puis devenir un en-cas utile. C'est parce que je connais toutes les difficultés qui s'opposeraient à mon premier pas dans une carrière quelconque que j'ai pris pour principe de ne suivre que les inspirations de mon cœur, de ma raison, de ma conscience, de ne me laisser arrêter par aucune considération d'intérêt secondaire, quand je crois agir utilement dans un but d'intérêt — enfin de marcher toujours dans une ligne droite, quelques difficultés que je rencontre en route, m'efforçant ainsi de m'élever assez haut pour qu'un des rayons mourants du soleil de Sainte-Hélène puisse m'éclairer...

Genève, 29 avril 1835.

... J'ai été bien péniblement affecté par la mort de mon cousin[1] ; c'est un véritable malheur pour sa famille et pour le Portugal. Le Constitutionnel contenait sur sa mort un article qui m'a touché, parce qu'il est vrai. Les jeunes gens de la famille Bonaparte meurent tous dans l'exil comme les rejetons d'un arbre qu'on a transplanté dans un climat étranger ; mourir jeune, c'est souvent un bonheur ; mais mourir avant d'avoir vécu, mourir dans son lit, de maladie, sans gloire, c'est affreux.

Vous me demandez des nouvelles de la Suisse, de sa situation présente, de son avenir. Hélas ! c'est un chaos — bien difficile à débrouiller. L'esprit fédéral lutte journellement contre l'esprit cantonal. Les intérêts matériels sont aux prises avec les idées généreuses, et les institutions républicaines, bonnes, sans doute, dans un temps calme, pour répandre la civilisation à l'intérieur, sont généralement incapables de créer dans les moments critiques, cette force qui fait taire les intérêts privés, déracine les abus et les préjugés, dompte les discussions intérieures, pour présenter ensuite aux ennemis du dehors un corps compact uni par une seule volonté et par un seul sentiment.

On m'a prié de faire un article dans une revue sur un nouvel ouvrage italien, intitulé : *Discorsi della scienza militare di Blanch*.

L'auteur dit que Charlemagne a été un *météore inutile*, et que son influence sur la civilisation a été réelle... L'opinion de l'auteur est fondée sur ce que, après la mort de Charlemagne, son empire fût démembré ; mais chaque partie de cet empire, et surtout la partie allemande, n'emportait-elle pas avec elle ce germe civilisateur que Charlemagne avait imprimé à son époque en répandant une religion civilisatrice et en favorisant les sciences et les arts ?

---

1 Le duc de Leuchtenberg.

Le prince accusera ses préoccupations politiques non seulement dans sa correspondance intime, mais aussi dans les lettres appelées à être communiquées ou reproduites.

Le docteur Conneau publie un livre dans lequel il professe des. opinions politiques et des doctrines gouvernementales, le prince lui écrit :

> Je suis convaincu que Napoléon a été utile à la cause de la liberté, et a sauvé la liberté en abolissant les formes arbitraires et surannées, et en mettant les institutions de son pays en harmonie avec le progrès. Du siècle et du peuple, il fallait qu'il favorisât la civilisation, tandis que l'autorité, qui n'est pas basée sur l'élection populaire, est naturellement portée à en arrêter le progrès, c'est ce que le peuple a compris ; et comme Napoléon faisait tout pour le peuple, le peuple, à son tour, a tout fait pour Napoléon. Qui l'a élevé à la dignité de Consul ? le peuple ! Qui l'a proclamé empereur par quatre millions de suffrages ? le peuple ! Qui l'a ramené en triomphe de l'île d'Elbe à Paris ? le peuple ! Quels étaient les ennemis de Napoléon ? les oppresseurs du peuple ! Voilà pourquoi son nom était si cher aux masses, et pourquoi son portrait, qui se trouve dans chaque cabane, est un objet de vénération.

Nous avons des détails sur la façon de vivre du prince à cette époque, par quelques lettres inédites de la reine Hortense à M. Vieillard, lesquelles lettres sont actuellement entre les mains de l'Impératrice Eugénie.

> Tous les jours, écrit-elle dans une lettre en date du 9 janvier 1835, notre solitude devient plus grande, mais le temps nous permet de jouir d'un plaisir qui n'est pas ordinaire dans notre grande capitale. Les bords du lac sont gelés et la fureur de patiner a pris tout le monde. Pour moi, j'ai le courage, bien enveloppée, de me mettre sur un petit traîneau et de me laisser conduire assez loin ; mais c'est après avoir été beaucoup priée et après m'être laissée persuader que cela m'amuserait beaucoup. Gela me fera retrouver le coin de mon feu avec un véritable plaisir.
>
> Pour Louis, cet exercice lui fait du bien, car il travaillait trop ; mais les temps sont changeants et le dégel si redouté pourra bientôt faire rentrer chacun dans l'ordre accoutumé de ses occupations. Le soir le billard a toujours du succès, et la lecture de journaux aide aussi à faire passer la soirée. Dans ses débats politiques je remarque à quel point tout le monde a de l'esprit pour attaquer, pour se défendre ; mais ce que je voudrais, et ce qui est difficile dans nos temps de bouleversement, c'est que la position, le caractère de l'homme qui est appelé à figurer dans de tels débats fut toujours inattaquable dans sa moralité comme dans ses antécédents politiques. Comme on devient fort alors, avec

de l'esprit. Mais après toutes nos révolutions, voilà ce qui nous manque en France, etc.

J'ai toujours mon projet d'aller passer deux mois à Genève. Louis préfère que je retarde à cause de son travail ; et moi, qui ne fais cet effort de quitter ma retraite que pour lui, j'y consens volontiers. J'ai peur que l'appartement ne soit déjà loué. J'espère que vous n'êtes pas trop absorbé dans votre opéra italien, et que vous n'oubliez pas les jouissances du coucher du soleil sur nos beaux lacs suisses. J'ai réellement la grâce de mon état ; je ne désire que le printemps, les feuilles, le soleil, la possibilité de revoir cette belle nature dont nous étions si charmés. Oh ! triste et pénible humanité !... Ne voilà-t-il pas qu'en parlant de mes seuls désirs... il m'en vient un que j'allais oublier et qui malheureusement m'est nécessaire ? C'est celui du gain de mon procès...

HORTENSE.

26 juin 1835.

Je me trouve très bien de mon retour chez moi, nous sommes seuls, mais le temps passe vite entre l'occupation et les promenades. Louis achève son ouvrage avec courage ; il commence un fameux pont sur un ravin dont M. Cotrau vous aura peut-être parlé, ce sont des améliorations dont j'aurais pu me passer ; mais, il faut avouer pourtant que d'arriver aussi haut qu'Arenenberg est placé, sans monter presque, est vraiment un peu fort pour les chevaux et pour les hommes. Je vais à présent, tout en flânant, jusqu'à Ermatingen, et Louis vante sa nouvelle route en me disant d'un air triomphant : Vous n'alliez avant que jusqu'à la tente ; voyez le bienfait de la civilisation. Enfin, pendant que vous êtes occupés des grands événements de ce monde, nous passons tranquillement notre vie à n'avoir d'émotions que celles du bateau à vapeur quand il passe, et de discussion que sur la position d'un piquet plus ou moins bien placé pour tracer une route. Mon Dieu ! n'est-ce pas là le bonheur ? C'est au moins un bien doux repos après tant d'orage et ce n'est pas moi qui ferai des vœux pour que cela change notre position. Genève m'a plu. Les enfants ont voulu réparer les erreurs de leurs pères, et puis en 1815 il y avait un petit grain de folie dans la tête de chacun ; d'ailleurs, j'ai eu tant à user d'indulgence envers des amis, pourquoi n'en ferai-je pas autant pour des indifférents ? J'ai là de l'intérêt au moment de mon nouveau malheur. Tout le pays offre l'aspect de l'ordre, de la morale et d'un grand bien-être ; tout y est grave et sérieux. A Paris, vous riez de tout et vous avez de la grâce. A Genève on approfondit tout sans rire, mais comme école cela n'en est pas plus mauvais ! Louis, qui est un peu paresseux d'esprit est forcé de faire des frais quand il va dans le monde. Moi, je ne sors pas de chez moi ; ses succès me reviennent et je n'en demande pas

davantage. Il a laissé là une bonne renommée ; chacun trouve qu'il est dignement et convenablement dans sa position ; qu'il est modeste, spirituel et instruit. Vous voyez que les juges sont favorables, et ne vaut-il pas mieux être jugé par le sérieux que par la légèreté ? Enfin, j'ai encore trois mois d'hiver à passer à Genève, et rien de plus ; cela fera une diversion dans notre vie, et il n'y aurait que de revenir avec grand plaisir chez soi, qu'il ne faut pas négliger ces émotions-là. Il n'y a heureusement rien de vrai dans le récit de mes nouvelles pertes ; c'était sans doute de l'histoire ancienne dont on parlait. Mille choses tendres à votre femme. Elle doit donc prendre ses bains de mer cette année ? J'ai pensé qu'elle s'en trouvera bien. Je dois une réponse à M. Bailly. Dites-lui de ne pas m'en vouloir. J'use toujours trop de mes yeux et j'ai eu tant de lettres à écrire à ma famille dans ces tristes circonstances, que je ne suis pas encore à la fin de ces pénibles correspondances. Ils savent bien tous que personne ne les comprendra comme moi !... M. Mocquart est donc toujours à Paris ? Dites-lui bien des choses de ma part. Louis retouche ses épreuves. Il s'est levé à trois heures du matin, il y a quelques jours, pour pouvoir les expédier encore par la poste qui partait à huit. Il espère que tout sera fini dans deux mois. Mais vous voyez qu'il n'a guère le temps d'écrire. Adieu, vous connaissez mes sentiments pour vous et le plaisir que j'ai toujours à vous renouveler l'assurance que je vous ai vouée.

HORTENSE.

L'ouvrage auquel la reine fait allusion est un *Manuel d'artillerie pour la Suisse*, dans lequel le prince Louis expliquait la science de Napoléon dans les grandes manœuvres.

MM. Chopin et Leynadier, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, nous ont laissé un tableau d'un coin d'Arenenberg qui mérite d'être reproduit, l'esquisse du tableau ayant été faite par le prince devenu Empereur. Nous sommes en 1835, époque à laquelle le château avait souvent pour hôtes MM. de Chateaubriand, Casimir Delavigne, Cottu, Alexandre Dumas, Labarre, le colonel Brack, le baron Félix Desportes, le comte Demidoff, les duchesses de Préval et de Raguse, la comtesse Sermaise, la princesse de la Moscowa, Mmes Lebon, de Girardin, Solanges de Faverolles, la duchesse de Dino, etc., etc. Une tente a été dressée, décorée de feuillages disposés en festons et de bouquets de fleurs ; une grande table disposée pour un banquet, car nous sommes à la date du 15 août. Le service se fait dans la vaisselle de la reine, en argenterie marquée d'un H couronné. Elle a invité quelques Français qui se trouvent au Volsberg, château-hôtellerie appartenant au commandant Parquin, récemment veuf de la pauvre Mlle Cochelet. Près de la reine s'assied un ancien ambassadeur du Brésil, ami de l'empereur don Pedro ; à gauche le colonel Dufour, de Genève, commandant l'école d'artillerie de Thun. En face de la reine est son fils. Parmi les convives, citons encore au hasard le commandant Parquin, Mlle Mahuzier, dame de compagnie de la reine, fille d'un médecin de Strasbourg ; un Polonais exilé, et un autre banni, jeune officier issu d'une des plus nobles familles de la Lombardie.

Au dessert, la conversation vient à tomber sur la conduite des Parisiens pendant les journées de Juillet.

Le Polonais s'écrie :

— Vive le Peuple français !

— Le peuple de 1830, seulement ! ajoute le réfugié Lombard.

— Il n'a pas changé depuis ! s'écrie le commandant Parquin.

— De caractère, c'est possible ! réplique le Lombard, mais il n'en est pas moins vrai qu'après avoir effacé, en 1830, les symboles de la royauté, il a refait une royauté nouvelle aux cris de vive la liberté !... et qu'il a souffert que la famille de l'Empereur fût frappée d'un nouvel exil.

Alors le prince Louis :

— Le peuple n'est ni ingrat, ni coupable, il n'a commis qu'une imprudence, c'est de donner trop vite sa démission. La faute en est à ceux qui n'ont rien compris à cette révolution. Et la Reine, doucement :

— Il y a toujours de la fatalité et du hasard dans les événements de la terre. L'Empereur le disait, et j'y crois fermement. La Révolution de Juillet a été prise au dépourvu, rien n'était préparé. On a fait en France ce qu'il y avait sans doute de mieux à faire pour le moment. Louis-Philippe, en homme habile, a empêché une grande collision. Comme Bourbon, il a imposé aux autres rois le nouvel état de choses. Il faut nous résigner encore. La France est tranquille, dit-on, souffrons patiemment l'exil pour l'amour d'elle.

Et soupirant, elle ajouta :

— Expions sa gloire passée !

Les domestiques passent le Champagne, du Champagne provenant de la cave de Napoléon. Tous se lèvent et portent un toast à la mémoire de l'Empereur, le commandant Parquin s'écrie :

— A la honte des traîtres qui ont vendu la France et l'Empereur ! et des lâches qui l'ont abandonné !

— Ce n'étaient pas des Polonais ! réplique le réfugié de Varsovie.

— Ni des Italiens, dit le réfugié Lombard.

— Mais ils n'étaient Français ni les uns ni les autres.

— Commandant, interrompt la reine, voudriez-vous changer votre position et votre conscience contre la position et la conscience des heureux du jour ?

— Non, certes !

— Je le crois, car ils sont plus malheureux que nous. Il est toujours beau, croyez-le bien, d'être les martyrs d'une cause sacrée. L'Empereur a été l'élu d'une grande nation ; c'est pour cela que la persécution dure encore contre sa famille ; mais nous savons que la France nous aime. Alors, que nous importe le reste !

— Comme vous, ajoute le prince, qui s'était contenté d'écouter, j'ai le sentiment national au cœur. Les beaux jours de la patrie reviendront.

— Il y a un Dieu pour les patriotes, dit le Polonais.

— Qu'il se montre donc avec le soleil d'Austerlitz ! s'exclame le commandant Parquin.

— Ça viendra, murmure le prince.

Deux fois l'exclamation lui échappa : Le moment viendra a-t-il dit à La Fayette. Il le répète au commandant Parquin, en pleine table. Décidément il songe aux moyens d'action. Il s'en ouvrira à M. Vieillard dans une curieuse lettre, véritable profession de foi.

Arenenberg, 29 janvier 1836.

> ... Je considère le peuple comme un propriétaire et les gouvernements, quels qu'ils soient, comme des fermiers. Si le fermier administre la terre avec habileté et probité, le propriétaire, heureux de voir les revenus s'augmenter de jour en jour, laissera le fermier gérer en paix durant toute sa vie le bien qu'il lui a confié. Après la mort du fermier, le propriétaire remettra à la même place les enfants de celui qu'il aimait et qui lui a rendu service. Voilà les monarchies !
>
> Mais si, au contraire, le fermier trompe la confiance du maître — dilapide ses revenus et ruine la terre — alors, le propriétaire, avec raison, le renverra, fera ses affaires par lui-même et mettra à la gestion de ses domaines des hommes auxquels il laissera moins d'autorité et qu'il remplacera d'année en année, afin qu'ils ne prennent point pour un droit irrévocable la place qu'il leur accorde. Voilà la République !
>
> Je ne vois donc pas dans ces deux administrations différentes de principes fondamentaux contraires ; l'une et l'autre, suivant les circonstances, peuvent amener de bons résultats. Je ne saurais voir, comme vous, dans l'histoire, la preuve de la diminution de plus en plus rapide des idées d'hérédité. Dès les temps les plus reculés, l'élection a été reconnue comme le principe de tout gouvernement. Les services du père ont ensuite influencé sur l'élection du fils, de l'habitude est dérivé un droit, et le droit a amené l'abus, l'abus, des révolutions. Ainsi tour à tour nous avons vu en Europe les gouvernements héréditaires remplacer les gouvernements électifs. Jamais on ne manifesta plus de haine contre l'hérédité des souverains, qu'en France pendant les révolutions. Voilà qu'un homme se montre, tous les esprits sont à lui, le peuple le regarde, lui et sa descendance, comme l'emblème de leurs intérêts. Et dix-neuf ans après 93, la naissance d'un enfant remplit de joie et d'espérance tout un peuple, naguère si plein de rancune contre la monarchie. Je dis tout cela pour prouver que l'hérédité est une conséquence des intérêts du moment et non une marque de plus ou moins de civilisation. D'ailleurs, l'hérédité, en général, est liée intimement avec l'amour de la propriété, et cet amour s'étant accru considérablement depuis quelques années, puisqu'il y a un accroissement

> considérable de propriétaires, je ne saurais voir dans l'avenir une raison pour que ces idées diminuassent de force.

Il s'est lié particulièrement avec un homme décidé à tout, M. Fialin de Persigny, qu'un biographe bienveillant va nous dépeindre :

> M. Jean-Gilbert-Victor Fialin, plus connu sous le nom de Persigny, est né le 11 janvier 1808 à Saint-Germain-Lespinasse — Loire. Orphelin dès sa première enfance, il fut d'abord élevé par un de ses oncles, puis entra comme boursier au collège de Limoges, s'enrôla à dix-sept ans, fut, en 1826, élève à l'école de cavalerie de Saumur, en 1828, maréchal des logis au 4e régiment de hussards, imbu, à cette époque, d'opinions royalistes assez prononcées. Il ne tarda pas à les modifier sous l'influence du capitaine de sa compagnie, M. Kersansie et, en 1830, il prit une part des plus actives au mouvement militaire de Pontivy, en faveur de la Révolution de Juillet. Cependant, sa conduite fut taxée d'insubordination par ses supérieurs et, à quelques semaines de là, il reçut son congé de réforme, qui, d'abord temporaire, fut rendu définitif en 1833. Sans état et sans fortune, il vint, en 1831, chercher une position à Paris. Sur la recommandation de M. Baude, il collabora au *Temps*. On a dit, mais par erreur, qu'il suivit les prédications saint-simoniennes et partagea même la retraite du père Enfantin à Ménilmontant. On a aussi raconté à tort qu'à la fin de 1832, il alla faire un assez long séjour en Vendée, où la présence de la duchesse de Berry avait rallumé la, guerre civile. Vers cette époque il quitta son nom patronymique de Fialin, pour prendre le titre de vicomte de Persigny, appartenant depuis deux siècles à sa famille, bien qu'elle eût négligé de le porter.

Autour d'eux se grouperont chaque jour de nouveaux partisans. C'est M. de Grécourt, ancien légitimiste désabusé ; M. de Querelles, lieutenant d'infanterie ; un M. de Bruc, que l'acte d'accusation du procès de Strasbourg nous représente comme cherchant à pressurer la conspiration. Homme prudent d'ailleurs, quoique militaire, il poursuivait son but en évitant autant qu'il était en lui les chances que pouvait avoir à courir sa personne. Quand il fut chargé de recruter des adhérents à la cause du prince dans les villes frontières de l'Est et particulièrement à Nancy, tantôt il sut mettre un haut prix à des démarches qu'il n'avait point faites, ou au concours de personnes qu'il n'avait point vues ; tantôt pour excuser son défaut d'activité ou son absence à un rendez-vous donné, et cependant recevoir sa récompense le cas échéant, il annonçait qu'il s'était cassé le bras ; il le portait en écharpe pour une simple écorchure.

A ce portrait évidemment peu flatteur, joignons celui qu'il a fait de lui-même dans sa défense :

> A Breslau j'ai reçu deux coups de lance ; à Hanau, en 1813, une balle m'a traversé le cou. A Montereau, jeune officier de dix-sept ans, je m'élançai sur un escadron de hulans, je tuai

leur colonel de ma propre main, je m'emparai de son cheval que je ramenai sur le champ de bataille où je fus décoré ; en 1823, j'ai fait avec éclat la campagne d'Espagne. Suis-je un aventurier, moi, le rejeton d'une des plus illustres familles bretonnes qui, dans des temps reculés, a donné nombre de lieutenants-généraux à la France ! Ne compté-je point parmi mes alliances, parmi mes parents les plus proches, les Montmorency, les Mortemart, les Cossé-Brissac ?... Mme de Cossé-Brissac, ma sœur, a pour proche parente Mme de Rosthelin d'Orléans, de la famille des d'Orléans qui occupe aujourd'hui le trône de France ! J'ai reçu sans doute de l'argent du prince, mais c'était un prêt gracieux qu'il me faisait pour une expédition que je projetais à Tripoli. Si l'on en doute, que l'on s'adresse à mon notaire, il fournira la preuve que j'étais en compte avec un Tripolitain de la plus haute distinction.' On me reproche d'aimer le mystère, de prendre quelquefois un autre nom que le mien, celui de Bayard, par exemple, est-ce un crime ? Mon domestique s'appelle Bayard ; quand je dois voyager, je lui emprunté son passeport et je voyage sous son nom. J'aime mieux ça. Ce nom, je le garde volontiers à cause de mes créanciers ; je les paie au 1er janvier, mais je n'aime pas qu'ils viennent m'ennuyer pendant le reste de l'année. Un officier de hussards peut bien, je pense, avoir des dettes sans déshonneur ; mais mon frère aîné est à la tête d'une fortune de 200.000 livres de rente, et ma mère, qui existe encore, possède une des plus belles fortunes de France. Non, je ne suis pas un aventurier, non, je ne suis pas un homme ruiné, car je viens de faire une succession considérable.

Nous nous reprocherions de faire un rapprochement entre les divers pourparlers qui eurent lieu à cette époque à Arenenberg et l'attentat du Corse Fieschi : l'histoire n'a le droit d'enregistrer que ce qu'elle a été à même de contrôler. Mais Arenenberg n'en devenait pas moins un foyer de conspiration.

Au commencement de l'année 1836, le prince se rend à Bade. Il y reçoit la visite de nombreux officiers auxquels il a adressé son *Manuel*, parmi lesquels un lieutenant de pontonniers, M. Armand-François Rupert-Laity. Les réunions ont lieu chez Mme Éléonore Brault, veuve du sieur Archer, et amie intime de M. de Persigny. Chaque jour augmente le nombre des affiliés. Il ne réussit pas à convaincre M. Raindre, officier d'infanterie, ni M. de Franqueville, aide de camp du général Voiral, qui commande la 5e division militaire. Il décide de s'adresser au général lui-même :

Bade, 14 août 1836.

Général,

Comptant partir bientôt pour retourner en Suisse, je serais désolé de quitter la frontière de France sans avoir vu un des anciens chefs militaires que j'honore le plus. Je sais bien, général, que les lois et la politique voudraient nous jeter, vous et moi, dans deux camps différents, mais cela est

impossible : un vieux militaire sera toujours pour moi un ami, de même que mon nom lui rappelle sans cesse sa glorieuse jeunesse.

Général, j'ai le cœur déchiré en ayant depuis un mois la France devant les yeux, sans pouvoir y poser le pied ; c'est demain la fête de l'Empereur, et je la passerai avec des étrangers. Si vous pouvez me donner un rendez-vous dans quelques jours dans les environs de Bade, vous effacerez par votre présence les tristes impressions qui m'oppriment. En vous embrassant, j'oublierai l'ingratitude des hommes et la cruauté du sort. Je vous demande pardon, général, de m'exprimer aussi amicalement envers quelqu'un que je ne connais pas ; mais je sais que votre cœur n'a pas vieilli.

Recevez, etc.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Je vous prie de remettre votre réponse à la personne qui vous portera ma lettre.

Le général Voiral répond au porteur de la lettre :

Tout ce que je puis faire pour le prince, c'est de lui donner un quart d'heure pour repasser le Rhin.

Le prince tourne ses regards du côté du général Excelmans, réformé par les' Bourbons ; hostile pendant tout leur règne, il a payé de sa personne en 1830, ce peut être une recrue. Le prince lui envoie un *Manuel*. Pas de réponse. Il lui dépêche M. de Bruc avec la lettre suivante :

Arenenberg, 11 octobre.

Général,

Je profite d'une occasion sûre pour vous dire combien je serais heureux de pouvoir vous parler. Vos honorables antécédents, votre réputation civile et militaire me font espérer que, dans une occasion difficile, vous voudrez bien m'aider de vos conseils. Le neveu de l'Empereur s'adresse avec confiance à un vieux militaire et à un vieil ami, aussi espère-t-il que vous excuserez la démarche qui pourrait paraître intempestive à tout autre qu'à vous, Général, qui êtes digne de comprendre tout noble sentiment. Le lieutenant-colonel de Bruc, qui mérite toute ma confiance, veut bien se charger de décider avec vous du lieu où je pourrai vous voir.

En attendant, Général, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments et de ma considération.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Le général Excelmans congédie l'ambassadeur. Le prince ne se découragera pas. Le rôle qu'il aurait voulu faire jouer au général Voiral, ou, à son défaut, au général Excelmans, il le confiera au colonel Vaudrey, jadis écarté par la Restauration et qui, en 1830, a, comme citoyen, soulevé Strasbourg. Le colonel Vaudrey ne refuse pas, mais il hésite ; le prince insiste, le colonel se laisse persuader. C'est le pivot autour duquel tourneront, outre ceux que nous avons nommés, les recrues de M. de Persigny. Un complot est décidé. Le 25 octobre 1836, sous le prétexte d'une visite à sa cousine et d'une partie de chasse dans la principauté de Herkingen, le prince fait ses adieux à sa mère, sans toutefois lui dissimuler qu'il profitera de l'excursion pour se trouver à un rendez-vous politique. La reine pressentant une catastrophe, lui passe au doigt l'anneau de l'Empereur, anneau que Napoléon lui avait donné en partant pour Sainte-Hélène[1], et qui, selon ses croyances, devait la préserver des périls auxquels elle pouvait se trouver exposée. La séparation a lieu. Le prince donne le signal du départ.

C'est le prince Louis qui va nous raconter les détails de l'échauffourée dans la seconde lettre adressée à sa mère de la prison de Strasbourg. La première, pour la tenir au courant de la situation, est une sorte de préface.

Prison de Strasbourg, 1er novembre 1836.

Ma chère mère,

Vous avez dû être très inquiète de ne pas recevoir de mes nouvelles, vous qui me croyiez chez ma cousine ; mais votre inquiétude redoublera quand vous apprendrez que j'ai tenté à Strasbourg un mouvement qui a échoué.

Je suis en prison, ainsi que d'autres officiers ; c'est pour eux seuls que je suis en peine ; car moi, en commençant cette entreprise, j'étais préparé à tout. Ne pleures pas, ma mère, je suis victime d'une belle cause, d'une cause toute française ; plus tard on me rendra justice et on me plaindra. Hier, dimanche, à six heures, je me suis présenté devant le 4e d'artillerie, qui m'a reçu aux cris de : Vive l'Empereur !... Nous avions détaché du monde. Le 46e a résisté ; nous nous sommes trouvés pris dans la cour de la caserne. Heureusement il n'y a pas eu de sang français répandu. C'est une consolation dans le malheur. Courage, ma mère ; je saurai soutenir jusqu'au bout l'honneur du nom que je porte.

---

1 Je ne suis pas superstitieux, disait le prince en 1839, et je ne crois certainement pas à l'influence d'un tel objet sur ma destinée, pas plus peut-être que ne le croyait l'Empereur qui, sans doute, par le don de cette bague à ma mère, eut l'unique intention de rappeler son souvenir à ses neveux d'une manière plus intime ; mais j'avoue cependant que je me suis trouvé dans des circonstances tellement critiques, qu'après m'en être tiré, la pensée du talisman de mon oncle est venue naturellement à mon esprit. Ainsi, je l'avoue, à la caserne Finckmatt à Strasbourg, et j'avouerai qu'une fois dans la prison neuve, je ne pus m'empêcher de jeter les yeux sur cet anneau, que je baisai avec recueillement en songeant à l'Empereur et, plus tard, il me sembla voir, dans un de ces moments d'hallucination qu'on éprouve toujours dans les grandes infortunes, l'ombre de l'Empereur tracer sur la bague le mot : *Espérance*.

M. Parquin est aussi arrêté. Faites copier cette lettre pour mon père, et contribuez à calmer son inquiétude. Charles a demandé à partager ma captivité, on le lui a accordé. Adieu, ma chère mère, ne vous attendrissez pas inutilement sur mon sort. La vie est peu de choses. L'honneur et la France sont tout pour moi !

Recevez l'assurance de mon sincère attachement, je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils.

NAPOLÉON-LOUIS.

Voici la seconde lettre plus explicite :

Ma mère,

Vous donner un récit détaillé de mes malheurs, c'est renouveler vos peines et les miennes, et cependant c'est en même temps une consolation pour vous et pour moi, que de vous mettre au fait de toutes les impressions que j'ai ressenties, de toutes les émotions qui m'ont agité depuis la fin d'octobre. Vous savez quel est le prétexte que je donnai à mon départ d'Arenenberg, mais ce que vous ne savez pas, c'est ce qui se passait alors dans mon cœur. Fort de ma conviction qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale de France, comme la seule cause civilisatrice en Europe, fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impérial ou à tomber victime de ma foi politique.

Je partis, faisant dans ma voiture le même chemin que j'avais suivi, il y a trois mois, pour me rendre à Unkirch et à Baden ; tout était de même autour de moi ; mais quelle différence dans les impressions qui m'animaient ! J'étais alors gai et serein comme le jour qui m'éclairait ; aujourd'hui triste et rêveur, mon esprit avait pris la teinte de l'air brumeux et froid qui m'entourait. On me demandera ce qui me forçait d'abandonner une existence heureuse pour courir tous les risques d'une entreprise hasardeuse. Je répondrai qu'une voix secrète m'entraînait, et que, pour rien au monde, je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès.

Et ce qu'il y a de plus pénible à penser pour moi, c'est qu'actuellement que la réalité est venue remplacer mes suppositions, et qu'au lieu de ne faire qu'imaginer, j'ai vu ; je puis juger, et je reste dans mes croyances, d'autant plus convaincu que si j'avais pu suivre le plan que je m'étais d'abord tracé, au lieu d'être maintenant sous l'équateur, je serais dans ma patrie. Que m'importent les cris du vulgaire qui m'appellera insensé parce que je n'aurai pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé ! Je prends

sur moi toute la responsabilité de l'événement, car j'ai agi par conviction et non par entraînement ! Hélas ! si j'étais la seule victime, je n'aurais rien à déplorer ; j'ai trouvé dans mes amis un dévouement sans bornes, et je n'ai de reproches à faire à qui que ce soit.

Le 27, j'arrivai à Lahr, petite ville du grand-duché de Baden, où j'attendis des nouvelles ; près de cet endroit, l'essieu de ma calèche s'étant cassé, me força de rester un jour dans la ville. Le 28 au matin, je partis de Lahr, je retournai sur mes pas, je passai par Fribourg, Neuf-Brisach, Colmar, et j'arrivai le soir à onze heures à Strasbourg, sans le moindre embarras.

Ma voiture alla à l'*Hôtel de la Fleur*, tandis que j'allai loger dans une petite chambre qu'on m'avait retenue, rue de la Fontaine.

Là, je vis, le 29, le colonel Vaudrey, et je lui donnai le plan d'opération que j'avais arrêté ; mais le colonel dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort me dit : Il ne s'agit pas ici d'un complot en armes ; votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant le sang français ; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voiral ; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale, lorsqu'il saura que la garnison vous suit. J'approuvai ses raisons et tout fut décidé pour le lendemain matin. On avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'infanterie serait rassemblé.

Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher rue de la Fontaine, pour me conduire au rendez-vous général ; nous traversâmes ensemble toute la ville. Un beau clair de lune éclairait les rues. Je prenais ce beau temps pour un favorable augure pour le lendemain ; je regardais avec attention les endroits par où je passais ; le silence qui y régnait faisait impression sur moi. Par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain ?... Cependant, dis-je à mon compagnon, il n'y aura pas de désordre si je réussis ; car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires, que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais, ajoutai-je, quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches si nous ne réussissons pas ! Et cependant, je prends Dieu à témoin que ce n'est pas pour satisfaire à une ambition personnelle, mais parce que je crois avoir une mission à remplir, que je risque

ce qui m'est plus cher que la vie, l'estime de mes concitoyens.

Arrivé à la maison, rue des Orphelines, je trouvai mes amis réunis dans deux chambres au rez-de-chaussée. Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que, dès ce moment, nous partagerions ensemble la bonne comme la mauvaise fortune. Un des officiers apporta une aigle : c'était celle qui avait appartenu au 7e régiment de ligne... L'aigle de Labédoyère ! s'écria-t-on, et chacun de nous la pressa sur son cœur avec une vive émotion... Tous les officiers étaient en grand uniforme ; j'avais mis un uniforme d'artillerie, sur ma tête un chapeau d'état-major. La nuit nous parut bien longue ; je la passai à écrire ma proclamation que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion. Il était convenu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fît prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes ; six heures du matin était indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances ; dans une seconde on vit plus que dans dix années ; car vivre, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même, qui nous donnent le sentiment de notre existence, et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens, exaltés au plus haut degré sont concentrés en un seul point ; c'est l'heure qui doit décider de toute *notre destinée* ; *on est fort* quand on peut se dire : demain je serai le libérateur de ma patrie ou je serai mort ; on est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre.

Malgré nos précautions, le bruit que devait faire un certain nombre de personnes réunies, éveilla les propriétaires du premier étage ; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres. Il était cinq heures : nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

Enfin, six heures sonnèrent ! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur ; mais un instant après, la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait ; un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la rue ; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres. J'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit ; était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets ? avions-nous été découverts ? Il revint bientôt, me dit que le bruit provenait des soldats que le colonel envoyait prendre leurs chevaux qui étaient hors du quartier.

Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait. Plein d'espoir, je me précipite dans la rue. M. Parquin en uniforme de général de

brigade ; un chef de bataillon, portant l'aigle en main, sont à mes côtés. Deux officiers me suivent[1].

Le trajet est court, il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier — d'Austerlitz — en dedans des grilles ; sur la pelouse stationnaient quarante canonniers à cheval.

Ma mère ! jugez du bonheur que j'éprouvai dans ce moment-là ; après vingt ans d'exil, je touchais enfin le sol sacré de la patrie, je me trouvais avec des Français que le souvenir de l'Empereur allait encore électriser.

Le colonel Vaudrey était seul au milieu de la cour, je me dirigeai vers lui : aussitôt le colonel, dont la belle figure et la taille avaient, en ce moment, quelque chose de sublime, tira son sabre et s'écria : Soldats du 4e régiment d'artillerie ! Une grande révolution, s'accomplit en ce moment, vous voyez ici devant vous, le neveu de l'Empereur Napoléon, il vient pour s'occuper des droits du peuple, le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats ! vous sentirez, comme votre chef, toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats ! le neveu de l'Empereur Napoléon peut-il compter sur vous ?... Sa voix fut couverte à l'instant par les cris unanimes de : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! Je pris alors la parole en ces termes : Résolu à vaincre et à mourir pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs. C'est dans votre régiment que l'Empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine ; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siège de Toulon ; et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats ! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise ; à vous l'honneur de saluer les premiers, l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. Je saisis alors l'aigle que portait un de mes officiers, M. de Querelles, et la leur présentant : Soldats, continuai-je, voici le symbole de la gloire française, destiné à devenir aussi l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans, il a conduit nos pères à la victoire ; il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats ! ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard que je confie et à votre honneur et à votre courage ? Ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et les

---

1 M. Parquin était, comme on sait, commandant ; il devenait général de brigade ; le chef de bataillon, c'était le lieutenant de Querelles. Il y avait encore : MM. Laity, de Gricourt, revêtu d'un uniforme d'état-major, sans avoir été jamais militaire ; Persigny, capitaine improvisé ; Lombard, Gros, lieutenant de pontonniers ; Petry (Charles-Philippe-François) et Dupenhouat, également pontonniers ; le lieutenant d'artillerie de Schaller. Total : neuf. Quels étaient les deux ou trois autres ? Nous l'ignorons. (Note de M. A. Morel.)

oppresseurs de la patrie au cri de : Vive la France ! Vive la liberté ! Mille cris affirmatifs me répondirent. Nous nous mîmes alors en marche, musique en tête, la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. Le plan était de courir chez le général, de lui mettre, non le pistolet sur la gorge, mais devant les yeux, pour l'entraîner. Il fallait, pour se rendre chez lui, traverser toute la ville. Chemin faisant, je dus envoyer un officier, avec un peloton chez l'imprimeur, pour publier mes proclamations ; un autre chez le préfet, pour l'arrêter ; enfin, six reçurent des missions particulières de sorte que, arrivé chez le général, je m'étais ainsi défait volontairement d'une partie de mes forces. Mais avais-je donc besoin de m'entourer de tant de soldats ?... Ne, comptais-je pas sur la participation du peuple ? Et en effet, quoi qu'on en ait dit, sur toute la route que j'ai parcourue, je reçus les témoignages les moins équivoques de la sympathie de la population ; je n'avais qu'à me défendre contre la véhémence des marques d'intérêt qui m'étaient prodiguées, et la variété des cris qui m'accueillaient me montrait qu'il n'y avait pas un parti qui ne sympathisât avec mon cœur !

Arrivé à la cour de l'hôtel du général, je monte, suivi de MM. Vaudrey, Parquin et de deux officiers. Le général n'était pas encore habillé. Je lui dis : Général, je viens vers vous en ami ; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous ; la garnison est pour moi, décidez-vous et suivez-moi. On lui montra l'aigle ; il la repoussa, en disant : Prince, on vous a trompé ; l'armée connaît ses devoirs ; et je vais à l'instant vous le prouver. Alors je m'éloignai et donnai l'ordre de laisser un piquet d'artilleur, pour le garder. Le général se présenta plus tard à ses soldats pour les faire rentrer dans l'obéissance ; les artilleurs, sous les ordres de M. Parquin, méconnurent son autorité et ne lui répondirent que par les cris réitérés de : Vive l'Empereur !... Plus tard, le général parvint à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée.

Lorsque je sortis de chez le général, je fus accueilli par les mêmes acclamations de : Vive l'Empereur !... Mais déjà ce premier échec m'avait vivement affecté. Je n'y étais pas préparé, convaincu que la seule vue de l'aigle devait réveiller chez le général de vieux souvenirs de gloire et l'entraîner.

Nous nous remîmes en marche. Nous quittâmes la grande rue et nous entrâmes dans la caserne Puikesmatte, par la petite ruelle qui y conduit du faubourg de Pierre. Cette caserne est un grand bâtiment, construit dans une espèce d'impasse ; le terrain en avant est trop étroit pour qu'un régiment puisse se ranger en bataille. En me voyant ainsi resserré entre le rempart et le quartier, je m'aperçus que le plan convenu n'avait pas été suivi. A notre arrivée, les soldats s'empressent autour de nous, je les harangue ; la plupart vont chercher leurs armes et reviennent se rallier à nous en nous témoignant leur sympathie par leurs

acclamations. Cependant, voyant se manifester parmi eux une hésitation soudaine, causée par les bruits répandus parmi eux par quelques officiers qui s'efforçaient de leur inspirer des doutes sur mon identité, et comme d'ailleurs nous perdions un temps précieux dans une position défavorable, au lieu de courir sur le champ aux autres régiments, qui nous attendaient, je dis au colonel de partir ; il m'engage à rester encore ; je me range à son avis ; quelques minutes plus tard il n'était plus temps. Des officiers d'infanterie arrivent, font fermer les grilles et tancent fortement leurs soldats ; ceux-ci hésitent encore, je veux faire arrêter les officiers, leurs soldats les délivrent. Alors, la confusion se met partout ; l'espace était tellement resserré que chacun de nous fut perdu dans la foule. Le peuple qui était monté sur le mur, lançait des pierres sur l'infanterie ; les canonniers voulaient faire usage de leurs armes, mais nous les en empêchâmes ; nous vîmes tout de suite que nous aurions fait tuer beaucoup de monde. Je vis le colonel tour à tour arrêté par l'infanterie et délivré par les soldats ; moi-même j'allais succomber au milieu d'une multitude d'hommes qui, me reconnaissant, croisaient sur moi leurs baïonnettes, je parais leurs coups avec mon sabre, en tâchant de les apaiser, lorsque les canonniers vinrent me tirer d'entre leurs fusils, et me placer au milieu d'eux. Je m'élançai alors avec quelques sous-officiers vers les canonniers montés, pour me saisir d'un cheval, toute l'infanterie me suivit. Je me trouvai acculé entre les chevaux et le mur, sans pouvoir bouger. Alors, les soldats arrivèrent de toutes parts, se saisirent de moi et me conduisirent dans le corps de garde. En entrant, j'y trouvai M. Parquin ; je lui tendis la main, il me dit, en m'abordant d'un air calme et résigné : Prince, nous serons fusillés, mais nous mourrons bien. — Oui, lui répondis-je, nous avons échoué dans une belle et noble entreprise.

Bientôt après, le général Voiral, arrive ; il me dit en entrant : Prince, vous n'avez trouvé qu'un traître dans l'armée française ! — Dites plutôt général que j'avais trouvé un Labédoyère. — Des voitures furent amenées et nous transportèrent dans la prison neuve. Me voilà donc entre quatre murs, avec des fenêtres à barreaux, dans le séjour des criminels ! Oh ! ceux qui savent ce que c'est que de passer tout à coup de l'excès de bonheur que procurent les plus nobles illusions à l'excès de la misère qui ne laisse plus d'espoir, et de franchir cet immense intervalle sans avoir un moment pour s'y préparer, comprendront ce qui se passait dans mon cœur.

Au greffe, nous nous revîmes tous. M. de Querelles, en me serrant la main me dit à haute voix : Prince, malgré notre défaite, je suis encore fier de ce que j'ai fait. On me fit subir un interrogatoire ; j'étais calme et résigné ; mon parti était pris. On me fit les questions suivantes : Qu'est-ce qui vous a

poussé à agir comme vous l'avez fait ? — Mes opinions politiques, répondis-je, et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen. On m'a traité en prétendant, eh bien ! je me suis conduit en prétendant ! — Vous vouliez établir un gouvernement militaire ? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait, vainqueur ? — J'aurais assemblé un Congrès national.

Je déclarai ensuite que moi seul ayant tout organisé, moi seul ayant entraîné les autres, moi seul aussi je devais assumer sur ma tête toute la responsabilité. Reconduit en prison je me jetai sur un lit qu'on m'avait préparé, et, malgré mes tourments, le sommeil, qui adoucit les peines en donnant du relâche aux douleurs de l'âme, vint calmer mes sens ; le repos ne fuit pas le malheur. Il n'y a que le remords qui n'en laisse pas. Mais comme le réveil fut affreux ! Je croyais avoir eu un horrible cauchemar. Le sort des personnes compromises était ce qui me donnait le plus de douleur et d'inquiétude. J'écrivis au général Voiral, pour lui dire que son honneur l'obligeait à s'intéresser au colonel Vaudrey, car c'était peutêtre l'attachement du colonel pour lui et les égards avec lesquels il l'avait traité qui étaient cause de la non-réussite de mon entreprise ; je terminais en disant que toute la rigueur des lois s'appesantit sur moi, disant que j'étais le plus coupable et le seul à craindre.

Le général vint me voir ce jour-là, affectueux. Il me dit en entrant : Prince, quand j'étais votre prisonnier, je n'ai trouvé que des paroles dures à vous dire ; maintenant que vous êtes le mien, je n'ai plus que des paroles de consolations à vous adresser. Le colonel Vaudrey et moi nous fûmes conduits à la citadelle, où — moi du moins — j'étais beaucoup mieux qu'en prison[1], mais le pouvoir civil nous réclame, et au bout de vingt-quatre heures on nous réintègre dans notre première demeure.

Le geôlier et le directeur de la prison de Strasbourg faisaient leur devoir, mais tâchaient d'adoucir autant que possible ma situation, tandis qu'un certain M. Lebel, qu'on envoya de Paris, voulant montrer son autorité, m'empêcha d'ouvrir ma fenêtre pour respirer l'air, me retira ma montre qu'il ne me rendra qu'à mon départ, et enfin lui-même a commandé des abat-jour pour intercepter la lumière.

Le 9 novembre au soir, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une prison ; je sors et je trouve le général et, le préfet qui m'emmenèrent dans leur voiture, sans me dire où ils me conduisaient ; j'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune ; mais le gouvernement en

---

1 C'est de la citadelle qu'il adressa la première lettre à sa mère en date du 1er novembre.

avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la préfecture je trouve deux chaises de poste ; on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboulot ; dans l'autre il y avait quatre sous-officiers.

Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg et que mon sort allait être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvai une douleur difficile à peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi ; me voilà donc privé des moyens de faire connaître, dans ma défense, mes idées et mes intentions ; me voilà donc recevant un soi-disant bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal ! Je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester...

Les deux officiers qui me conduisaient étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin ; aussi eurent-ils pour moi toutes sortes d'égards ; j'aurais pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin j'arrivai à Paris à l'hôtel de la préfecture[1]. M. Delessert fut très convenable pour moi ; il m'apprit que vous êtes venue en France réclamer en ma faveur la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que, de là, je passerais aux Etats-Unis, sur une frégate française.

Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas partager le sort de mes compagnons d'infortune ; que, retiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général — le

---

1 D'où il écrivit à sa mère :

Ma chère mère,

Je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi ; vous avez pensé au danger que je courais, mais vous n'avez pas pensé à mon honneur qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'éprouve une douleur bien vive en me voyant séparé des hommes que j'ai entraînés à leur perte lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influer sur le jury en leur faveur ; j'écris au Roi pour qu'il jette sur moi un regard de bonté, c'est la seule grâce qui puisse me toucher.

Je pars pour l'Amérique ; mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas ; l'idée de faire partager à ma mère mon exil de l'Europe serait aux yeux du monde une tache indélébile pour moi, et pour mon cœur cela serait un chagrin cuisant. Je veux, en Amérique, faire comme Achille Murat, me créer moi-même une existence. Il me faut un intérêt nouveau pour pouvoir m'y plaire.

Je vous prie, ma chère mère, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg ; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey, qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais bien facilement mon parti si je savais que mes autres compagnons d'infortune auront la vie sauve ; mais avoir sur la conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur amère qui ne peut jamais s'effacer.

Adieu, chère mère. Recevez mes remerciements pour toutes les marques de. tendresse que vous me donnez. Retournez à Arenenberg, mais ne venez pas me rejoindre en Amérique, j'en serais trop malheureux. Adieu, recevez mes bien doux embrassements ; je vous aimerai toujours de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON-LOUIS B...

premier n'avait été que sommaire —, on m'ôtait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des accusés, mais mes protestations étaient restées infructueuses ; je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis que, jeté en prison après avoir pris les armes contre le gouvernement, je ne redoutais qu'une chose : sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation, la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie à d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glorieux souvenirs.

En même temps, j'écrivis à M. Odilon Barrot la lettre que je joins ici, en le priant de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures, je me remis en route avec la même escorte, et, le 14, nous arrivâmes à la citadelle de Port-Louis, près Lorient. J'y resterai jusqu'au 21 novembre, jour où la frégate appareillera.

Nous connaissons les trois lettres adressées de Port-Louis, la première à M. Odilon Barrot, la seconde au roi Joseph, la troisième à M. Vieillard.

Les voici par ordre chronologique.

A M. Odilon Barrot.

14 novembre 1836.

... Certes, nous sommes très coupables, aux yeux du gouvernement établi, d'avoir pris les armes contre lui ; mais le plus coupable c'est moi : c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher ces hommes à une position sociale honorable pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire. Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner ; mais jamais, plus qu'en leur faveur, il n'y eut de circonstances atténuantes aux yeux du pays. Je tins, le 29 au soir, au colonel Vaudrey, lorsque je le vis, et aux autres personnes le langage suivant :

Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août, mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est assez fort pour le renverser ; aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un d'eux parvenait à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse de gouvernement, comme cette faiblesse de partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns ne s'appuient que sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls. Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier

tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction. C'est l'aigle de l'Empire ! Sous cette bannière, qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée, elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'empereur fut reconnue par quatre millions de votes. Depuis, le peuple n'a plus été consulté.

Comme l'aîné des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'Empire, puisque depuis vingt ans les idées et les besoins de la France ont dû changer ; mais un principe ne peut être annulé par des faits, il ne peut l'être que par un autre principe. Or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la Chambre des deux cent vingt et un en 1830, qui peuvent rendre nulle le principe de l'élection de 1804. Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès ; à donner l'élan aux idées tout en développant les idées matérielles ; à raffermir le pouvoir, en le rendant respectable, à discipliner les masses, d'après leurs facultés intellectuelles ; enfin, à réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis, en leur donnant pour mobile l'honneur et la gloire. Remettons, leur dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux et la stabilité dans nos institutions. Eh ! quoi ! m'écriai-je enfin, les princes du droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les droits du peuple ; mourrai-je donc seul dans l'exil ? Non ! m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune, vous ne mourrez pas seul ; nous mourrons avec vous, ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple français !

Vous voyez donc, monsieur, que c'est moi qui les ai entraînés en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments ; mais je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient prêté serment à Napoléon II et à sa dynastie. L'invasion seule, leur dis-je, vous a déliés de ces serments. Eh bien ! la force peut rétablir ce que la force seule a pu détruire. J'allai même jusqu'à leur dire qu'on parlait de la mort du roi... Vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement. Eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi ; il a compris que ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme, étaient des causes atténuantes ; le jury restera-t-il en arrière de la marche indiquée par le gouvernement ?... Ne trouvera-t-il pas de causes atténuantes bien plus fortes en faveur de mes complices, dans les souvenirs de l'Empire, dans les relations intimes de plusieurs d'entre eux, dans l'entraînement du moment, dans l'exemple de Labédoyère, enfin dans ce

sentiment de générosité qui fit que, ils ont préféré sacrifier leur existence plutôt que d'abandonner le neveu de Napoléon ; car nous étions loin de penser à une grâce en cas de non réussite, etc.

Au comte de Survilliers.

Lorient, 15 novembre 1836.

Mon cher oncle,

Vous aurez appris avec surprise l'événement de Strasbourg ; lorsqu'on ne réussit pas on dénature vos intentions, on vous calomnie ; on est sûr d'être blâmé, même par les siens ; aussi n'essaierai-je pas aujourd'hui de me disculper à vos yeux.

Je pars demain pour l'Amérique ; vous me feriez plaisir de m'envoyer quelques lettres de recommandation pour Philadelphie et New-York. Ayez la bonté de présenter mes respects à mes oncles et de recevoir l'expression de mon sincère attachement.

En quittant l'Europe peut-être pour toujours, j'éprouve le plus grand chagrin, celui de penser que, même dans ma famille, je ne trouverai personne qui plaigne mon sort.

Adieu, mon cher oncle, ne doutez jamais de mes sentiments à votre égard.

Votre tendre neveu,

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

P.-S. — Ayez la bonté de faire savoir à votre chargé d'affaires en Amérique quelles seraient les terres que vous consentez à me vendre.

A M. Vieillard.

Citadelle de Port-Louis, 19 novembre 1836.

Mon cher monsieur Vieillard,

Je ne veux pas quitter l'Europe sans venir vous remercier des généreuses offres de service que vous m'avez faites dans une circonstance bien malheureuse pour moi. J'ai reçu votre lettre à la prison de Strasbourg ; je n'ai pu vous répondre avant aujourd'hui. Je pars le cœur déchiré de n'avoir pas pu partager le sort de mes compagnons d'infortune ; j'aurais voulu être traité comme eux. Mon entreprise ayant échoué, mes intentions ayant été ignorées, mon sort ayant été, malgré moi, différent de celui des hommes dont j'avais compromis l'existence, je passerai aux yeux de tout le monde pour un fou, un ambitieux ou un lâche !

Avant de mettre le pied en France, je m'attendais bien, en cas de non réussite, aux deux premières qualifications ; quand à la troisième, elle est trop cruelle.

J'attends les vents pour partir sur la frégate l'*Andromède* pour New-York ; vous pourrez m'y écrire poste restante. Je saurai supporter ce nouvel exil avec résignation ; mais ce qui me désespère, c'est de laisser dans les fers des hommes auxquels le dévouement à la cause napoléonienne a été si fatale.

J'aurais voulu être la seule victime.

Adieu, mon cher monsieur Vieillard, bien des choses de ma part à Mme Vieillard. Je n'oublierai jamais les marques si touchantes que vous m'avez données de votre amitié pour moi.

Je vous embrasse de cœur.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

P.-S. — Il est faux qu'on m'ait demandé le moindre serment de ne plus revenir en Europe.

LIVRE CINQUIÈME

JOURNAL DE BORD - EN AMÉRIQUE - MORT DE LA REINE HORTENSE - LE ROI JERÔME ET M. THIERS - SUISSE ET FRANCE

Nous avons cru devoir citer presque en entier la lettre du prince à sa mère ayant trait à l'affaire de Strasbourg, et cela pour plusieurs motifs : il entre dans le plan de cette étude de laisser le plus souvent possible la parole au futur empereur ; elle était une excuse de raconter un fait aujourd'hui connu dans la plupart de ses détails ; elle démontre bien, à notre avis, ce qu'une éducation royale peut donner à un homme d'illusions et de confiance en lui-même. Il est vrai qu'il y a encore plus de naïveté chez les peuples que chez les princes, et cette naïveté, hélas ! sert de préface à bien des épisodes de notre histoire.

La clémence de Louis-Philippe, dictée par un un sentiment politique et aussi — il faut le dire — par la démarche de la reine Hortense, pour laquelle il avait un attachement particulier, étonna à tel point ses serviteurs qu'ils ne voulurent point y croire dans le premier moment. Aussitôt que le procureur général eût connaissance de l'enlèvement du prince, effectué sans qu'on lui en eût même donné avis, il s'empressa d'écrire, le 11 novembre, au préfet ainsi qu'au général Voiral, pour leur demander des explications que ceux-ci ne purent lui donner. Ce magistrat fit plus : il délégua un conseiller de la Cour royale de Colmar pour faire subir un interrogatoire au sieur Lebel, à qui la garde du prince avait été confiée, afin d'apprendre de cet agent de l'autorité les détails et les circonstances de cet enlèvement imprévu. Nous avons sous les yeux l'interrogatoire du sieur Lebel.

Interrogatoire du sieur Lebel.

> Cejourd'hui, 11 novembre 1836, à onze heures et demie du matin, nous, Jean-Antoine-Michel Wolhart, conseiller à la Cour royale séant à Colmar, désigné par arrêt du 31 octobre dernier pour faire les fonctions de juge d'instruction dans l'affaire qui s'instruit à Strasbourg, concernant l'attentat contre la sûreté intérieure de l'État, dont sont inculpés le prince Louis-Napoléon Bonaparte, le sieur Parquin, chef d'escadron de la garde municipale à Paris, et consorts ; avons adressé au sieur Lebel, directeur provisoire des maisons d'arrêt et de justice à Strasbourg, l'invitation de

faire retirer des prisons et conduire devant nous le prince Louis-Napoléon Bonaparte à l'interrogatoire duquel nous voulons procéder. Touché de notre invitation, le sieur Lebel s'est présenté à notre cabinet et nous a fait la déclaration suivante :

Le 9 de ce mois, à sept heures du soir, M. le lieutenant-général Voiral, commandant la 5e division militaire, et M. Choppin d'Arnonville, conseiller d'Etat, préfet du département du Bas-Rhin, se sont présentés à la prison ; ils m'ont exhibé un ordre ministériel et ont enlevé le prince, qu'ils ont fait monter dans une voiture qui se trouvait placée devant la porte principale de la prison. C'est moi-même qui ai fait ouvrir tant la porte de la chambre qu'occupait le prince, que la porte extérieure de la maison d'arrêt. M. le préfet et M. le lieutenant-général étaient seuls, personne ne les accompagnait à la prison, et j'ignore si une autre personne se trouvait dans la voiture dans laquelle ils sont partis avec le prince, dont les effets sont restés déposés à la prison, où ils se trouvent encore, ainsi que son valet de chambre. Je n'avais reçu aucun avis annonçant l'enlèvement du prince ; je n'en ai eu connaissance qu'au moment où il s'est effectué, comme je viens de le dire ; seulement, dans une conversation que j'avais eue, dans la même journée, avec M. le préfet, pour affaire de mon service, j'ai compris que, plus tard, il pourrait être question du transfèrement du prince.

Après cette déclaration, ledit sieur Lebel nous a représenté son registre d'écrou, coté et paraphé à Strasbourg, le 1er octobre 1835, par M. Violb, juge au tribunal de première instance de Strasbourg ; au recto du folio 184 de ce registre et à la case portant le n° 564, nous lisons dans la première colonne :

Bonaparte — Louis-Napoléon —, fils de Louis et d'Hortense-Eugénie de Beauharnais, né à Paris, demeurant en Thurgovie, profession de capitaine d'artillerie, entré le 30 octobre courant.

Signalement : Agé de 23 ans, nez grand, taille d'un mètre soixante-six centimètres, bouche moyenne, cheveux châtains, menton pointu, sourcils châtains, visage ovale, front haut, teint ordinaire, yeux gris, barbe brune, aucun signe particulier.

Dans la seconde colonne :

Un habit, une chemise, un col, un pantalon, une paire de bottes.

Dans la troisième colonne, nous lisons :

Cejourd'hui, 31 octobre 1836, s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt de Strasbourg, le sieur Nicolas, huissier à la résidence de ladite ville, porteur d'un ordre délivré par M. le

juge d'instruction de la résidence de Strasbourg, sous la date du 30 octobre courant, en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé Bonaparte — Louis-Napoléon —, ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la transcription se trouve ci-contre.

Ledit prévenu ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou, que le sieur Nicolas a signé avec moi après avoir reçu décharge.

Signé : NICOLAS DE WEISBORN.

Dans la quatrième colonne :

Nous, Charles-Théodore Kern, juge d'instruction de l'arrondissement de Strasbourg, mandons à tous huissiers ou agents de la force publique, de conduire à la maison d'arrêt de Strasbourg, en se conformant à la loi, le prince Napoléon-Louis Bonaparte, capitaine d'artillerie au service du canton de Berne, prévenu d'attentat contre la sûreté de l'État. Mandons et enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt, de le recevoir et retenir au dépôt jusqu'à nouvel ordre. Requérons tous dépositaires de la force publique de prêter main-forte en cas de nécessité, pour l'exécution du présent mandat, à l'effet de quoi nous l'avons signé et scellé de notre sceau.

Fait au Palais de justice, à Strasbourg, le 30 octobre 1836.

TH. KERN.

Et dans la dernière colonne, intitulé : Mouvement, Changement de position, Sortie, nous lisons :

Par ordre de M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la guerre, le lieutenant-général baron Voiral, commandant la 5e division militaire, et M. Choppin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin, donnent levée de l'écrou, et sous leur responsabilité, décharge entière de la prison de Louis-Napoléon Bonaparte.

Ce 9 novembre 1836.

Signé au registre : VOIRAL,
CHOPPIN D'ARNOUVILLE.

Avant de clore le procès-verbal, nous, conseiller instructeur, avons adressé au sieur Lebel les interpellations suivantes :

Demande. — N'avez-vous pas refusé de laisser suivre la personne du prince Louis-Napoléon Bonaparte aux personnes qui sont venues le réclamer ?

Réponse. — Non : j'ai pensé que c'était une affaire concertée avec l'autorité judiciaire.

Demande. — Dès l'instant que le prince était placé sous mandat de dépôt, son écrou ne pouvait être levé que par l'autorité qui avait décerné le mandat, ou en vertu d'une décision judiciaire, ce que vous ne devez pas ignorer, puisque vous exercez depuis longtemps les fonctions de directeur de prison ?

Réponse. — Je pensais et je pense encore que le prince n'a été extrait de la prison que pour y être réintégré ; j'ai vu plusieurs fois, à Paris, des extractions semblables, faites par ordre de M. le préfet de police, bien que les détenus le fussent en vertu de mandat de justice ; il est vrai alors, que les détenus y ont toujours été réintégrés.

Demande. — Le prince a-t-il suivi MM. le préfet et le lieutenant-général sans difficulté et sans demander où on le conduisait ?

Réponse. — Il l'a bien fallu. Je n'ai pas entendu, du moins, qu'on lui ait fait connaître le lieu où on le conduisait. M. le lieutenant-général Voiral et M. le préfet étaient revêtus de leurs uniformes.

Demande. — Quelqu'un était-il venu voir le prince dans la journée du 9 novembre courant ?

Réponse. — Non. Vous devez savoir que vous n'avez pas délivré de permis à cet effet. Depuis que la garde du prince m'était confiée, il n'a été visité qu'une seule fois par le général Voiral, qui était porteur d'une permission émanée de vous.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que le sieur Lebel a signé avec nous et notre greffier après lecture.

Signé : LEBEL, WOLBERT ET
LECUPFRIT, greffier.

Tandis que le procès s'instruisait, le prince montait à bord de l'*Andromède*. A ce moment, on vit arriver le sous-préfet de Lorient, M. Villemain. Ce fonctionnaire, raconte M. A. Morel, demanda au prince s'il avait besoin d'argent pour faire face à ses premiers besoins en Amérique. — Non ! — Voici donc 16.000 francs en or de la part du roi. Le prince accepta. C'était rentrer un peu chèrement dans les déboursés de Strasbourg.

Voici ce que nous pourrions appeler le journal de bord du prisonnier ou — si l'on préfère — du voyageur.

En vue de Madère, 12 décembre 1836.

Ma chère maman,

Je suis resté dix jours à la citadelle du Port-Louis. Tous les matins je recevais la visite du sous-préfet de Lorient, du commandant de la place et de l'officier de gendarmerie ; ils étaient tous très bien pour moi et ne cessaient de me parler

de leur attachement à la mémoire de l'Empereur. Le commandant Cugnat et le lieutenant Thiboutot étaient remplis de procédés et d'égards pour moi ; je me croyais toujours au milieu de mes amis, et la pensée qu'ils étaient dans une position hostile à la mienne me faisait beaucoup de peine.

Les vents étaient toujours contraires et empêchaient la frégate de sortir du port. Enfin le 21 novembre, un bateau à vapeur remorqua la frégate ; le sous-préfet vint me dire que j'allais partir. Les ponts-levis de la citadelle s'abaissèrent ; je sortis, accompagné du sous-préfet, du commandant de place et de l'officier de gendarmerie de Lorient, enfin des deux officiers et des sous-officiers qui m'avaient amené ; je traversai deux files de soldats qui contenaient la foule accourue pour me voir.

Nous montâmes tous dans des canots pour aller rejoindre la frégate qui nous attendait hors du port ; je saluai ces messieurs avec cordialité, je montai sur le vaisseau, et je vis avec un serrement de cœur les rivages de la France disparaître devant moi.

Je dois maintenant vous donner des détails sur la frégate. Le commandant m'a cédé la chambre sur l'arrière du bâtiment, où je couche ; je dîne avec lui, son fils, le second du bâtiment et l'aide de camp. Le commandant, capitaine de vaisseau, Henri de Villeneuve, est un excellent homme, franc et loyal comme un vieux marin ; il a pour moi toutes sortes d'attentions. Vous voyez que je suis bien moins à plaindre que mes amis. Les autres officiers de la frégate sont aussi très bien à mon égard. Il y a en outre deux passagers qui sont deux types : l'un, M. D.., est un savant de 26 ans, qui a beaucoup d'esprit et d'imagination mêlés d'originalité et même d'un peu de singularité ; par exemple, il croit aux prédictions, et il se mêle de prédire lui-même à chacun son sort. Il ajoute une grande foi au magnétisme et m'a dit qu'une somnambule lui avait prédit, il y a deux ans, qu'un membre de la famille de l'Empereur viendrait en France et détrônerait Louis-Philippe. Il va au Brésil pour faire des expériences sur l'électricité. L'autre passager est un ancien bibliothécaire de don Pedro, qui a conservé toutes les manières de l'ancienne cour ; maltraité au Brésil à cause de son attachement à l'Empereur, il y retourne pour faire des réclamations.

Les quinze premiers jours de la traversée furent bien pénibles ; nous fûmes toujours ballottés par la tempête et les vents contraires, qui nous jetèrent jusqu'au commencement de la Manche : impossible, pendant tout ce temps-là, de faire un pas sans s'accrocher à tout ce qui vous tombe sous la main.

Nous ne savons que depuis quelques jours que notre destination est changée. Le commandant avait des ordres

cachetés, qu'il a ouverts et qui lui disent d'aller à Rio, d'y rester le temps qu'il faut pour renouveler ses provisions, de me retenir à bord pendant tout le temps qu'il restera en rade, et ensuite, de me conduire à New-York. Or, vous saurez que cette frégate est destinée à aller dans les mers du Sud, où elle restera en station pendant deux ans ; on lui fait faire ainsi trois mille lieues de plus ; car, de New-York, elle sera obligée de revenir à Rio, en longeant beaucoup à l'Est pour attraper les vents alizés.

En vue des Canaries, ce 14 décembre 1837.

Ma chère maman,

Chaque homme porte en lui un monde, composé de tout ce qu'il a vu et aimé et où il rentre sans cesse, alors même qu'il penserait au monde étranger ; j'ignore alors ce qui est le plus douloureux, de se souvenir des malheurs qui vous ont frappé ou du temps heureux qui n'est plus.

Nous avons traversé l'hiver et nous sommes de nouveau en été ; les vents alizés ont succédé aux tempêtes, ce qui me permet de rester la plupart du temps sur le pont. Assis sur la dunette, je réfléchis à ce qui m'est arrivé et je pense à vous et à Arenenberg. Les situations dépendent des affections qu'on y porte ; il y a deux mois, je demandais à ne plus revenir en Suisse ; actuellement, si je me laissais aller à mes impressions, je n'aurais d'autre désir que de me retrouver dans ma petite chambre, dans ce beau pays où il me semble que je devrais être si heureux. Hélas ! quand on a une âme qui sent fortement, on est destiné à passer les jours dans l'accablement de son inaction ou dans les convulsions des situations douloureuses.

Lorsque je revenais, il y a quelques mois, de reconduire Mathilde, en rentrant dans le parc j'ai trouvé un arbre rompu par l'orage, et je me suis dit à moi-même : Notre mariage sera rompu par le sort... Ce que je supposais vaguement s'est réalisé. Ai-je donc épuisé, en 1836, toute la part de bonheur qui m'était échue !

Ne m'accusez pas de faiblesse si je me laisse aller à vous rendre compte de toutes mes impressions. On peut regretter ce que l'on a perdu sans se repentir de ce que l'on a fait. Nos sensations ne sont pas d'ailleurs assez indépendantes des causes intérieures pour que nos idées ne se modifient pas toujours un peu, suivant les objets qui nous environnent ; la clarté du soleil ou la direction du vent ont une grande influence sur notre état moral. Quand il fait beau comme aujourd'hui, que la mer est calme comme le lac de Constance, quand nous nous y promenions le soir, que la lune — la même lune nous éclaire de la même lueur bleuâtre — que l'atmosphère enfin est aussi douce qu'au mois d'août en Europe, alors je suis plus triste qu'à l'ordinaire : tous les

souvenirs, gais ou pénibles, viennent tomber avec le même poids sur ma poitrine ; le beau temps dilate le cœur et le rend plus impressionnable, tandis que le mauvais temps le resserre ; il n'y a que les passions qui soient au-dessus des intempéries des saisons.

Le 29 décembre.

Ma chère maman,

Nous avons passé la Ligne hier ; on a fait la cérémonie d'usage. Le commandant, qui est toujours parfait pour moi, m'a exempté du baptême. C'est un usage bien ancien, mais qui n'en est pas plus spirituel pour cela, de fêter le passage de la Ligne en se jetant de l'eau et en singeant un office divin. Il fait une chaleur très forte. J'ai trouvé à bord assez de livres pour ne pas m'ennuyer ; j'ai relu les ouvrages de M. de Chateaubriand, de Jean-Jacques Rousseau. Cependant, les mouvements du navire rendent toute occupation fatigante.

1er janvier 1837.

Ma chère maman,

C'est aujourd'hui le premier jour de l'an : je suis à quinze cents lieues de vous, dans un autre hémisphère ; heureusement la pensée parcourt tout cet espace en moins d'une seconde. Je suis près de vous : je vous exprime tous mes regrets de tous les tourments que je vous ai occasionnés, je vous renouvelle l'expression de ma tendresse et de ma reconnaissance.

Ce matin, les officiers sont venus en corps me souhaiter la bonne année : j'ai été sensible à cette attention de leur part. A quatre heures et demie nous étions à table ; il en était en même temps sept à Arenenberg ; vous étiez probablement à dîner. J'ai bu en pensant à votre santé ; vous en avez peut-être autant fait pour moi, du moins, je me suis plu à le croire dans ce moment-là. J'ai songé aussi à mes compagnons d'infortune, hélas ! Je songe toujours à eux ! J'ai pensé qu'ils étaient plus malheureux que moi, et cette idée m'a rendu bien plus malheureux qu'eux.

Présentez mes compliments bien tendres à cette bonne Mme Vieillard, à ces demoiselles, à cette pauvre petite Claire, à M. Cottran et à Arèse.

Le 5 janvier.

Ma chère maman,

Nous avons eu hier un grain qui est venu fondre sur nous avec une violence extrême. Si les voiles n'eussent pas été

déchirées par le vent, la frégate aurait pu être en danger ; il y a eu un mât cassé ; la pluie tombait si impétueusement que la mer en était toute blanche. Aujourd'hui, le ciel est aussi beau qu'à l'ordinaire ; les avaries sont réparées ; le mauvais temps est déjà oublié. Que n'en est-il de même des orages de la vie ?

A propos de frégate, le commandant m'a dit que la frégate qui portait votre nom est actuellement dans les mers du Sud et s'appelle la *Flore*.

10 janvier.

Ma chère maman,

Nous venons d'arriver à Rio-de-Janeiro : le coup d'œil de la rade est superbe ; demain, j'en ferai un dessin. J'espère que cette lettre pourra vous parvenir bientôt. Ne pensez pas à venir me rejoindre ; je ne sais pas même encore où je me fixerai. Peut-être trouverai-je plus de chances d'habiter l'Amérique du Sud. Le travail auquel l'incertitude m'obligera à me livrer pour me créer une position sera la seule consolation que je puisse goûter. Adieu, ma mère, un souvenir aux amis de Thurgovie et de Constance.

Quand on connut à Genève le verdict d'acquittement prononcé par le juge de Strasbourg, ce fut une joie pour les Bonapartistes et une stupeur du côté des gouvernementaux. Le fait est que, toute opinion à part, l'acquittement d'hommes ayant tenté un coup de main dans les conditions que nous avons dites, était pour le moins stupéfiant.

En débarquant, le premier soin du prince est de donner de ses nouvelles à son père.

New-York, le 10 avril 1837.

Mon cher père,

Après avoir passé quatre mois et demi en mer, j'ai enfin débarqué à Norfolk le 30 mars. Arrivé ici, j'y ai trouvé une lettre qui me transmettait votre bénédiction. C'était tout ce que je pensais trouver ici qui fût le plus doux à mon cœur. J'ai reçu ici bien des lettres, et dans mon malheur, je m'estime heureux de rencontrer tant de personnes qui me montrent un attachement si réel. Toutes mes cousines m'ont écrit des lettres charmantes, excepté Mathilde.

Par le prochain paquebot, je vous en écrirai plus long. Aujourd'hui je suis pressé par le temps, et hier, j'étais encore malade d'une indisposition qui m'a pris en arrivant ici.

J'ai été malheureux, mais croyez que je n'ai rien fait de contraire à l'honneur ni à la dignité du nom que je porte.

Recevez, mon cher père, l'expression de mon attachement.

Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON-LOUIS.

Puis, apprenant l'acquittement de ses complices, il écrit au colonel Vaudrey :

New-York, 15 avril 1837.

Mon cher colonel,

Vous ne sauriez vous imaginer combien j'ai été heureux en apprenant votre acquittement en débarquant aux Etats-Unis ; pendant quatre mois et demi je n'ai cessé d'être péniblement préoccupé de votre sort. Dès le moment où j'ai été mis en prison jusqu'à mon départ de France, je n'ai cessé de faire tout ce qui a dépendu de moi pour alléger la position de mes compagnons d'infortune, et, tout en intercédant en leur faveur, je n'ai rien fait, vous pouvez le croire, qui soit contraire à la dignité du nom que je porte.

Avant de m'embarquer, je vous ai écrit en adressant une lettre au procureur général Rossée ; il ne vous l'a pas remise, car elle aurait pu être utile à votre défense. Quelle infamie ! Quant à moi, on m'a bien fait voyager pour m'empêcher de communiquer avec vous avant la fin du procès ; mais je ne m'en plains pas, j'étais sur un vaisseau français, c'est une patrie flottante... Et voyez la bizarrerie des sentiments humains : dans ma malheureuse entreprise, deux fois seulement mes larmes ont trahi ma douleur : c'est lorsque, entraîné loin de vous, je sus que je ne serais pas là pour partager votre sort, et lorsque, quittant ma frégate, j'allais recouvrer ma liberté.

La lettre que vous m'avez écrite m'a fait le plus grand plaisir : je suis heureux de penser que tout ce que vous avez souffert n'a pas altéré l'amitié que vous me portez et à laquelle j'attache un si grand pris.

Pendant deux mois, entre les tropiques, sous le vent de Sainte-Hélène, hélas ! je n'ai pu apercevoir la roche historique ; mais il me semblait toujours que les airs me rapportaient les dernières paroles que l'Empereur mourant adressait à ses compagnons d'infortune : J'ai sanctionné tous les principes de la Révolution, je les ai infusés dans mes lois, dans mes actes ; il n'y en a pas un seul que je n'aie consacré ; malheureusement les circonstances étaient graves... La France me juge avec indulgence ; elle me tient compte de mes intentions ; elle chérit mon nom, mes victoires ; imitez-là, soyez fidèles aux opinions que nous avons défendues, à la gloire que nous avons acquise ; il n'y a, hors de là, que honte et confusion !

Les belles paroles, colonel !

Me voilà donc en Amérique, loin de tout ce qui m'est cher ; j'ignore encore ce que j'y ferai et combien de temps j'y

resterai. Dans tous les cas, colonel, et dans quelque pays que je me trouve, vous aurez toujours en moi un ami sur lequel vous pourrez compter et qui sera fier de vous donner des preuves de ses sentiments.

Adieu, colonel ; servez encore la France ; moi, je ne puis plus faire que des vœux pour elle. Adieu, ne m'oubliez pas.

Votre ami,

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

P.-S. — Je n'ai pas besoin de me laver à vos yeux des calomnies dont j'ai été l'objet ; on ne pouvait me faire souscrire à aucun engagement, puisque je demandais à rester en prison ; d'ailleurs on n'a pas même tenté de le faire. On m'accuse d'avoir intrigué. Mais M. Thiers me défendra, lui qui dit, t. II, p. 119 : Tout parti obligé d'agir dans l'ombre est réduit à des démarches qu'on appelle intrigues quand elles ne sont pas heureuses.

On maudit mon entreprise ; mais M. Thiers me défendra, lui qui, en parlant des honneurs rendus au cercueil de Marat, s'exprime ainsi : Et si l'histoire rappelle de pareilles scènes, c'est pour apprendre aux hommes à réfléchir sur l'effet des préoccupations du moment et pour les engager à bien s'examiner eux-mêmes lorsqu'ils pleurent les puissants ou maudissent les vaincus du jour. (*Histoire de la Révolution*, t. V, p. 87, 4e édition.)

Quand l'avenir fuit devant nous, c'est dans le passé qu'on trouve des consolations. Adieu ! Adieu !

En date du 22 avril, il adresse à son oncle Joseph la lettre suivante :

Mon cher oncle,

En arrivant aux Etats-Unis, j'espérais y trouver une lettre de vous. Je vous avouerai que j'ai été vivement peiné d'apprendre que vous étiez indisposé contre moi ; j'en ai même été étonné, connaissant votre jugement et votre cœur. Oui, mon oncle, il faut que vous ayez été étrangement induit en erreur sur mon compte pour repousser comme ennemis les hommes qui se sont dévoués pour la cause de l'Empire.

Si, vainqueur à Strasbourg — et il s'en est fallu de bien peu —, je m'étais acheminé sur Paris, entraînant après moi les populations fascinées par le souvenir de l'Empire et, qu'arrivant dans la capitale en prétendant, je me sois emparé du pouvoir légal, oh ! alors, il y aurait eu prudence d'ami à désavouer ma conduite et à rompre avec moi ! Mais quoi ! je tente une de ces entreprises hardies qui seules pouvaient rétablir ce que vingt ans de paix ont fait oublier, je m'y jette en faisant le sacrifice de ma vie, persuadé que ma mort même serait utile à notre cause, j'échappe, contre

ma volonté, aux baïonnettes et à l'échafaud, et, arrivé au port, je ne trouve, de la part de ma famille, que mépris et dédain !

Si les sentiments de respect et d'estime que je vous porte n'étaient pas aussi sincères, je ne serais pas aussi sensible à votre conduite à mon égard, car, j'ose le dire, l'opinion publique ne peut admettre aucune scission entre vous et moi. Personne ne comprendra que vous désavouiez votre neveu parce qu'il s'est exposé pour votre cause : personne ne comprendra que les hommes qui ont exposé leur existence ou leur fortune pour remettre l'aigle sur nos drapeaux, soient traités par vous en ennemis, pas plus qu'on eût compris Louis XIV repoussant le prince de Condé ou le duc d'Enghien parce qu'ils avaient été malheureux dans leur entreprise. Je vous connais trop, mon cher oncle, pour douter de votre cœur et pour ne pas espérer que vous reviendrez à des sentiments plus justes à mon égard et à l'égard de ceux qui se sont compromis pour notre cause. Quant à moi, quels que soient vos procédés à mon égard, ma ligne de conduite sera toujours la même. La sympathie dont tant de personnes m'ont donné les preuves, ma conscience qui ne me reproche rien, enfin la persuasion que si l'Empereur me voit là-haut du ciel, il sera content de moi, sont autant de dédommagements pour tous les déboires et les injustices que j'ai éprouvés. Mon entreprise a avorté, cela est vrai, mais elle a annoncé à la France que la famille de l'Empereur n'était pas encore morte, qu'elle comptait encore des amis dévoués, enfin que ses prétentions ne se bornaient pas à réclamer du gouvernement quelques deniers, mais à établir en faveur du peuple ce que les étrangers et les Bourbons avaient détruit. Voilà ce que j'ai fait, est-ce à vous de m'en vouloir ?

Je vous envoie ci-joint le récit de mon enlèvement de la prison de Strasbourg, afin que vous soyez au fait de toutes mes démarches et que vous sachiez que je n'ai rien fait qui soit indigne du nom que je porte.

Je vous prie de présenter mes hommages à mon oncle Lucien : je compte sur son jugement et sur son amitié pour moi pour être auprès de vous mon avocat. Je vous prie, mon cher oncle, de ne point vous offenser de la manière laconique dont je vous représente les faits tels qu'ils sont. Ne doutez jamais de mon inaltérable attachement pour vous.

Votre tendre et respectueux neveu,

NAPOLÉON-LOUIS.

P.-S. — Je ne vous avais pas écrit depuis longtemps parce que vous n'avez pas répondu aux lettres que je vous avais écrites d'Europe ; mais en cela, j'ai eu tort, je l'avoue.

Le 30 avril, il correspond avec M. Vieillard.

New-York, le 30 avril 1837.

Nous naviguions sur l'Océan, au milieu dés tempêtes. Si la terre natale m'était contraire, les vents me semblaient favorables. Ils ne voulaient pas me pousser loin des rivages français. Un bateau à vapeur à été obligé de remorquer la frégate pendant vingt-quatre heures, en sortant de Lorient. Et pendant dix-sept jours, nous sommes restés dans le golfe de Gascogne, à lutter contre l'ouragan. Au 32e degré de latitude, le commandant de la frégate a ouvert des ordres cachetés et écrits de la main du ministre de la marine, qui lui enjoignaient de me conduire à Rio-Janeiro, de ne pas me débarquer, d'empêcher toute espèce de communication et, après avoir fait les approvisionnements nécessaires, de me conduire à New-York. Le mystère qui a entouré cette détermination du gouvernement, l'inconvénient qui résultait pour la frégate d'un détour de trois mille lieues — elle est destinée à aller dans la mer du Sud —, m'ont prouvé que cette mesure avait été ordonnée uniquement pour m'empêcher de communiquer avec mes amis avant la fin du procès. J'avais dit, en effet, à M. Delessert que mon enlèvement priverait mes compagnons d'infortune de dépositions importantes que je pouvais faire en leur faveur. Il m'avait répondu qu'à Lorient je pourrais le faire par écrit. Mais il était strictement défendu au commandant de gendarmerie qui me conduisait de me laisser écrire un seul mot. J'espérais que le gouvernement, le procès une fois terminé, aurait au moins annoncé le changement de direction donné à la frégate. Il n'en a rien fait ; il a laissé ma famille et celles de tout l'équipage dans les plus cruelles anxiétés. Je suis resté vingt jours prisonnier dans la rade de Rio. Je dois dire que les deux officiers de gendarmerie qui me conduisaient de Strasbourg à Lorient, aussi bien que le commandant et les officiers de la frégate, adoucirent par leurs soins et leurs égards tout ce que ma position avait de pénible. Aussi n'est-ce qu'en versant des larmes que j'ai abandonné le bâtiment où j'étais prisonnier. En recouvrant ma liberté, je n'ai pensé qu'au drapeau et aux compatriotes que je quittais, et je n'ai éprouvé qu'un sentiment de douleur profonde. Le 30 mars nous sommes arrivés à Norfolk ; les vents contraires nous ont empêché de venir jusqu'à New-York. Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été heureux, en débarquant, d'apprendre l'acquittement de mes amis. Gela m'a fait oublier tout ce que j'avais souffert. Je ne vous ai pas écrit plus tôt parce que j'ai été un peu indisposé et que d'un bord de l'Atlantique à l'autre on ne peut envoyer un simple billet. J'ai encore vu peu le pays, mais ce que j'ai lu et entendu sur les deux Amériques m'a fait faire quelques réflexions que je soumets à votre jugement.

Tous les États d'Amérique, jadis colonies européennes, ont été fondés sous des auspices plus ou moins favorables. Lésées dans leur intérêt qui ne pouvait être que commercial, elles se sont détachées de la mère patrie. Mais un mineur qui se déclare indépendant à douze ans, quelle que soit sa force physique, n'est qu'un enfant : l'on n'est homme que lorsqu'on a atteint tout le développement de ses forces physiques et morales. Or, ce pays-ci a une force matérielle immense, mais de force morale, il en manque totalement. Les Etats-Unis se sont crus nation dès qu'ils ont eu une administration élue par eux, un président et des Chambres : ils n'étaient et ne sont encore qu'une colonie indépendante. Chaque jour la transition s'opère ; la chenille se dépouille de son enveloppe et prend des ailes qui l'élèvent plus haut, mais je ne crois pas que cette transition s'opère sans crises et sans bouleversements.

Dans le principe, toute colonie est une vraie république. C'est une association d'hommes qui tous, aux droits égaux, s'étendent pour exploiter les produits d'un pays, qu'ils aient pour chef temporaire un gouverneur ou un président, peu importe. Ils n'ont besoin, pour le gouverner, que de quelques règlements de police. Cela est si vrai, que la Caroline du Nord, je crois, ayant demandé au célèbre Lock une constitution, celui-ci, ayant affaire à une nation, lui envoya des lois où tous les pouvoirs étaient balancés comme dans une société européenne, où, sur un petit espace de terrain, il y a des milliers d'hommes qu'il faut faire concourir au même but, quoiqu'ils aient des intérêts opposés les uns aux autres. La constitution de Lock ne peut être mise en pratique. La population était composée de gens égaux par leurs mœurs, par leurs idées, par leurs intérêts ; ce n'était qu'une seule roue à faire tourner, mécanisme extrêmement simple, pour lequel il ne fallait ni génie ni complication de forces.

Mais, actuellement, la population s'est accrue ; elle se compose d'un type américain qui s'est très dessiné, et d'émigrations journalières qui n'ont ni instruction ni tradition populaire, partant point de patriotisme. Maintenant, l'industrie et le commerce ont rompu l'égalité de fortune. De grandes villes se sont formées, où l'homme n'a plus à lutter avec le sol, mais avec l'homme, son voisin. Maintenant enfin le monde moral commence à surgir du monde physique. On sent aujourd'hui, çà et là, des indices que le règne des idées commence aussi de ce côté de l'Atlantique. Parmi ce peuple de marchands où il n'y a pas un homme qui ne spécule, il est venu dans la tête de quelques honnêtes gens que l'esclavage était une mauvaise chose, quoiqu'il rapportât beaucoup, et pour la première fois, le cœur de l'Amérique a vibré pour un intérêt étranger à l'argent. Il est venu dans la tête d'un parti, à tort ou à raison, que la banque empiétait sur les droits de la démocratie et, pour un principe, elle à

renversé l'Hôtel du Commerce. Enfin, les mêmes hommes qui, par tradition d'Europe, n'avaient jamais pensé qu'à avoir des garanties contre le pouvoir, en cherchent maintenant contre la tyrannie de la foule. Car ici, il y a liberté d'acquérir, il n'y a pas faculté de jouir ; il y a faculté d'agir, il n'y a pas faculté de penser ; enfin, — qui le croirait ? — il y a ici souvent licence et arbitraire. Tant il est vrai, comme le dit Montesquieu, que les lois qui ont fait qu'un petit peuple est devenu grand, lui sont à charge quand il s'est agrandi.

J'ai été bien sensible à toutes les marques d'intérêt que j'ai reçues. En trouvant Arèse ici, j'ai été bien heureux. C'est une grande consolation pour moi que d'avoir avec moi un si bon ami. Je me charge de vous dire qu'il est très reconnaissant de l'amitié que vous avez bien voulu lui témoigner.

Adieu, mon cher M. Vieillard, mon cher ami, je vous aime de tout mon cœur. Je suis heureux de penser que vous parlez souvent de moi avec Mme Vieillard, à laquelle je vous prie de présenter mes tendres respects.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

La première connaissance que fait le prince en Amérique est celle du général J. Watson Webb, lequel général, dans une lettre adressée à M. B. Jerrold, a longuement insisté sur les détails de leurs relations. La nuit du débarquement du prince, le général W. Webb recevait à dîner en son hôtel — The old City Hôtel Broadway —, le général Scott, quelques sénateurs et hommes d'Etat. Le général Webb envoie aussitôt une missive à l'exilé, le conviant à venir s'asseoir à sa table. Le prince accourt, son hôte le recommande aux bons soins de ses deux beaux-frères, le Rév. C. S. Stewart et M. Stewart, ainsi qu'à ceux du général Scott. Au printemps suivant, nous retrouvons le prince Louis dans une propriété que le général possédait à la campagne.

Le général W. Webb nous apprend que quelques jours après l'arrivée du prince Louis à New-York, on annonçait celle de son cousin, le prince Pierre, lequel est dépeint par le général en d'assez mauvais termes : Awild, dissipated, reckless-fellow. He spent much oftime in low ressorts ; and not unfrequentily in the police-station, in conséquence of breaking lamps etc. Traduction : Un garçon déréglé, dissipé, insouciant ; souvent conduit au poste de police pour bris de réverbères, etc. Par contre, le général W. Webb qui, plus tard, en qualité de représentant du gouvernement des États-Unis, devait conduire, avec Napoléon III, les négociations relatives aux différends mexicains, nous montre le prince Louis comme un gentleman plein de douceur et de réserve, cherchant volontiers la société des vieillards et des femmes. La politique le passionne.

Le Rév. C. Stewart, dans un livre intitulé *Vindication*, a décrit la vie du prince Louis en Amérique sous des couleurs aussi flatteuses. Les deux amis se voyaient journellement et journellement échangeaient des idées. Le plus souvent, le prince Louis amenait la conversation sur son oncle, sa mère, les membres de sa famille avec lesquels il avait le plus intimement vécu, les relations laissées en France, l'échauffourée de Strasbourg.

Il insistait sur ce point que sa destinée était invariablement liée à celle de la France.

> Si j'avais noté chacune de ses paroles, écrit le Rév. C. Stewart, et si je les reproduisais aujourd'hui que ses visions se sont réalisées, on verrait que la plupart d'entre elles furent aussi prophétiques que celles prêtées au prisonnier de Sainte-Hélène. Quand le prince parlait de sa mère, sa voix devenait aussi douce que celle d'une femme.

Le prince Louis avait l'intention de demeurer une année entière dans les Etats-Unis et d'en étudier les institutions. Il en parla au Rév. Stewart, chargé de lui dresser un itinéraire. Les plans devaient bientôt être changés par la nouvelle de la maladie de la reine Hortense.

> Mon cher fils,
>
> On doit me faire une opération absolument nécessaire. Si elle ne réussit pas, je t'envoie par cette lettre ma bénédiction. Nous nous retrouverons, n'est-ce pas ? dans un meilleur monde où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible, et tu penseras qu'en quittant celui-ci, je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse, qui seule m'y a fait trouver quelque charme. Gela sera une consolation pour toi, mon cher ami, de penser que, par tes soins tu as rendu ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être. Tu penseras à toute ma tendresse pour toi et tu auras du courage. Songe qu'on a toujours un œil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse ici-bas ; mais bien sûr, on se retrouve... Crois à cette douce idée : elle est trop nécessaire pour ne pas être vraie. Ce bon Arèse, je lui donne ma bénédiction comme à un fils. Je te presse sur mon cœur. Mon cher enfant, je suis bien calme, bien résignée, et j'espère encore que nous nous reverrons dans ce monde-ci. Que la volonté de Dieu soit faite.
>
> Ta tendre mère,
>
> HORTENSE.

> Je dînais avec lui, écrit le Rév. G. Stewart, quand arriva la lettre contenant la nouvelle. Reconnaissant l'écriture, il brisa hâtivement le cachet. A peine avait-il lu les premières lignes : Ma mère est malade ! s'écria-t-il. Il faut que je la voie ! Au lieu de faire le tour des Etats-Unis, je prendrai le premier bateau pour l'Angleterre. Je m'adresserai, s'il le faut, afin d'obtenir un passeport pour le continent, à tous les consulats existant dans Londres et, s'ils me le refusent, eh bien ! je continuerai ma route malgré eux !

Et plus loin, le Rév. G. Stewart ajoute : Connaissant l'esprit et le caractère de Louis Napoléon, ma surprise fut grande quand je lus, quelques années après — il

était alors empereur — un journal de sa vie à New-York et à la Nouvelle-Orléans où il n'avait jamais été. On l'y représentait comme un vagabond, peu difficile sur le choix de ses relations, d'un extérieur négligé. Et le Rév. G. Stewart, démentant les termes du journal, nous le montre, au contraire, comme excessivement ombrageux à l'égard des connaissances à faire. Nous l'avons vu en compagnie du jeune J. Watson Webb, du général Scott et des deux Stewart. Ses relations s'augmenteront bientôt de M. Washington Irwing, l'écrivain connu, du chancelier Kent, l'auteur des *Commentaries*, des Hamilton, des Clinton et des Livingstone.

Le général James Grant-Wilson apporte son témoignage en ces termes :

> Quand je vis pour la première fois Napoléon III en 1837, il me fut désigné par mon père au moment où je traversais Broadway, en compagnie de son ami le poète Pitz-Green Halleck. C'était alors un cercle vivant tranquillement à Washington Hôtel, mais très recherché par les meilleures familles de New-York. Je me souviens d'avoir entendu dire à Halleck qu'il allait avec lui chez le chancelier Kent et qu'ils venaient de faire une visite à Washington Irwing.

Nous pourrions citer d'autres auteurs montrant le prince Louis jouant avec les enfants de la fille du gouverneur de Witt, dans l'hôtel de cette dernière, ou visitant New Jersey en compagnie de M. Rodman, qui fut nommé plus tard gouverneur de l'île. M. T.-D. Williams, de Cincinnati, insiste sur l'estime que son père avait pour le prince Louis. M. Olivier Seymour Phelps ne tarit pas d'éloges sur son compte. Pierre Irwing, dans un volume intitulé : *Vie et Lettres de Washington Irwing*, regarde comme l'événement le plus considérable de la saison de 1837, la visite du prince Louis à Immyside-House. Nous pourrions fournir ainsi des preuves jusqu'à demain.

Nous avons dit que la maladie de la reine Hortense changeait les plans du prince. Avant de quitter les Etats-Unis, il écrivit au Président une lettre dont voici la traduction :

> Monsieur le Président, je ne veux pas quitter les Etats-Unis sans exprimer à Votre Excellence mon regret de n'avoir pu aller à Washington faire sa connaissance. Quoique porté par la fatalité en Amérique, j'espérais mettre à profit mon exil, en apprenant à connaître les grands hommes ; j'aurais voulu aussi étudier les mœurs et les institutions d'un peuple qui a fait plus de conquêtes par le commerce et l'industrie qu'en Europe nous n'en avons faites par les armes.
>
> J'espérais, sous l'égide de vos lois protectrices, voyager à travers une contrée qui a excité ma sympathie depuis que son histoire et sa prospérité sont si intimement unies à la gloire française. Un devoir impérieux me rappelle sur le vieux monde. Ma mère est dangereusement malade, et nulle considération politique ne me retenant ici, je pars pour l'Angleterre d'où j'essaierai de gagner la Suisse.
>
> C'est avec plaisir, M. le Président, que j'entre dans ces détails avec vous qui pourriez avoir ajouté foi à de certaines

suppositions calomniatrices me désignant comme ayant contracté des engagements avec le gouvernement français.

Appréciant l'attitude des représentants d'une contrée libre, je serais heureux qu'on sût bien qu'avec le nom que je porte, il me serait impossible de transiger un instant avec un pacte que m'a dicté ma conscience, mon honneur et le devoir.

Je prie Votre Excellence, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Quelques jours après, le prince retournait en Europe.

Parmi les lettres appartenant à la famille impériale, il en est une, intéressante entre toutes, adressée par le prince Louis à sa mère et écrite sur le bateau qui le ramenait.

9 juillet 1837 (en mer).

Ma chère mère,

Les nouvelles que j'ai reçues de votre santé m'ont engagé à retourner le plus tôt possible en Europe. Vos lettres ayant été retardées, je ne les ai reçues que le 3 juin. Heureusement celle qui était la plus triste et la plus déchirante pour mon cœur est arrivée la dernière. Le paquebot le plus prochain était le *George Washington*, qui devait partir le 8 juin. J'ai sur-le-champ retenu ma place et le 12 nous avons mis à la voile. Jusque-là les vents avaient été contraires. Arèse m'a conduit au paquebot, mais il est resté aux Etats-Unis. Je compte, dès mon arrivée à Londres, demander sur-le-champ un passeport pour la Suisse au ministre de Prusse et réclamer la protection de son gouvernement pour y rester. J'espère qu'on me l'accordera ; mais si on était assez cruel pour me refuser d'aller vous soigner, vous, malade, comme je serais obligé de demeurer à Londres, ayez la bonté de m'y écrire en tous cas pour me donner de vos nouvelles. Vous concevez combien je suis impatient de savoir comment vous vous portez. Je n'ose encore croire au bonheur de vous revoir dans si peu de temps. Ah ! comme l'idée de monter la côte d'Arenenberg me fait déjà battre le cœur ! Si le ciel permet que dans quelques semaines je sois auprès de vous, je croirai que tout ce qui m'est arrivé était un rêve, lorsque, me retrouvant, après huit mois, dans ces mêmes lieux, je penserai à tout ce qui m'est arrivé et à mon voyage dans les deux Amériques.

J'attends avec impatience que nous arrivions à Liverpool pour mettre cette lettre à la poste. Jusqu'à présent la traversée a été très heureuse, quoique un peu agitée à cause de la force du vent. Depuis trois jours, nous avons fait plus de 300 lieues.

C'est une drôle de chose qu'un paquebot. Tout ce monde que le hasard a réuni, et qui semble s'aimer comme s'il s'était recherché ! Nous avons un médecin de Boston et sa famille[1], un négociant de New-York avec sa femme et son enfant ; deux autres dames qui sont venues, je crois, de la lune ; deux très bons auteurs anglais, un officier du même pays qui a été en garnison au Canada et aux Antilles ; deux Suisses, un prêtre, un sculpteur italien qui reproduit, en marbre, à Washington, les haut faits américains ; un gentleman, un innocentin avec lequel je joue aux échecs, et le reste, fretin !

Le prince arrive à Londres le 10 juillet, il informe son père de son arrivée et de ses projets.

Mon cher père,

Je suis arrivé hier à Londres et mon premier soin est de vous écrire. Quoique je sois encore bien loin de vous, cependant comme l'Océan ne nous sépare plus, il m'est doux de penser que je puis recevoir de vos nouvelles en peu de jours. Le jour de mon départ de New-York, j'ai reçu une lettre de vous qui m'a fait grand plaisir ; car la tendresse d'un père et d'une mère vous consolent de bien des choses. J'ai fait la dernière traversée en vingt-trois jours. Depuis sept mois que je suis parti d'Europe, j'en ai passé cinq sur mer. J'espérais ici voir mon oncle Joseph ; mais à peine a-t-il appris mon arrivée qu'il est parti de Londres. — Il m'a envoyé la lettre ci-jointe qui m'a autant peiné que surpris. Je vous envoie ma réponse, j'espère que vous me rendrez justice. — Je crois que c'est mon oncle Lucien qui l'indispose ainsi contre moi. Vous me dites que ma mère va un peu mieux, mais malgré cela sa maladie est bien grave. Vous me dites aussi que votre santé décline. Faut-il donc que j'aie de tous les côtés des sujets de douleur et de regrets ? J'attends ici des passeports avec impatience. Si on me les refuse je ne saurai que faire. Cependant le but de mon voyage est si légitime qu'il me paraît impossible qu'on y mette obstacle...

Si vous saviez, mon cher père, combien je suis triste, seul au milieu de ce tumulte de Londres et au milieu de parents qui me fuient ou d'ennemis qui me redoutent. Ma mère est mourante et je ne puis aller lui porter les consolations d'un fils ; mon père est malade et je ne puis espérer d'aller le trouver ; qu'ai-je donc fait pour être ainsi le paria de l'Europe et de ma famille ? J'ai promené un moment dans une ville française le drapeau d'Austerlitz, et je me suis offert en holocauste au souvenir du captif de Sainte-Hélène.

---

1 Durant la traversée, le Prince écrivit sur l'album de la fille du docteur, depuis : Mrs. William Appeton de Boston, un passage de Thomson :

Still to employ
The mind's best ardeur in heroic aims.

Ah ! oui ! que vous blâmiez ma conduite, cela peut être, mais ne me refusez jamais votre tendresse. C'est hélas ! la seule chose qui me reste !

Adieu, mon cher père. Dès que je saurai quelque chose de nouveau sur mon voyage, je vous l'écrirai. Présentez mes respects à ma tante Julie ; j'embrasse Charlotte et Napoléon. Recevez l'assurance de mon sincère et inaltérable attachement. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Londres, le 12 juillet 1837.

Je suis arrivé ici le 10. C'est par erreur que j'ai mis hier, au commencement de ma lettre.

Le 15, nouvelle lettre du prince à son père. Il a reçu une réponse du prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, lui refusant son passeport.

Londres, 15 juillet.

J'ai reçu, hier, une réponse du prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche. Il ne peut me donner de passeport. Je lui avais demandé d'aller en Suisse sous la protection de l'Autriche. Je ne sais pas ce que je vais faire. Il m'est bien pénible de ne pouvoir aller près de ma mère malade. Adieu, mon cher père, que le ciel protège vos jours.

Devant les difficultés qui lui sont opposées, le prince Louis n'hésite pas. Il emprunte le passeport d'un ami et court à Arenenberg. Il y trouve sa mère mourante. Il fait appeler le docteur Mazon, de Lausanne, lequel lui répète, comme l'avaient fait ses confrères, que tout espoir de guérison est perdu. Ce sont des adieux déchirants dont le dramatique n'en imposera pas au gouvernement français, qui ordonne à notre représentant en Suisse d'exposer au directeur fédéral tout le mécontentement du roi Louis-Philippe. A l'insistance du roi se mêlent celles de Vienne et de Berlin. Il faut toute l'autorité de M. Molé pour rappeler la France, l'Allemagne et l'Autriche à la décence et obtenir qu'elles consentent à attendre que la reine à l'agonie ait rendu le dernier soupir.

Leur impatience ne fut pas mise à une longue épreuve. La reine mourut le 5 octobre. Une heure après, le prince écrivait à son père :

Arenenberg, 5 octobre 1837.

Mon cher père,

Je viens d'éprouver une perte irréparable. Aujourd'hui, à cinq heures du matin, ma mère est morte dans mes bras. Elle a reçu toutes les consolations de la religion et de l'amour filial. Je n'ai pas la force de vous en dire davantage.

Autre lettre au roi Louis :

Arenenberg, 1837.

Mon cher père,

Votre lettre a été pour moi une douce et véritable consolation. Après le malheur que j'ai éprouvé, il n'y avait que vous qui puissiez adoucir ma douleur en me rappelant que je n'avais pas tout perdu, puisqu'il me restait encore un père qui me rendait sa tendresse. Oh ! je vous assure que l'idée de vous revoir fait bien battre mon cœur ; mais, hélas ! cela ne peut être immédiatement. Il faut que je passe au moins tout l'hiver ici à mettre en ordre les affaires de ma mère qui en ont besoin. Ma mère m'a laissé bien des charges, bien des obligations et un vieux château à moitié restauré, qu'il faut achever pour pouvoir en tirer quelque chose. Gela sera d'ailleurs ma seule distraction de cet hiver.

Le gouvernement français a permis que les restes mortels de ma mère soient conduits en France.

Ma mère a laissé un testament. Les seuls mots qui vous concernent sont ceux-ci : Que mon mari donne un souvenir à ma mémoire et qu'il sache que mon plus grand regret a été de n'avoir pu le rendre heureux.

Je vous enverrai une copie entière du testament dans quelques jours. Il a fallu que ce nouveau malheur vienne me frapper pour que ma famille me donne quelques marques de tendresse ! Mon oncle Joseph et Lucien m'ont écrit ; mon oncle Jérôme est le seul qui n'ait pas daigné le faire.

Adieu, mon cher père, recevez l'assurance de mon sincère et inaltérable attachement.

Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON-LOUIS[1].

Nous ouvrirons ici une parenthèse afin d'expliquer pourquoi le roi Jérôme était le seul qui ne daignât pas le faire. Et si nous mettons plusieurs années à fermer cette parenthèse, le lecteur nous pardonnera la digression en faveur du sujet absolument inédit pour l'histoire.

En somme, les oncles du prince, désireux de vivre tranquilles, et dans l'attente de pensions du gouvernement du roi Louis-Philippe, avaient vu, d'un assez mauvais œil, l'événement de Strasbourg, comme plus tard ils devaient envisager celui de Boulogne. Mais une des raisons pour lesquelles le roi Jérôme devait se montrer le plus sévère, était l'espérance toute particulière qu'il entretenait de rentrer dans les pertes que l'exil lui avait fait subir, et de voir cesser cet exil. Cette espérance, qui l'avait nourrie ? M. Thiers. Dans quel but ? C'est ici que

---

1 La plupart des lettres privées que nous publions ici sont en la possession de la famille impériale.

commence l'anecdote qui montrera M. Thiers, sinon sous un jour nouveau, du moins, dans des conditions qui, jusqu'à présent, n'ont pas été racontées.

Au mois de juin 1837, c'est-à-dire à l'époque où le prince Louis habitait l'Amérique, M. Thiers se trouvant à Florence rencontra le roi Jérôme. L'ex-roi et l'ex-rédacteur du *National* lièrent connaissance. Jérôme invita M. Thiers à venir passer quelques jours à Quarto. M. Thiers le fit causer. Il comprit bientôt quel parti pouvait tirer d'un ancien roi, frère de l'Empereur, possesseur de nombreux documents de famille et autres, un historien qui, après avoir publié l'*Histoire de la Révolution française*, projetait celle du *Consulat et de l'Empire*. Mais il s'agissait de se l'attacher. Comment ? C'est alors que la finesse et la malice de M. Thiers apparaissent. Il lui promettra d'user de son influence pour lui obtenir une pension, d'abord, puis le rappel de la loi d'exil qui frappe la famille de l'Empereur, au moins en ce qui le concerne personnellement avec ses enfants. Le roi Jérôme n'en demandait pas davantage. En revanche, le roi Jérôme ne négligera aucune occasion d'éclairer l'historien. Le pacte est conclu. Nous allons voir s'établir une correspondance édifiante.

Peu de temps après son séjour au milieu de la famille Jérôme à Quarto. M. Thiers reçoit de son hôte un objet ayant appartenu à l'empereur Napoléon Ier. Il écrit aussitôt au roi Jérôme, de Florence, en date du 21 juillet 1837 :

> Mon prince, j'ai reçu hier votre lettre et l'envoi qui l'accompagnait. Je garderai l'un et l'autre comme un des plus précieux souvenirs de Napoléon. Je suis, vous le savez, l'un des Français de ce temps les plus attachés à sa glorieuse mémoire et je serai heureux quand je verrai le retour des parents qui lui appartiennent se concilier avec le repos de notre pays et le maintient de son gouvernement. Je suis particulièrement heureux de vous devoir ce souvenir de Napoléon, car vous êtes l'un des princes de sa famille qui ont le mieux compris, et soutenu avec le plus de dignité le rôle qui leur convenait. Je n'avais que des liens de sympathie avec votre personne, la connaissance que j'ai faite de vous et de vos dignes enfants m'unit à vous d'une amitié dont je vous prie de me permettre ici l'expression respectueuse et sincère.
>
> Recevez, mon prince, mes hommages et mes vœux, et veuillez transmettre mes respects et ceux de ma famille à la princesse votre fille.

Suit une demande de renseignements.

Dans les premiers mois de l'année 1838, M. Thiers rend compte de ses démarches. Elles n'ont pas réussi. Le ministre y mettait de la mauvaise volonté, il faut attendre. Aussi bien, cet été, il ira aux abords du lac de Côme. Il paraîtra à Florence, et s'entretiendra avec Son Altesse. Il y va. Dans son désir d'héberger un ancien roi, il invite le roi Jérôme à passer un ou deux jours dans sa modeste habitation.

> Toute ma famille serait très heureuse de vous recevoir et de vous ménager un instant de repos au milieu de votre route

de Florence à Stuttgard. Mes dames feraient tous leurs efforts pour rendre le séjour de Côme supportable à la princesse Mathilde.

Seconde demande de renseignements.

Le roi Jérôme ne profite pas de l'invitation, mais dépêche à M. Thiers, le chevalier de Bohl.

En l'an 1839, M. Thiers explique au roi Jérôme que toutes les' difficultés viennent du côté de Molé. Suit en *post-scriptum* :

> Je vous serais bien obligé si vous pouviez m'écrire et me dire quelle est la nature des documents que vous seriez assez bon pour me fournir ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils seront employés *à la plus grande gloire de votre illustre frère*. Plus j'étudie ses immenses et gigantesques conceptions, plus je suis saisi d'admiration. Je ne vois qu'un inconvénient aux études que je fais, c'est de dégoûter du monde réel, pour vous faire vivre dans un monde imaginaire.
>
> Je suis chargé par ma famille de nous mettre tous aux pieds de la princesse Mathilde. Elle sait quelle respectueuse amitié nous lui portons tous, et avec quel bonheur nous contribuerions à l'adoucissement de ses peines et des vôtres. Le temps viendra, je l'espère, où notre gouvernement sentira ce qu'il doit de soins à la famille de Napoléon.
>
> Pour moi, c'est à mes yeux une dette sacrée que je serais bien heureux de voir acquitter par la France.

Le roi Jérôme envoie cinq caisses de manuscrits et demande naturellement où en est son affaire. M. Thiers est désolé. Tout allait pour le mieux quand le maréchal Soult a brouillé les cartes.

Au mois de mars 1840, M. Thiers revient au ministère et est nommé président du Conseil. Il fait demander au roi Jérôme des détails particuliers sur Waterloo, en lui promettant d'user de sa nouvelle influence. Le roi Jérôme travaille un mois à réunir les détails, les envoie, insiste sur son affaire et reçoit la réponse suivante :

18 octobre 1840.

> Mon prince, je vous demande mille pardons de n'avoir pas encore répondu aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais j'espère que les occupations nombreuses dont je suis accablé me serviront d'excuse suffisante. J'ai reçu du roi et de M. le duc d'Orléans la mission de vous répondre et de vous témoigner combien ils étaient sensibles aux sentiments que vous leur exprimiez.
>
> Le roi a vu dans vos lettres la preuve du sens élevé qui a dirigé votre conduite, et il saisira Volontiers les occasions qui s'offriront de vous prouver sa haute estime. Je me charge de

vous féliciter du mariage de la princesse Mathilde avec M. le comte de Demidoff.

Elle sera reçue en France après son mariage, avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Le roi sera heureux de diminuer le nombre des exilés ; il n'y en aurait plus un seul s'il dépendait de lui et si tous les membres de votre famille imitaient la sagesse dont vous leur donnez l'exemple.

6 décembre 1840.

Voilà, Monseigneur, bien des années que je n'ai vu Florence, j'y pense sans cesse et je regarderai comme bienheureux le jour qui m'y ramènera. Je n'aime entre toutes les choses de ce monde que les voyages, et, entre les voyages, ceux qui amènent en Italie.

Le plaisir et l'honneur de vous y rencontrer n'est pas le moindre attrait qui m'entraîne en ce pays, mais l'histoire de votre illustre frère me retient et absorbe tous les moments que je ne donne pas aux Chambres. Je ne voudrais pas finir cet immense travail sans vous avoir revu et entendu sur une foule de points. Si j'ai un moment de liberté je l'emploierai certainement à aller vous présenter mes hommages et à vous demander une foule de renseignements.

Je vais donner encore dix-huit mois à mon travail, après quoi j'espère que j'aurai fini, au moins la première rédaction, et je pourrai me donner un peu de loisir. J'espère, Monseigneur, que je vous trouverai, d'ici-là, content et satisfait.

On nous annonce, pour le mois de mars, la princesse votre fille. Je vous prie de lui adresser mes hommages et de lui dire à quel point l'espérance de la revoir nous remplit tous de satisfaction.

Mme Thiers et sa mère vous adressent, Monseigneur, leurs remerciements pour le souvenir que vous voulez bien leur conserver. Elles s'unissent à moi pour vous renouveler l'expression de leurs sentiments de respect et d'attachement.

Nouvelle demande de renseignements sur Waterloo. Le roi Jérôme lui en fournit et d'intéressants sur la fameuse phrase de Cambronne : La vérité, vous la savez, c'est moi qui suis le dernier soldat de la France de l'Empire ; et les mots mis sur le compte de Cambronne, c'est un *grenadier de l'île d'Elbe* qui les a prononcés en se tuant. En échange, il supplie M. Thiers de revenir à la rescousse. M. Thiers le prie de lui envoyer tout ce qu'il possède sur la campagne de France et lui laisse espérer une solution plus que prochaine. Dix-septième envoi de caisses renfermant des pièces. Tout ce que M. Thiers a pu obtenir, ça été de permettre au prince Napoléon d'aller voir la comtesse Demidoff, mais il conseille au roi Jérôme de procéder par voie de pétition aux Chambres. Suit une demande de

correspondances ayant trait au retour de l'ile d'Elbe. Enfin, l'année 1845 arrive, M. Thiers n'a plus besoin du roi Jérôme, n'ayant plus rien à en tirer. Il le délaisse. C'était apparemment ce qui pouvait arriver de mieux au roi, puisqu'à défaut de l'autorisation de rester en France, il y gagna du moins la permission d'y séjourner trois mois.

Revenons au prince Louis.

Inconsolable de la mort de la reine Hortense, qui avait été pour lui la meilleure et la plus intelligente des mères, le prince s'exile volontairement quelques mois dans le château de Gottlieben. Nul historien n'en fait mention. Nous en trouvons indication dans une lettre appartenant à l'impératrice Eugénie et ainsi conçue :

Gottlieben, 10 mai 1838.

Mon cher père,

Comment vous exprimer toute la joie que j'ai ressentie en recevant votre lettre après un si long silence ! Il faut avoir éprouvé toute la douleur que j'ai eue en perdant à la fois ma mère et l'amitié de mon père pour comprendre combien un mot tendre de votre part a dû me faire de bien...

J'ai passé tout l'hiver dans le vieux château de Gottlieben, que ma mère avait fait arranger et dont j'ai continué les réparations. Quoique la position ne soit pas aussi belle que celle d'Arenenberg, je m'y plais davantage, parce que je n'y rencontre pas, comme à l'habitation de ma mère, des souvenirs déchirants.

Le printemps le ramène à Arenenberg. où il est dans l'intimité d'amis, parmi lesquels : M. Mocquard, le docteur français, et M. de Persigny, échappé avec peine de Strasbourg, déguisé par Mme Gordan, en pâtissier. Strasbourg n'a pas découragé le prince, il ne songe qu'au moment où se présentera une nouvelle occasion. Et pourtant les préoccupations ne lui manquent pas. Son père n'a pas attendu que le cadavre de la reine Hortense fût refroidi pour épouser à Florence la jeune marquise de Strozzi. Quelques semaines après, M. Larty est accusé d'attentat à la sûreté de l'État, pour la publication d'une brochure intitulée : *Relation des événements du 30 octobre 1836. Le prince Napoléon à Strasbourg*. Mis au courant de l'événement par les journaux français, et sachant ce qui menace M. Larty, le prince lui écrit, le 2 juillet 1838, pour lui donner des conseils et des moyens de défense :

Mon cher Larty,

Vous allez donc paraître devant la Cour des Pairs, parce que vous avez eu le généreux dévouement de reproduire les détails de mon entreprise, de justifier mes intentions et de repousser les accusations dont j'ai été l'objet. Je ne comprends pas l'importance que met le gouvernement à empêcher la publication de cette brochure. Vous savez qu'en vous autorisant à la publier, mon seul but a été de repousser les lâches calomnies dont les organes du ministère m'ont accablé pendant les cinq mois que je suis resté en prison ou sur la mer ; il y allait de mon honneur et de celui de mes

amis de prouver que ce n'était pas une folle exaltation qui m'avait amené à Strasbourg, en 1836. On dit que votre brochure est une nouvelle conspiration, tandis qu'au contraire elle me justifie du reproche d'avoir jamais conspiré, et qu'il est dit, dans les premières pages, que nous avons attendu près de deux ans pour publier les détails qui me concernent, afin que les esprits fussent plus calmes et qu'on pût juger sans haine et sans prévention.

Si, comme j'aime à le croire, un esprit de justice anime la Cour des Pairs ; si elle est indépendante du pouvoir exécutif, comme le veut la Constitution, il n'y a pas possibilité qu'on vous condamne ; car, je ne saurais trop le répéter, votre brochure n'est pas un nouvel appel à la révolte, mais l'explication simple et vraie d'un fait qui avait été défiguré. Je n'ai d'autre appui dans le inonde que l'opinion publique, d'autre soutien que l'estime de mes concitoyens. S'il est impossible à mes amis et à moi de se défendre contre d'injustes calomnies, je trouverai que mon sort est le plus cruel de tous. Vous connaissez trop bien mon amitié pour vous pour comprendre combien je suis peiné de l'idée que vous pourriez être victime de votre dévouement ; mais je sais aussi qu'avec votre noble caractère, vous souffrez avec résignation pour une cause populaire. On vous demandera, comme le font déjà certains journaux, où est le parti napoléonien ? Répondez : le parti n'est nulle part, et la cause est partout. Le parti n'est nulle part parce que nos amis ne sont pas enrégimentés ; mais la cause a des partisans partout, depuis l'atelier de l'ouvrier jusque dans le conseil du roi ; depuis la caserne du soldat jusqu'au palais du Maréchal de France. Républicains, Juste Milieu, Légitimistes, tous ceux qui veulent un gouvernement fort, une liberté réelle, une attitude gouvernementale imposante, tous ceux-là, dis-je, sont napoléonistes, qu'ils s'en rendent compte ou non, car le système impérial n'est pas l'imitation bâtarde des Constitutions anglaises ou américaines, mais bien la formule gouvernementale des principes de la Révolution ; c'est la hiérarchie dans la démocratie, l'égalité devant la loi, la récompense pour le mérite, c'est enfin un colosse pyramidal à la base large et à la tête haute.

Dites qu'en vous autorisant à faire cette publication, mon but n'a pas été de troubler maintenant la tranquillité de la France, ni de remuer des passions mal éteintes ; mais de me montrera mes concitoyens tel que je suis et non tel que la haine intéressée m'a dépeint. Mais, si un jour les partis reversaient le pouvoir actuel — l'exemple des cinquante dernières années nous permet cette supposition —, et si, habitués qu'ils sont depuis vingt-trois ans à mépriser l'autorité, ils sapaient toutes les bases de l'édifice social, alors peut-être le nom de Napoléon serait-il une ancre de salut pour tout ce qu'il y a de généreux et de vraiment patriote en France. C'est pour ce motif que je tiens, comme

vous le savez, à ce que l'honneur de l'aigle du 30 octobre reste intact, malgré sa défaite, et qu'on ne prenne pas le neveu de l'Empereur pour un aventurier ordinaire. On vous demandera, sans doute, où vous avez puisé toutes les assertions que vous avancez : vous pouvez dire que vous les tenez de moi, et que je certifie sur l'honneur qu'elles m'ont été garanties par des hommes dignes de foi.

Adieu, mon cher Larty, j'espérerais encore de la justice, si l'intérêt du moment n'était pas la seule morale des partis.

Recevez l'assurance de ma sincère amitié.

LOUIS-NAPOLÉON.

M. Larty est condamné à cinq ans de prison et à 10.000 francs d'amende.

Le gouvernement ne devait pas capituler, et nous sommes obligé de convenir qu'après la façon dont il avait écouté les démarches de la reine Hortense, la mansuétude dont il avait fait preuve après l'affaire de Strasbourg, il n'était pas positivement dans son tort. Mais les gouvernements ont rarement le sentiment des mesures. Il détache le fils du maréchal Lannes, duc de Montebello — tels sont les hommes —, ambassadeur en Suisse, auprès de. la Diète, chargé d'une note contenant la demande expresse de l'expulsion du prince Louis de la Suisse. La Suisse n'aurait pas dû souffrir, disait cette note, que Louis Bonaparte revint sur son territoire, et, au mépris de toutes les obligations que lui imposait la reconnaissance, osât y renouveler de criminelles intrigues, et avouer hautement des prétentions insensées, et que leur folie même ne peut plus absoudre depuis l'attentat de Strasbourg. Il est de notoriété publique qu'Arenenberg est le centre d'intrigues que le gouvernement a le droit et le devoir de ne pas tolérer. Et la note se terminait par ces mots : La Suisse est trop loyale et trop fidèle alliée pour permettre que Louis Bonaparte se dise à la fois un de ses citoyens et le prétendant au trône de France ; qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et le citoyen de Thurgovie quand le gouvernement de la patrie veut prévenir le retour de ses criminelles tentatives. La note, comme on voit, ne manquait ni de bon sens, ni même d'esprit. On aurait pu ajouter une légère allusion au duc d'Enghien envers qui l'Empereur s'était montré moins patient. La majorité de la Diète, tout en réclamant avec force le droit des Suisses à ne subir aucune pression étrangère, décida qu'il y avait lieu de demander au Conseil de Thurgovie si le prince avait été régulièrement nommé citoyen de Thurgovie, et.si ses actes n'étaient pas en opposition avec la conduite que ce titre lui imposait. Le grand Conseil de Thurgovie déclara que le prince était citoyen de Thurgovie ; que si une renonciation formelle de sa part à la qualité de Français n'avait pas été exigée, c'est qu'elle était inutile, attendu qu'aux ternies des lois françaises, la naturalisation acquise en pays étranger faisait perdre cette qualité, et que, d'ailleurs, en vertu de l'acte d'expulsion de la famille de Napoléon, aucun de ses membres n'était en droit de réclamer ; que tout ce que pouvait en cette circonstance l'État de Thurgovie, c'était de faire en sorte que la France n'eût point à se plaindre de la présence du prince en Suisse. Nouvelle colère du gouvernement français qui l'avait pourtant belle d'exciper de la réponse du grand Conseil pour traiter à l'avenir le prince Louis comme un étranger. Une armée française se masse sur la frontière afin d'appuyer les réclamations du

gouvernement de Louis-Philippe, ce qui était plus que suffisant pour augmenter l'importance du héros de l'histoire. Le gouvernement helvétique tient bon, laissant entendre qu'il ne cédera à aucune intimidation. C'eût été la guerre, sans le parti que prît le prince d'en éviter les conséquences à son pays d'adoption et de quitter Arenenberg, après avoir écrit la lettre suivante, datée du 22 septembre 1838, au landmann, M. Anderwers, président du petit Conseil :

Monsieur le Landmann,

Lorsque la note du duc de Montebello fut adressée à la Diète, je ne voulais point me soumettre aux exigences du gouvernement français, car il m'importait de prouver, par mon refus de m'éloigner, que j'étais revenu en Suisse sans manquer à aucun engagement ; que j'avais le droit d'y résider, et que j'y trouverais aide et protection.

La Suisse a montré, depuis un mois, par ses protestations énergiques, et maintenant, par les décisions des grands Conseils qui se sont assemblés jusqu'ici, qu'elle était prête à faire les plus grands sacrifices pour maintenir sa dignité et son droit. Elle a su faire son devoir comme nation indépendante ; je saurai faire le mien et rester fidèle à la voix de l'honneur. On peut me persécuter, mais jamais m'avilir.

Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la Diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration, dont la Suisse pourrait être la victime, il ne me reste plus qu'à quitter un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait le prétexte d'aussi grands malheurs.

Je vous prie donc, monsieur le Landmann, d'annoncer au directeur fédéral que je partirai dès qu'il aura obtenu des diverses puissances les passeports qui me sont nécessaires pour me rendre dans un lieu où je puisse trouver un asile assuré.

En quittant aujourd'hui et volontairement le seul pays où j'avais trouvé en Europe, appui et protection, en m'éloignant des lieux qui m'étaient devenus chers à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'estime et d'affection qu'il m'a prodiguées. Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur ; et surtout, le souvenir de la généreuse hospitalité que m'a accordé le canton de Thurgovie restera profondément gravé dans mon cœur.

J'espère que cette séparation ne sera pas éternelle, et qu'un jour viendra où je pourrai, sans compromettre les intérêts des deux nations qui doivent rester amies, retrouver l'asile où vingt ans de séjour et des droits acquis m'avaient créé une seconde patrie.

Soyez, monsieur le Landmann, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance envers les Conseils, et que la pensée d'épargner des troubles à la Suisse, peut seule adoucir les regrets que j'éprouve à la quitter.

Recevez, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Muni d'un passeport suisse, visé par les ambassadeurs des puissances étrangères résident à Berne, le prince quitta Arenenberg, traversa l'Allemagne, la Hollande, et alla s'embarquer à Rotterdam pour se rendre en Angleterre, où il arriva le 24 octobre.

LIVRE SIXIÈME

SECOND SÉJOUR À LONDRES - L'ÉCHAUFFOURÉE DE BOULOGNE - HAM

Le prince Louis arrivait à Londres avec une suite composée de sept personnes, parmi lesquelles M. Fialin de Persigny, les colonels Vaudrey et de Montauban et le docteur Conneau, Charles Thelin, auquel la reine Hortense, sur son lit de mort, avait recommandé de ne jamais quitter son fils, et Fritz Rickenbach, qui demeuraient ses serviteurs.

Il a pour amis le duc de Bedford, Somerset, Beaufort, Montrose, Hamilton, le marquis de Londonderry, les comtes d'Eglinton, d'Evroll, de Scarborough, de Durham et de Chesterfield ; lord Fitz-Harris, dont il fut l'ami jusqu'à la mort ; les Grey, les Glengall, les lords Hugent, Carington, Combez, etc. Gore House devient le rendez-vous des beaux esprits du temps : le comte d'Orsay, M. Disraëli, sir Lytton Bulwer, sir Henry Holland, Dr Quin, Walker Savage, Laudas, Albany, Foulbanque. Le duc de Wellington a pour lui des attentions particulières, et les miladies se le disputent. Le *Court Circular*, le *Morning Post*, le *Courrier*, le *Times*, se font l'écho de ses succès en 1839 et 1840. Un jour, c'est le duc et la duchesse de Somerset qui donnent un grand dîner à Wimbledon Park en l'honneur de Son Altesse Royale le prince de Capoue et du prince Napoléon. Quand il va visiter la tour de Londres avec les colonels Vaudrey et Bouffet de Montauban, la garde est sur pied. A l'arsenal de Woolwich, les honneurs lui sont faits par lord Bloomfield et ses officiers.

Visite-t-il la province ? Mêmes réceptions. A Legmington, le lord-lieutenant du château de Warwick organise à son intention des fêtes ; à Birmingham, à Manchester, à Liverpool, il est fêté avec toutes les marques du plus vif intérêt. Le prince est attendu aujourd'hui à Londres, où il assistera à l'ouverture du Parlement. Partout où il va, il est reçu par les notabilités. A Gore House l'attendent le comte de Durham, le comte de Scarborough, lord Carington, sir Lytton Bulwer, et un vieil ami, Alfred de Vigny, tous invités par le comte d'Orsay. (*The Courrier*.)

Le prince habite d'abord Feuton's Hôtel, puis un hôtel situé à Waterloo Place, puis une maison appartenant à lord Cardigan : Carlton House, située dans un des plus beaux quartiers de Londres, sur une magnifique place entourée de jardins, entre Saint-James Park et Regent street, dans le voisinage des clubs *United Service*, *Athœneum* et *Travellers*. Carlton House a été construit sur l'emplacement de la célèbre demeure où se déroula longtemps la politique qui devait envoyer un jour l'Empereur à Sainte-Hélène. Avant la construction de

Carlton House, ce fut sur son emplacement que l'on dressa la fameuse tente que l'on montre encore à Woobwich, et sous laquelle fut donnée, en 1815, la fête à laquelle assista l'empereur de Russie, fête qui n'avait d'autre but, pour la sainte alliance, que de célébrer le désastre de Waterloo. La pièce principale est un salon où l'on voit un buste de l'Empereur, de Canova, un portrait de l'impératrice Joséphine par Guérin, un autre de la reine Hortense, un médaillon en velours noir, renfermant les portraits de tous les princes et princesses de la famille impériale ; puis enfin, comme reliques : l'écharpe tricolore que le général en chef Bonaparte portait à la bataille des Pyramides, écharpe en cachemire, donnée par Napoléon à sa belle-fille à son retour d'Egypte ; l'anneau du couronnement que le pape Pie VII passa au doigt de l'Empereur pendant la cérémonie du sacre, anneau monté d'un magnifique rubis enchâssé lui-même dans un gros anneau d'or ; la bague que l'Empereur passa au doigt de l'impératrice Joséphine pendant la même cérémonie, composée de deux cœurs joints, l'un en saphir, l'autre en diamants, avec ces mots gravés à l'intérieur : *Deux font Un* ; les ordres que portait l'Empereur, la plaque de la Légion d'honneur, la croix de la Légion d'honneur — croix de simple soldat —, la croix de la couronne de fer ; un médaillon orné de deux portraits en miniature. celui de Napoléon d'un côté et celui de Marie-Louise de l'autre, tous deux peints par Isabey ; enfin le fameux talisman de Charlemagne, trouvé dans son tombeau à Aix-la-Chapelle, et remis par le clergé de la cathédrale qui, paraît-il, n'avait pas précisément le respect des tombes, à l'Empereur, au mois d'août 1804, lors du voyage qu'il fît dans l'ancienne capitale de l'empereur d'Occident. Il y restera jusqu'au mois de décembre 1839, époque à laquelle il acceptera l'hospitalité du comte de Ripon, à Carlston Gardens. Son personnel se compose alors de seize personnes. Il a une paire de chevaux de trait, un cheval pour son cab et deux chevaux de selle. Il conduit ou monte à cheval tout le jour, et Fritz remarque que son petit tigre fait la joie de son entourage.

Parmi les fêtes où figura le prince, et dont il fut le plus parlé, on n'a pas oublié le fameux tournoi donné par le comte d'Eglinton, et que les pamphlétaires d'alors reprochèrent si longtemps au neveu de l'empereur.

Nous devons signaler le duel qu'il faillit avoir avec le comte Léon.

Le comte Léon, fils illégitime de l'Empereur, s'était rendu à Londres dans l'intention, dit-il dans son mémoire, de réclamer au roi Joseph l'exécution des dispositions faites par le cardinal Fesch en sa faveur. Il se présenta chez le comte de Sanillieu, chez le prince de Montfort et chez le prince Louis ; tous trois refusèrent de le recevoir.

Piqué de l'insuccès de ses démarches, le comte écrivit au prince :

Mon petit cousin,

Il faut avouer que si j'ai mis bien de la patience à chercher à vous voir, vous avez mis, par contre, une impolitesse bien basse à ne pas me recevoir.

Vous vous êtes permis d'interpréter en mauvais termes à mon désavantage, et sans m'avoir entendu, le refus de mon oncle Joseph de me voir.

Je vous ai laissé plusieurs fois ma carte, et vous avez cru pouvoir vous abstenir de m'envoyer la vôtre.

Ne pensez-vous pas, monsieur mon cousin, que votre conduite à mon égard soit offensante pour moi ?

J'ai pu regarder les mauvais procédés et les écrits de MM. mes oncles Joseph et Jérôme comme malicieux, perfides et méchants ; à leur âge on se croit tout permis ; mais au vôtre, mon petit cousin, croyez-vous qu'il puisse en être de même ?

Comme vous vous dites Français, vous devez sentir que mon honneur se trouve offensé de tant de déloyauté, et qu'il m'en faut une juste réparation.

J'attendrai tant que vous vous voudrez, ou tant qu'il le faudra ; mais je vous jure, sur les cendres de l'empereur Napoléon, mon père, que vos mauvais procédés envers moi auront un jour leur châtiment.

Si je me trompais, si vous n'avez pas une goutte de sang français dans les veines, par respect humain, vous devez me faire le renvoi de cette lettre ou en abuser à votre fantaisie ; je me résigne à tout.

Sur ce, monsieur mon petit cousin, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Comte LÉON.

Londres, 29 février 1840.

P.-S. Je garde copie de cette lettre, et l'imprimerai avec beaucoup d'autres en temps utile.

Le prince envoya le lendemain le commandant Parquin auprès du comte Léon pour lui faire savoir les raisons qui empêchaient la famille de l'Empereur d'avoir aucun rapport avec lui, et pour lui dire qu'aucune réponse n'était due à sa provocation, d'autant plus qu'elle ne reposait sur aucun fait personnel du prince, mais sur une résolution adoptée par toute la famille.

A la suite de cette entrevue, le comte adressa cette seconde lettre au prince :

Monsieur mon cousin,

Un gros et grand monsieur, du nom de Parquin, sort de mon hôtel, après m'avoir dit, de votre part, que la lettre que je vous avais écrite avant-hier motivait bien votre refus de ne pas me voir.

Vous comprenez que je ne devais rien répondre à un semblable langage, ce qui fît beaucoup rire les personnes qui étaient avec et à côté de moi. Vous abusez étrangement de ma lettre ; j'avais prévu cela ; aussi je suis obligé de vous répéter que la conséquence naturelle de cette bouffonne visite, est que vous n'avez pas une goutte de sang français dans les veines. Si un semblable messager se représente, je prierai M. Guizot, ambassadeur de France, de m'accompagner chez le magistrat.

Je vous salue.

Comte LÉON.

Londres, le 2 mars 1840.

Le prince Louis ne répondit pas davantage à cette seconde lettre, et il eut raison. Le lendemain, le lieutenant-colonel Ratcliffe, commandant le 6e dragons, officier estimé de l'armée anglaise, s'étant présenté pour renouveler la provocation, le prince n'hésita plus. La rencontre fut décidée pour le lendemain. Les témoins du prince furent MM. le comte Alfred d'Orsay et le commandant Parquin ; ceux du comte, le colonel anglais et une autre personne.

> Dans la soirée, MM. d'Orsay et Parquin eurent une entrevue avec les témoins de M. le comte de Léon. Il fut alors réglé par le colonel Ratcliffe et par moi, dit M. Parquin, dans une lettre publiée par le Capitole, que le prince, ayant été provoqué, avait le choix des armes ; et, après avoir fixé l'heure et le lieu du combat, nous nous séparâmes vers minuit. Le lendemain, nous étant rendu, avec le prince, à sept heures du matin, à Wimbleton Commons, et le colonel Ratcliffe ayant déclaré que le prince avait le choix des armes, le prince choisit l'épée. Je présentai donc deux épées aux deux adversaires ; mais le comte Léon refusa cette arme. Étonné de son refus, je lui demandai s'il ne savait pas tirer l'épée, il me répondit qu'il savait tirer, qu'il ne voulait pas se battre à l'épée, mais au pistolet. Cette circonstance éleva une contestation assez longue, dans laquelle je ne cachai pas à M. Léon les sentiments que me faisaient éprouver son refus. Voulant cependant arriver promptement à un résultat, le comte d'Orsay et moi nous proposâmes de tirer au sort le choix des armes. Le colonel Ratcliffe nous remercia de la générosité de notre proposition ; mais le comte Léon la repoussa encore. Dans un tel état de choses, nous ne pouvions ni ne devions faire de nouvelles concessions ; mais le prince Napoléon nous déclara qu'ennuyé de ce refus, il préférait accepter le pistolet plutôt que de prolonger une telle discussion ; c'est après de longs délais, et lorsqu'on allait charger les pistolets, que la police intervint et mit fin à cette affaire, qui, sans les refus successifs du prince Léon, eût eu des résultats différents ; car si M. Léon se fût rendu aux décisions des témoins, on aurait eu tout le temps de se battre.

Conduits chez les magistrats de police, adversaires et témoins durent fournir caution pour conserver leur liberté.

Malgré les distractions qui. l'entouraient, le prince Louis ne perdait pas de vue le but qu'il poursuivait. Outre ses camarades de plaisirs, étaient ses amis politiques, qui l'eussent, au besoin, rappelé à l'ordre. C'est à leurs conseils qu'il cède en publiant, au commencement de 1840, les *Idées Napoléoniennes*, dont le but était de défendre la mémoire de l'Empereur par ses écrits, d'éclairer l'opinion

en recherchant la pensée qui avait présidé à ses conceptions, de rappeler ses projets, tâche, disait-il, qui sourit encore à mon cœur et qui me console de l'exil.

Un extrait suffira pour donner une idée de l'ensemble de l'œuvre.

> L'Empereur Napoléon a contribué plus que tout autre à accélérer le règne de la liberté, en sauvant l'influence morale de la Révolution et en diminuant les craintes qu'elle inspirait. Sans le Consulat et l'Empire, la Révolution n'eût été qu'un grand drame qui laisse de grands souvenirs, mais peu de traces. La Révolution se serait noyée dans la contre-révolution, tandis que le contraire a eu lieu, parce que Napoléon enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89, et que, pour nous servir de ses expressions, *il débrouilla la Révolution, affermit les rois et ennoblit les peuples*. Il débrouilla la Révolution, en séparant les vérités qu'elle fît triompher des passions qui, dans leur délire, les avaient obscurcies ; il raffermit les rois en rendant le pouvoir honoré et respectable ; il ennoblit les peuples, en leur donnant la conscience de leur force, et ces institutions qui relèvent l'homme à ses propres yeux. L'Empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles.
>
> Il rétablit la religion, mais sans faire du clergé un moyen de gouvernement. Aussi le passage de la République à la Monarchie et le rétablissement des cultes, au lieu d'éveiller des craintes, rassurèrent les esprits, car, loin de froisser aucun intérêt, ils satisfaisaient à des besoins politiques et moraux et répondaient au vœu du plus grand nombre. En effet, si ces transformations n'eussent pas été dans les sentiments et les idées de la majorité, Napoléon ne les aurait pas accomplies, car il devinait juste, et son pouvoir moral il voulait l'augmenter et non l'affaiblir. Aussi jamais de si grands changements ne se firent avec moins d'efforts. Napoléon n'eut qu'à dire : Qu'on ouvre les églises ! et les fidèles s'y précipitèrent à l'envi. Il dit à la nation : Voulez-vous un pouvoir héréditaire ! et la nation répondit affirmativement par quatre millions de votes.
>
> Quelques personnes veulent révoquer en doute la légitimité d'une telle élection ; mais elles attaquent ainsi toutes les constitutions de la République, car ces constitutions n'obtinrent pas même une sanction aussi forte.
>
> Constitution de 1791, non soumise à l'acceptation du peuple :

	Votants	Acceptants	Refusants
Constitution de 1793		1.801.018	11.600
Constitution de l'an III		1.057.390	49.997
Constitution de l'an VIII (Consulat)	3.012.569	3.011.007	1.562
Consulat à vie	3.577.259	3.568.885	8.374
Empire héréditaire, 1804	3.524.254	3.521.675	2.579

Le prince offrit un exemplaire des *Idées Napoléoniennes* à Bulwer Lytton, lequel exemplaire est dans la bibliothèque de Knebworth.

On lit sur le titre :

A Sir Bulwer Lytton.
Souvenir de la part de l'auteur.
Napoléon-Louis B.

A cette époque, le roi Louis-Philippe, auquel on reprochait d'aimer exagérément la paix — les peuples ont parfois la nostalgie des abattoirs —, chargea M. Thiers d'organiser un ministère de combat. Il s'agissait de faire revivre l'épopée napoléonienne — excusez du peu ! — et de débuter par une descente en Angleterre. Restait le moyen d'engager la lutte. Le gouvernement imagina de réclamer les cendres de Napoléon Ier. L'Angleterre, peu facile à amuser, fut prise d'une gaieté folle et décidée de répondre plaisamment à une réclamation qu'elle avait — étant données les circonstances — tout lieu de considérer comme une plaisanterie, prévint les réclamants qu'elle tenait à leur disposition le corps du prisonnier de Sainte-Hélène. Victime de l'humour de lord Palmerston, Louis-Philippe dut se résigner à tomber dans son propre piège. La légende napoléonienne avait tout à gagner dans la circonstance. Le 12 mai, la Chambre des députés reçut l'avis officiel qu'un des fils du roi, le prince de Joinville, partait pour Sainte-Hélène et qu'il ramènerait en France le cercueil du grand homme.

L'Angleterre y ayant mis cette bonne volonté, à la grande colère des légitimistes et des républicains, le gouvernement espéra compliquer les choses en s'arrangeant de façon à ce que l'on ne s'entendît pas sur l'endroit où serait déposé le cercueil. Battu encore sur ce terrain, et ayant appris que le roi Joseph voulait que certaines reliques du grand homme, ayant appartenu au général Bertrand, fussent offertes à la nation, Louis-Philippe fit entendre que lui seul devait en rester possesseur. C'est ainsi que le comique peut intervenir dans les actions des hommes, même quand elles ont pour origine les plus glorieux souvenirs. Le Roi l'ayant emporté, le roi Joseph envoya une protestation à laquelle le Prince Louis — ne perdant pas une occasion de s'adresser à l'opinion — s'associa dans les termes suivants :

> Je m'associe du fond de l'âme à la protestation de mon oncle Joseph. Le général Bertrand, en remettant les armes de ma famille au roi Louis-Philippe, a été la victime d'une étrange illusion. L'épée d'Austerlitz ne doit pas être en des mains ennemies ; il faut qu'elle puisse être encore tirée au jour du danger pour la gloire de la France ! Qu'on nous prive de notre patrie, qu'on retienne nos biens, qu'on ne se montre généreux qu'envers les morts, nous savons souffrir sans nous plaindre, tant que notre honneur n'est pas attaqué ; mais donner à un heureux de Waterloo les armes du vaincu, c'est trahir les devoirs les plus sacrés, c'est forcer les opprimés de dire aux oppresseurs : Rendez-nous ce que vous avez usurpé.
>
> LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
>
> Londres, 9 janvier 1840.

L'argument ne manquait pas de grandeur. Le prince dont la révolte avait, cette fois, sa raison d'être, réunit tous ses amis. Il leur explique l'impossibilité de laisser passer mi tel défi sans vengeance. L'année précédente il avait en vain subventionné — le château d'Arenenberg en avait payé les frais — un journal intitulé : *le Capitole*. Ce qu'il fallait, c'était recourir aux actes, comme à Strasbourg. L'entourage du prince est de son avis. Le neveu de l'Empereur, loue à la société commerciale de Londres, un bateau à vapeur, le *Château d'Edimbourg*, sous prétexte d'une excursion sur les côtes d'Ecosse. Il s'embarque à Londres, le 4 août. Le 5, il est devant Boulogne. La suite est trop connue pour que nous y insistions.

Voilà donc les conjurés arrêtés au nombre de soixante-quinze. Le prince Louis proteste contre son enlèvement, comme il avait déjà fait à Strasbourg, et la protestation ne manque pas d'une certaine gaieté. Le gouvernement commet la sottise, au lieu de livrer le prince à la justice ordinaire du pays, de le traduire devant la Chambre des Pairs, transformée en haute cour de justice. Le prince est écroué au château de Ham. Le 15, on le transfère à Paris et on le dépose provisoirement à la préfecture de police.

Devant un second échec, on juge de la colère des oncles toujours pétitionnant auprès du roi Louis-Philippe. Tandis que le prince Jérôme s'en ouvrait à M. Thiers, les journaux publiaient la lettre suivante :

Florence, 24 août 1840.

Monsieur,

Permettez que je vous prie de recevoir la déclaration suivante :

Je sais que c'est un singulier moyen et peu convenable que celui de recourir à la publicité ; mais quand un père affligé, vieux, malade, légalement expatrié, ne peut venir autrement au secours de son fils malheureux, un semblable moyen ne peut qu'être approuvé par tous ceux qui portent un cœur de père.

Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une infâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis et peut-être par des conseils insidieux, je ne saurais garder le silence sans manquer à mon devoir et m'exposer aux plus amers reproches.

Je déclare donc que mon fils Napoléon-Louis est tombé pour la troisième fois dans un piège épouvantable, dans un effroyable guet-apens, puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de moyens et de bon sens, se soit jeté de gaieté de cœur dans un tel précipice. S'il est coupable, les plus coupables et les véritables sont ceux qui l'ont séduit et égaré.

Je déclare surtout avec une sainte horreur que l'injure que l'on a faite à mon fils en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin, est une cruauté monstrueuse, antifrançaise, un outrage aussi vil qu'insidieux.

Comme père profondément affligé, comme bon Français éprouvé par trente années d'exil, comme frère, et, si j'ose le dire, élève de celui dont on redresse les statues, je recommande mon fils égaré et séduit à ses juges et à tous ceux qui portent un cœur français et de père.

Louis DE SAINT-LEU.

Nous avons reproduit cette lettre en entier, parce qu'elle donna lieu à bien des commentaires. Les uns se demandèrent à quels conseils insidieux avait bien pu céder le prince, et mirent en avant le nom de M. de Persigny ; les autres affirmèrent que le roi Louis faisait allusion au général Magnan. Pendant un mois, les suppositions allèrent leur train. La vérité est que la lettre de Louis de Saint-Leu était une lettre apocryphe. Le fait nous a été affirmé par des intimes de Napoléon III. Aussi bien, il existe une preuve, c'est la lettre suivante — actuellement en possession de l'Impératrice Eugénie — adressée au roi Louis par son fils, et rédigée dans un sens démontrant suffisamment que le prince n'ajoutait pas foi au document inventé par un mystificateur ou un ami maladroit.

A la Conciergerie, 6 septembre 1840.

Mon cher père,

Je ne vous ai pas encore écrit, parce que je craignais de vous affliger. Mais aujourd'hui que j'ai appris l'intérêt que vous m'avez témoigné, je viens vous en remercier et vous demander votre bénédiction comme la seule chose à laquelle j'attache du prix maintenant. Dans mon malheur, ma plus douce consolation est d'espérer que vos pensées se tournent quelquefois vers moi. Je supporterai jusqu'au bout avec courage le sort qui m'attend fier de la mission que je me suis imposée, je me montrerai toujours digne du nom que je porte et digne de votre affection.

A quelle peine s'attendait le prince Louis ? L'autorisation lui ayant été accordée de garder avec lui son valet de chambre, il y avait des chances pour qu'il eût au moins la vie sauve. On affirme que l'espérance lui en avait été donnée par le président de la Cour de Paris, durant les premiers interrogatoires à huis clos. Quant à liberté de fuir en Amérique, comme la première fois, il ne fallait plus y songer. Aussi, dès le mois d'août, prenait-il ses précautions, ainsi que le démontre la lettre suivante, écrite par Ch. Thélin, lettre actuellement en possession de M. B. Jerrold :

Paris, à la Conciergerie, 21 août 1840.

Mon cher Fritz,

Tu as dû remettre à M. Farquhart la lettre que le prince t'a laissée en partant. Elle contenait ses instructions pour tout vendre. Il faut en excepter les effets de toilette de S. A. et de chacune des personnes qui en ont laissé. Quant au cabriolet avec le cheval et les deux harnais et le fusil de chasse, M. Farquhart t'aura sans doute déjà dit que le prince lui en avait fait cadeau. Le prince pense aussi que les filles de chambre et de cuisine ont été congédiées et qu'elles ont eu un mois de gratification.

Tu resteras seul jusqu'à nouvel ordre dans la maison avec la fille de chambre de lord Ripon. Le prince t'accorde 4 livres sterling par mois en plus de tes appointements, pour ta nourriture. Tu conserveras tous les journaux anglais depuis le départ du prince, pour les lui remettre lorsqu'il les demandera. Sur les effets des personnes qui étaient logées en ville, mets les noms sur les malles ou paquets et conserve-les dans la maison. Arrange les effets de chacun de manière à pouvoir les envoyer dès que tu en recevras l'ordre. Tu feras en, sorte que les logements de ces messieurs soient payés. Préviens aussi tous les fournisseurs de la maison, de s'adresser à M. Farquhart pour ce qui peut leur être dû.

Tu achèteras deux malles en cuir du prix de 3 livres sterling l'une. Tu y placeras tout de suite tous les effets que tu trouveras dans l'armoire de la chambre à coucher de Son Altesse, avec les deux paires de draps, les deux taies d'oreiller et les serviettes de la même chambre qui sont marquées d'un N couronné. Tu y joindras aussi les deux petits nécessaires de toilette, tous les rasoirs, les paletots, les bottes, souliers, etc. Les deux malles doivent être prêtes pour partir au premier ordre. Tu prendras pour toi le vieil habit de chasse rouge, la culotte de peau et les culottes blanches, les grandes bottes, la grosse redingote verte, le pantalon pareil, et les souliers de chasse, la grosse redingote brune, les deux vieilles du matin et les chapeaux. Tu en trouvera *(sic)* un tout neuf dans le Dressing-room.

J'ai laissé dans ma chambre une malle en cuir qui contient mes effets. Tu trouveras dans un tiroir de commode une petite boîte où sont renfermés des papiers et autres choses auxquelles je tiens beaucoup. Prends-en bien soin. J'ai aussi dans mon armoire de la toile pour chemises. Conserve-moi mon paletot, les pantalons s'il y en a, et mon petit nécessaire. Fais du reste ce que tu voudras.

Adieu, mon cher ami, le prince se porte bien.

Ch. THÉLIN.

Pendant ce temps, la procédure avançait. La Cour se réunit, sous la présidence du chancelier Pasquier, pour se constituer, recevoir l'ordonnance royale, entendre le réquisitoire de M. Persil, et nommer une commission d'instruction. Le chancelier avait délégué pour l'assister MM. le duc de Cazes, le comte Portalis, le baron Giraud (de l'Oise) et le maréchal Gérard. La Cour dé Paris se réunit de nouveau pour entendre la lecture de M. Persil. Nous passons le procès, dont les détails ont été cent fois racontés, pour nous en tenir au discours du prince.

Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France et de parler librement à des Français.

Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des premiers souvenirs de ma

première enfance, en me trouvant dans les murs du Sénat, au milieu de vous que je connais, messieurs, je ne peux croire que j'aie ici besoin de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

Sans orgueil, comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'Empire.

La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit : Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime.

Aussi, gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'ai voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

Je suis né d'un père qui descendit du trône, sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'Empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui pendant vingt-cinq ans a traîné ma vie des marches du trône sur lequel je suis né, jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur ; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

Lorsqu'en 1830, le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal, comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées ; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation, et d'interroger sa volonté ; j'ai cru même que si au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques

prétentions pouvaient se faire jour, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier, et de placer en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu : République ou monarchie, empire ou royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

Quand à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu ; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

Un dernier mot, messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui.

Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de votre générosité.

L'arrêt fut prononcé.

Il condamnait :

Le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume ;

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, à la peine de la déportation ;

Charles-Tristao, comte de Motholon,

Denis-Charles Parquin,

Jules-Barthélemy Lombard,

Jean-Gilbert-Victor Fialin, dit de *Persigny*,

Chacun à vingt années de détention ;

Séverin-Louis Le Duff de Mésouan, à quinze années de détention ;

Jean-Baptiste Voisin,

Jean-Baptiste-Théodore Forestier,

Napoléon Ornano,

Chacun à dix années de détention ;

Hyppolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet, Montauban, Martial-Eugène Bataille, Joseph Orsi, Chacun à cinq années de détention ; Henri Conneau, à cinq années de détention ;

Etienne Laborde, à deux années d'emprisonnement.

Les autres accusés étaient absous.

Un seul pair, M. d'Alton-Shée, avait voté la mort.

Avant de quitter Paris, le prince remercia son' défenseur, M. Berryer, en ces termes :

Paris, 6 octobre 1840.

Mon cher monsieur Berryer,

Je ne veux pas quitter Paris, sans vous renouveler tous mes remerciements pour les nobles services que vous m'avez rendus pendant mon procès. Dès que j'ai su que je serais traduit devant la Cour des Pairs, j'ai eu l'idée de vous demander de me défendre, parce que je savais que l'indépendance de votre caractère vous mettait au-dessus des petites susceptibilités de parti, et que votre cœur était ouvert à toutes les infortunes, comme votre esprit était apte à comprendre toutes les grandes pensées, tous les nobles sentiments. Je vous ai donc pris par estime ; maintenant, je vous quitte avec reconnaissance et amitié.

J'ignore ce que le sort me réserve, j'ignore si jamais je serai dans le cas de vous prouver ma reconnaissance, j'ignore si vous voudrez en accepter des preuves ; mais, quelles que soient nos positions réciproques, en dehors de la politique et de ses désolantes obligations, nous pouvons toujours avoir de l'estime et de l'amitié l'un pour l'autre ; et je vous avoue que si mon procès ne devait avoir eu d'autres résultats que de m'attirer votre amitié, je croirais encore avoir immensément gagné et je ne me plaindrais pas de mon sort.

Adieu, mon cher Berryer ; recevez l'assurance de mes sentiments d'estime et de reconnaissance.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Quelques jours après, le prince partait pour Ham ; trois personnes devaient partager sa captivité, le général Montholon, le docteur Conneau et Charles Thélin, son valet de chambre.

Nous avons retrouvé la façon dont le prince Louis organisa son existence. Il se lève, lisons-nous dans une note en possession d'un de ses anciens intimes, à six heures et travaille jusqu'à l'heure du déjeuner, fixée à dix heures. Ce repas

terminé, il se promène sur les remparts, puis reprend ses travaux jusqu'à dîner. Partie de whist ou d'échecs. Coucher. Ajoutons qu'il avait à sa disposition tous les livres qu'il demandait — nous en aurons la preuve tout à l'heure — et qu'il était autorisé à correspondre avec ses amis, des hommes d'Etat, des savants, des littérateurs : MM. Odilon et Ferdinand Barrot, Chateaubriand, maréchal Soult, Cormenin, Lamartine, Béranger, Belmontet, Georges Sand, etc.

Nous avons sous les yeux la correspondance qu'il écrivit alors et qui est demeurée la propriété de l'Impératrice Eugénie. Il nous suffira de la reproduire par ordre chronologique pour tenir le lecteur, mieux que quiconque ne saurait le faire, au courant des occupations du prisonnier.

Ham, le 13 janvier 1841.

Mon cher monsieur Vieillard,

Comme pour me faire passer le temps, je m'occupe de trente-six mille choses à la fois, je viens vous prier de me rendre un service. Vous savez qu'une des questions les plus difficiles à résoudre pour les fusils à percussion, c'est de trouver la façon d'amorcer d'une manière facile et simple, et comme je crois avoir trouvé cette manière, je vous prierai de m'envoyer environ deux cents capsules de fusils de guerre — non de celles de chasse ; elles sont trop petites —. Les capsules de guerre ont environ quatre lignes de diamètre...

Ham, 20 février 1841.

Mon cher monsieur Vieillard,

Je vous remercie bien des capsules que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai maintenant terminé le peu d'expériences que je pouvais faire, et j'ai rédigé un mémoire que je compte envoyer au Ministre de la guerre... Ce qui m'occupe maintenant beaucoup, et ce qui a avantageusement remplacé les capsules, c'est le jardinage. J'ai pu sur une courtine, labourer un petit espace de terre, et j'y plante forces graines et arbustes. Ce plaisir que je trouve à remuer quelques mètres cubes de terre, me fait penser que notre nature a bien des ressources et des consolations inconnues à ceux qui furent toujours heureux. Quand nous perdons un sens, la Providence a voulu que sa perte nous fût compensée par la perfection qu'acquièrent les sens qui nous restent. De même, celui qui a perdu sa liberté, retrouve dans les murs de sa prison, au dedans de son étroite atmosphère, des sources de jouissances qu'il méprisait lorsque libre il foulait, indistinctement sous ses pieds, les germes de peine comme les germes de bonheur.

J'apprends que ce bon M. Dupaty est gravement malade. Ayez la bonté d'aller demander de ses nouvelles de ma part et de lui dire, si vous pouvez le voir, combien je m'intéresse à sa santé.

Ham, le 20 mars 1841.

Il est décidé que chaque fois que je vous écrirai, je vous entretiendrai d'un nouveau sujet, et que ce sujet sera pour le moment le but principal de mes pensées. J'ai mis de côté les idées militaires ; mon jardin est planté et je me suis fourré dans l'histoire d'Angleterre, sur laquelle je fais un travail qui m'intéresse beaucoup. J'ai lu Hume et Smollet, Guizot, Villemin et Boulay de la Meurthe ; mais je voudrais maintenant une histoire plus détaillée du règne de Guillaume III. Tâchez, je vous prie, de me la procurer, mais, si vous ne pouvez y parvenir, ayez la bonté de rechercher à quelle époque le procès de lord Stafford, exécuté sous Charles II, a été annulé ; et si la mémoire de Sidney et de lord Russel, mis à mort à la même époque, fut réhabilitée par les Parlements suivants. Je voudrais avoir aussi la copie textuelle du discours d'ouverture de Guillaume III au Parlement du 13 décembre 1701... J'ai besoin de ces renseignements pour le travail que je fais et auquel je me livre avec ardeur, comme à tout ce que j'entreprends avec plaisir.

Ici la correspondance avec M. Vieillard s'interrompt pour laisser place à une lettre de protestation contre les rigueurs de l'autorité.

Citadelle de Ham, 22 mai 1841.

Pendant les neuf mois que j'ai passés dans les mains du gouvernement français, je me suis patiemment soumis à ses indignes traitements en tous genres, je ne veux pas, cependant, garder un plus long silence qui semblerait une adhésion aux mesures oppressives dont je suis l'objet.

Ma position doit être considérée sous deux points de vue : l'un moral, l'autre légal. Quant au premier, le gouvernement qui a reconnu le légitimé du chef de ma famille, est forcé de me reconnaître comme prince et de me traiter comme tel.

La politique a des droits que je ne prétends pas contester : que le gouvernement agisse à mon égard comme envers un ennemi, qu'il me prive des moyens de lui nuire, je n'aurai pas à me plaindre ; mais sa conduite sera inconséquente s'il me traite comme un prisonnier ordinaire, moi, fils de roi, neveu d'un empereur et allié à tous les souverains de l'Europe...

Quand j'en appelle aux alliances étrangères, je n'ignore pas qu'elles n'ont jamais protégé le vaincu, et que le malheur brise tous les nœuds ; mais le gouvernement français devrait reconnaître le principe qui m'a fait ce que je suis, car c'est par ce principe qu'il existe lui-même. La souveraineté du peuple a fait mon oncle empereur, mon père roi, et m'a fait prince français par ma naissance. N'ai-je donc pas droit

au respect et aux égards de tous ceux pour qui la voix d'un grand peuple, la gloire et l'infortune sont quelque chose ?

Si, pour la première fois de ma vie, je m'appuie sur le hasard qui a présidé à ma naissance, c'est que la fierté convient à ma position actuelle, et que j'ai acheté les anciennes faveurs du sort, au prix de vingt-sept ans de souffrances et de chagrins.

En ce qui touche ma position légale, la Cour des Pairs a créé pour moi une pénalité exceptionnelle.

En me condamnant à un emprisonnement perpétuel, on n'a fait que légaliser le décret du destin, qui voulait que je fusse prisonnier de guerre. On a essayé d'adoucir la politique par l'humanité, en m'affligeant la peine la moins dure pour le plus long temps possible.

Durant les premiers mois de ma captivité, toute espèce de communication avec le dehors m'était interdite, et, au dedans, j'étais astreint à l'isolement le plus complet. Depuis que plusieurs personnes ont été autorisées à me voir, ces mesures restrictives d'intérieur ne peuvent plus avoir d'objet, et c'est cependant lorsqu'elles sont devenues inutiles qu'on affecte d'en augmenter la rigueur.

Tout ce qui sert à mon usage personnel, chaque jour, est soumis à l'examen le plus minutieux.

Le zèle de mon unique et fidèle serviteur, qui a été autorisé à me suivre, est entravé par des obstacles de toutes espèces.

Un tel système de terreur a été mis en œuvre dans la garnison et parmi les employés du château, au point que nul n'ose lever les yeux sur moi, et qu'il faut à un homme beaucoup de courage pour être simplement poli.

Comment en serait-il autrement, lorsqu'un regard est considéré comme un crime, et que ceux qui voudraient adoucir ma position, sans manquer à leur devoir, sont dénoncés à l'autorité et menacés de perdre leur place ? Au milieu de cette France que le chef de ma famille a rendue si grande, je suis traité comme l'était un excommunié au XVIe siècle. Chacun fuit à mon approche, et l'on semble redouter mon contact comme si mon souffle même était contagieux.

Cette insultante inquisition qui me poursuit même jusque dans ma chambre, qui s'attache à mes pas lorsque je vais respirer l'air dans un coin du fort, ne s'arrête pas à ma personne ; elle veut encore pénétrer jusqu'à mes pensées. Les effusions de mon cœur, dans les lettres que j'adresse à ma famille, sont soumises au plus sévère contrôle ; et si quelqu'un m'écrit en caractères trop sympathiques, la lettre est confisquée, et son auteur dénoncé au gouvernement.

> Par une foule de moyens trop longs à énumérer, il semble que l'on prenne à tâche de me faire sentir ma captivité a chaque minute du jour, et de faire retentir à mes oreilles ce cri funèbre et incessant : *Malheur aux vaincus !*
>
> On remarquera qu'aucune des mesures dont je parle n'a été pratiquée à l'égard des ministres de Charles X, dont j'occupe aujourd'hui le triste appartement. Et cependant, ces ministres n'étaient pas nés sur les marches d'un trône ; ils n'avaient pas été condamnés à un simple emprisonnement, leur suprême sentence paraissait devoir les destiner à un sort plus rigoureux que le mien. Enfin, ils ne représentaient pas une cause que la France entoure d'un souvenir de vénération.
>
> Le traitement que j'endure est donc à la fois injuste, illégal et inhumain.
>
> Si l'on croit arriver ainsi à me réduire, on se trompe.
>
> Ce n'est pas l'outrage, c'est la bienveillance qui subjugue les cœurs de ceux qui savent souffrir.
>
> LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

On fit droit en partie à la réclamation du prince. Sa prison fut restaurée. M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, mit, à cet effet, à la disposition du commandant-directeur de la prison, la somme de 600 francs. C'était, en bonne justice, tout ce qu'il pouvait faire.

La plupart des travaux du prisonnier parurent dans *le Progrès du Pas-de-Calais*, journal d'opposition, qui, durant le règne de Louis-Philippe, fut vingt-neuf fois poursuivi. Le rédacteur en chef, dit M. A. Morel, était M. Frédéric Degeorge, républicain énergique, homme de conviction profonde, et qui, dans la suite, désespéré d'avoir soutenu la candidature de Louis-Napoléon à la présidence, éperdu, humilié, outré de voir réussir le coup d'Etat de 1851, perdit la raison. Le *Progrès*, le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Guetteur*, lui ouvrirent également leurs colonnes. La *Revue de l'Empire* publia l'*Idéal*, imité de Schiller ; *L'Adresse aux mânes de l'Empereur*, *A quoi tiennent les destinées des empires*, *Réponse à monsieur de Lamartine*. Le prince Louis semblait infatigable. Parurent successivement : *L'Exil, Quelques mots sur Joseph-Napoléon Bonaparte*, qui venait de mourir à Florence ; *Fragments historiques* (1688 *et* 1830), où il établit la cause de la Révolution qui, vers la fin du XVIIe siècle, a remplacé les Stuarts par une autre dynastie, et où il examine si une révolution analogue, opérée en France au XIXe siècle, nous aurait procuré des avantages analogues.

Après la publication des *Fragments historiques*, il songe à une étude sur Charlemagne.

Ma chère filleule, écrit-il à Mme Cornu, en date du 8 juin 1841, c'est-à-dire quelques jours après la publication des *Fragments historiques*, j'ai maintenant en tête un grand projet : c'est d'écrire la vie de Charlemagne. Il la prie de faire demander au professeur Schlosser, à Heidelberg, la liste des ouvrages allemands ou des chroniques qu'il faudrait rassembler pour un pareil ouvrage. En date du

30 juillet, il signale son enchantement à propos de l'histoire anglaise de Charlemagne du docteur James. Le 8 août il revient sur son sujet.

> Vous n'avez pas deviné mon intention sur l'histoire de Charlemagne. Je persiste toujours à l'écrire. Si j'avais trouvé dans celle de James mon but accompli, il est clair que j'aurais abandonné mon ouvrage, mais la pensée qui me dirige est bien différente. C'est un grand exemple politique et philosophique que je veux montrer comme preuve d'une grande vérité. D'ailleurs j'ai eu tort de dire que l'histoire du Dr James était superbe ; elle est très bien écrite ; elle est remplie d'idées profondes et vraies ; l'auteur fait preuve d'une grande érudition et d'une grande perspicacité, mais il y a une absence complète de réflexions et de déductions philosophiques. Ce ne sont pas seulement les actions d'un grand homme qu'il importe de connaître, c'est surtout l'influence de ces actions sur les contemporains et sur l'époque qui l'a suivi.
>
> Mon histoire de Charlemagne se résumera dans la situation des questions suivantes : 1° Quel était l'état de l'Europe avant Charlemagne ? — 2° Quelles furent les modifications qu'y apporta Charlemagne ? — 3° Quelle influence ce grand homme exerça-t-il sur les générations qui le suivirent ?
>
> Je ne puis traiter des questions d'histoire moderne qu'en disant la vérité ; or, cette vérité choque toutes les opinions, car on déteste toute vérité qui choque votre système de prédilection. Il est donc plus politique de me rejeter dans un passé qui n'excite plus ces passions...

Quelques jours plus tard il demande à Mme Cornu de lui rapporter d'Allemagne tous les renseignements qu'elle pourra trouver sur Charlemagne. N'oubliez pas de consulter surtout M. Schlosser. Je voudrais aussi savoir une chose. Vous savez que Charlemagne conçût le projet d'unir le Rhin au Danube, en réunissant les eaux de la Reidnitz et de l'Atmühl par un canal. Ce projet, dit James, semblait offrir de grandes facilités, car *l'état* du Danube, à cette époque, *était bien différent de ce qu'il est maintenant*. En quoi consiste cette différence ? Voilà ce que je voudrais savoir. Son site a-t-il donc changé du côté de Bamberg ? Le 5 janvier 1842 il la prie de lui acheter : *Einhardi viti Caroli Magni*, édition Ideler, de Berlin ; *Leben and Wandel Karls des Grossen*, Hamburg, bei Perthes, 1839 ; *Alcuin's Leben*, von fr. Lorentz, Halle, 1839 ; Dippolt, *Leben Kaiser Karls des Grossen*, Tabingen, 1812 ; *Ellendorff, Die Karolinger und die Hierarchie ihrer Zeit*, Essen, 1838.

Le prince Louis ne poursuit pas son projet. Il a maintenant en tête des travaux de chimie.

Ham, 17 décembre 1841.

> Je vous remercie bien de l'empressement que vous avez mis à me procurer les renseignements que je vous demandais ; ils m'ont fait grand plaisir. Je ne regrette que la peine que vous vous êtes donnée. Ayez la bonté de m'envoyer à la

même adresse, les tableaux dont vous me parlez, et lorsque vous me répondrez, dites-moi encore une chose : combien y avait-il dans le tube que vous avez vu, de gaz acide carbonique liquide ? c'est-à-dire combien ce liquide occupait-il d'espace environ. Supposons le tube placé perpendiculairement sur une table comme ceci :

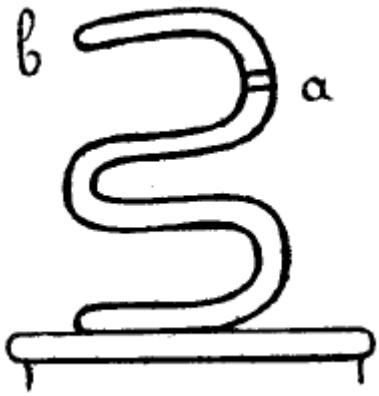

Le gaz liquide occupait-il en hauteur dans le tube l'espace d'un pouce ? Etait-il dans un angle comme en *a* ou bien répandu dans la partie *b*, tout le long du tube ? Il est, je le sais, très léger, et flotte sur la surface du liquide générateur ; mais ce liquide occupe-t-il les ²/₃ du tube, et dépasse-t-il le troisième coude *a* ?

Ne craignez point d'accidents ; je prendrai toutes mes mesures pour qu'il n'y ait pas d'explosion ; mais j'agirai comme s'il devait nécessairement y en avoir une.

Mon but n'est pas de chercher une nouvelle force motrice ; c'est une simple observation sur la condensation du gaz.

Voici bientôt l'année qui finit. Recevez mes vœux pour l'année 1842. Je vous souhaite, ainsi qu'à Mme Vieillard, tout ce qu'un ami souhaite à un ami. Quant à moi, ne me plaignez pas ; je n'ai pas le droit d'accuser le sort ; mes malheurs sont mon ouvrage et les déplorer serait me révolter contre moi-même. Adieu ; merci encore mille fois de votre empressement à me faire plaisir.

En relisant le commencement de ma lettre je m'aperçois d'un immense attroupement de *que*, mais vraiment c'est un peu le défaut de la langue. Je voudrais que la loi du *que retranché* fût une vérité chez nous. En allemand et en anglais on dit par exemple : *Je voudrais il vint*, au lieu de : *Je voudrais qu'il vînt*. Mais, hélas, je le prévois, 500.000 lois viendront enrichir nos codes — je dis enrichir, parce que vous êtes législateur, sans cela je dirais : *encombrer* — avant qu'on mette le *que* hors la loi. Il est inviolable comme le Roi ; c'est peut-être pour cela qu'on l'aime tant ?

Au commencement d'avril 1842, il songe à écrire une brochure sur le sucre de betterave.

Ham, 10 avril 1842.

> ... Je regrette beaucoup de ne pouvoir aider la publication dont vous me parlez, mais mes moyens ne me le permettent pas. J'ai un devoir sacré à remplir, c'est de soutenir tous ceux qui se sont dévoués pour moi, et malheureusement les pensions que je paye sont au-dessus de l'état de ma fortune. Je soulage aussi autant que je le peux les malheureux qui m'entourent, et pour faire face à tout cela, je me retranche moi-même *sur mes plaisirs*, car j'ai vendu mon cheval et je crois que je n'en rachèterai pas.
>
> J'écris une brochure sur le sucre de betterave...
>
> *P.-S*. — Conneau a perdu la femelle d'un *Galfa*, ou *Calfa*, oiseau gris et noir de Sainte-Hélène, que M. Saulnier lui avait envoyée. Si vous voulez lui en renvoyer une, vous lui ferez plaisir et j'en serai heureux.

Le 29 mai 1842, il prie Mme Cornu de demander de sa part à M. Fouquier d'Hérouël de lui prêter tous les documents pour ou contre la fabrication du sucre de betterave, que le gouvernement a fait remettre à tous les membres du Conseil d'Agriculture et du Commerce. Vous me rendrez le plus grand service de me les envoyer le plus tôt possible, car je m'occupe maintenant de cette question avec un vif intérêt... Il a vu M. d'Hérouël. Il ne perd pas de temps parce qu'il faut que son travail soit fini le 18 août et nous sommes au 3. Il fait une liste à sa chère Hortense de ce qu'il lui faut savoir : Quel est le nombre total des hectares laissés en jachères ? Quel est le total du produit brut de ces jachères ? Quelle est l'étendue en hectares qu'occupe le lin ? etc., etc. M. Mocquart lui a envoyé tout ce qui avait rapport aux colonies, mais un embarras se présente. La statistique agricole m'a jeté dans une cruelle perplexité. Voilà tous mes calculs dérangés, voilà les statisticiens qui m'ont précédé *enfoncés*, pardonnez l'expression. Au lieu de 20.000 hectares cultivés en betteraves, j'ai trouvé 57.000 !

Deux mois après il songe à fonder une publication périodique :

Ham, le 10 juin 1842.

> Mon cher monsieur Vieillard, je commencerai par vous dire combien la fin tragique de votre pauvre Finette m'a fait de la peine. Personne plus que moi ne comprend combien la perte d'un chien qu'on aime peut attrister, car j'ai été bien longtemps à me consoler d'avoir perdu un chien que j'avais à Rome. Mais enfin, il faut en prendre son parti !...
>
> Votre lettre m'a fait de la peine. Elle m'a prouvé ce que, hélas, je ne sais que trop, c'est que dans toutes les démarches que je croirai utiles ou nécessaires je ne puis compter que sur moi seul, et que, même les amitiés aussi solides que la vôtre, me feraient défaut alors qu'il s'agirait d'exécuter un projet qui vient de moi. On m'a déjà donné le

nom d'*entêté*, mais je vous déclare que cela est complètement faux. J'écoute tous les avis et après les avoir pesés dans mes balances — chacun a ses propres mesures —, je me décide. Et s'il n'en était pas ainsi, que serais-je donc devenu, moi qui n'avais devant moi aucun chemin tracé ? Mes amis, au lieu de recevoir l'impulsion de moi, qui eût été *unique*, voulaient tous me la donner, et si j'y avais consenti, j'aurais été tous les jours tiré par deux cents forces contraires ; et il ne me serait pas resté un seul lambeau de moi-même. C'est cette nécessité de choisir et de m'arrêter à un choix qui m'a formé le caractère. Maintenant vous me dites que je veux faire avancer ma cause par des effets puérils. Eh ! mon Dieu ! le succès dépend d'un nombre d'infiniment petits qui, à la fin seulement, parviennent à faire corps et à compter pour quelque chose. Si vous voyiez un homme abandonné, seul, dans une île déserte, vous lui diriez : Ne tâchez pas de former avec des troncs d'arbre, un esquif que la tempête fera sombrer, attendez que le hasard amène près de vous un navire libérateur. Moi je lui dirais : Employez tous vos efforts à vous créer des instruments avec lesquels vous parviendrez à vous construire un navire. Cette occupation soutiendra votre moral et vous aurez toujours un but devant les yeux. Elle développera vos facultés par les objets que vous aurez à vaincre, elle prouvera, si vous réussissez, que vous êtes au-dessus de la destinée. Lorsque votre navire sera terminé, jetez-vous-y hardiment. Si vous parvenez à toucher le continent, vous ne devrez votre succès qu'à vous-même. Si vous succombez, eh bien, vous aurez trouvé une fin meilleure que si vous vous étiez laissé dévorer par les animaux sauvages ou par l'ennemi. Non, il n'y a rien de puéril dans des efforts, quelque faibles qu'ils soient, quand ils partent toujours du même mobile et qu'ils vont tous au même but.

J'ai écrit, en 1832, une brochure sur la Suisse pour gagner d'abord dans l'opinion de ceux avec lesquels j'étais obligé de vivre. Ensuite, je me suis appliqué, pendant près de trois ans, à un ouvrage d'artillerie que je sentais être au-dessus de mes forces, afin d'acquérir par là quelques cœurs dans l'armée et de prouver que si je ne commandais pas, j'avais au moins les connaissances requises pour commander. J'arrivai par ce moyen à Strasbourg. Depuis, je fis publier la brochure Laity, non seulement pour me défendre, mais pour donner au gouvernement un prétexte pour me faire renvoyer de Suisse. Cela ne manqua pas et l'hostilité du gouvernement me rendit mon indépendance morale, que j'avais pour ainsi dire perdue par une mise en liberté forcée. A Londres, je publiai contre l'avis de tous, les *Idées napoléoniennes*, afin de formuler les idées politiques du parti et de prouver que je n'étais pas seulement un hussard aventureux. Par les journaux, je tentai de préparer les esprits à l'événement de, Boulogne. Mais ce n'était pas

l'affaire des rédacteurs. Ils voulaient vivre de la polémique et voilà tout ! Moi, je voulais m'en servir. Ici j'échouai déjà ; mais je n'y pouvais rien. Boulogne fut une catastrophe épouvantable pour moi, mais enfin je m'en relève, par cet intérêt qui s'attache toujours au malheur, et par cette élasticité inhérente à toutes les causes nationales, qui, bien que comprimées souvent par les événements, reprennent avec le temps leur première position. Mais enfin que reste-t-il de tous ces enchaînements de petits faits et de petites peines ? Une chose immense pour moi. En 1833, l'Empereur et son fils étaient morts. Il n'y avait plus d'héritiers de la cause impériale. La France n'en connaissait plus aucun. Quelques Bonaparte paraissaient, il est vrai, çà et là, sur l'arrière-scène du monde, comme des corps sans vie, momies pétrifiées ou fantômes impondérables ; mais pour le peuple la lignée était rompue ; *tous les Bonaparte* étaient morts. Eh bien, j'ai rattaché le fil ; je me suis ressuscité de moi-même et avec mes propres forces, et je suis aujourd'hui, à vingt lieues de Paris, une épée de Damoclès pour le gouvernement. Enfin, j'ai fait mon canot avec de véritables écorces d'arbres, j'ai construit mes voiles, j'ai élevé mes rames et je ne demande plus aux Dieux qu'un vent qui me conduise.

Pour en revenir à ma publication, je me suis décidé parce que je n'y vois aucun inconvénient. L'auteur n'étant pas connu, je ne descends pas dans l'arène de la politique ; je fais ce que tout le monde peut faire à ma place : j'émets mes idées. J'ai commencé une revue semblable à Londres et cela n'a point pris. D'un autre côté, je puis réussir, quoique vous en disiez. En résumé, savez-vous la différence qu'il y a entre vous et moi dans l'appréciation de certaines choses ? C'est que vous procédez avec méthode et calcul. Moi, j'ai la foi, cette foi qui vous fait tout supporter avec résignation, qui vous fait fouler aux pieds les joies domestiques, l'envie de tant de monde, cette foi enfin qui seule est capable de remuer les montagnes. Certes, ils paraissaient bien aveugles, ces hommes qui, enfermés dans les prisons de Rome, croyaient avec quelques préceptes humanitaires renverser le pouvoir des Césars, et cependant ils l'ont renversé...

J'admets sans peine qu'il y a des écrivains à Paris plus habiles que moi. Mais demandez à Bastide, à Louis Blanc, à George Sand, à tous enfin, s'ils ont jamais, en développant leurs idées politiques, touché assez leurs lecteurs pour leur arracher des larmes. Eh bien, je suis sûr que cela n'a jamais eu lieu, tandis que j'ai vu et en mille exemples que mes écrits ont produit ce résultat. Et pourquoi ? C'est que la cause napoléonienne va à l'âme ; elle émeut, elle réveille des souvenirs palpitants, et c'est toujours par le cœur qu'on remue les masses, jamais par la froide raison. En résumé, je vais commencer ma revue et je vous compte comme mon

premier abonné. Je me passerai des noms que je voulais mettre en tête, le chapeau sera facile à reconnaître. Quant au nom de l'auteur, on peut l'avouer, mais il ne faut pas le proclamer.

Voilà une bien longue lettre. Je tiens trop à vos conseils, j'éprouve trop de peine à être en désaccord avec vous, même sur des choses secondaires, pour ne pas m'efforcer de vous convaincre. Ai-je réussi ? Je l'ignore. Mais ce dont je suis sûr, c'est que vous rendrez justice aux sentiments qui m'ont dicté cette lettre.

Paraissent successivement : *La Traite des nègres*, *Opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec les puissances de l'Europe*, *la Paix*, *De l'Organisation militaire en France*, *Des Gouvernements et de leurs soutiens*, *L'Extinction du paupérisme*, brochure à propos de laquelle, interpellé par le rédacteur du *Journal du Loiret*, il répondit :

Fort de Ham, 21 octobre 1843.

Monsieur,

Je réponds sans hésiter, à la bienveillante interpellation que vous m'adressez dans votre numéro du 8 :

Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille, je n'ai jamais revendiqué d'autres droits que ceux de citoyen français, et je n'aurai jamais d'autre désir que celui de voir le peuple entier choisir en toute liberté la forme de gouvernement qui lui convient.

Issu d'une famille qui doit son élévation à la volonté nationale, je mentirais à mon origine, à ma nature et presque au bon sens, si je ne reconnaissais pas la souveraineté du peuple comme la base de toute organisation politique.

Jusqu'ici mes actions et mes prétentions s'accordent avec cette manière de voir. Si l'on ne m'a compris, c'est qu'on ne cherche pas à expliquer les défaites, mais plutôt à les dénaturer.

C'est vrai, j'ai recherché une haute position, mais publiquement ; j'avais une haute ambition, mais : je la pouvais avouer : l'ambition de réunir autour de mon nom populaire tous les partisans de la souveraineté du peuple, tous ceux qui voulaient la gloire et la liberté. Si je me suis trompé, l'opinion publique doit-elle m'en vouloir ? La France peut-elle m'en punir ? Croyez-bien, monsieur, que, quel que soit le sort que me réserve la destinée, on ne pourra jamais dire de moi que, dans l'exil ou dans ma prison, je n'ai rien appris et rien oublié.

Agréez l'assurance de ma considération.

La lettre fit écrire à M. Degeorge cette phrase : Louis-Napoléon n'est plus à nos yeux un prétendant, mais un membre de notre parti, un soldat de notre drapeau, et à George Sand : Le Napoléon d'aujourd'hui personnifie les douleurs du peuple comme l'autre personnifiait ses gloires.

Le prince Louis se remit à la chimie dans le but de revoir et faire réimprimer son Manuel d'artillerie, dont il devait faire un ouvrage absolument nouveau.

> Avec un peu de cuivre, de zinc et d'eau acidulée, j'oublie mon chagrin, et pendant plusieurs heures je suis le plus chaleureux des mortels.

A propos de sa brochure sur la question des sucres, nous avons reproduit une lettre du prince à madame Cornu[1] où il lui demande des détails dont la technicité était bien capable d'effaroucher une femme. Mme Cornu, sa sœur de lait, apparaît dans cette étude, comme la personnification de l'amitié la plus pure et la plus absolue ; l'histoire a rarement l'occasion d'enregistrer tant de fidélité et tant d'abnégation, et nous sommes heureux de saluer une pareille figure au passage.

C'est Mme Cornu qu'il va prendre pour collaboratrice à propos de son *Manuel d'artillerie*. Il en abusera sans qu'elle songe à s'en plaindre, mais il l'en remerciera aussi, parfois en termes assez touchants pour démontrer que la reconnaissance du prisonnier n'a cessé de demeurer à la hauteur de l'inaltérable dévouement de l'amie.

> Ham, le 3 juin 1843.
>
> Ma chère Hortense,
>
> Des maux de tête, des visites et un travail assidu m'ont empêché de vous écrire plus tôt, mais ne m'ont pas empêché de songer souvent à vous. J'ai été très aise de la lecture faite par M. Arago de ma lettre et de son insertion au Bulletin de l'Académie.
>
> Je voudrais bien pouvoir vous dire que mon ouvrage sur l'artillerie est bientôt fini ; mais plus j'avance, plus je recule. Quand vous verrez les épreuves, vous comprendrez tout ce qu'il faut de patience pour mener à bien un semblable travail.

Il n'est pas au bout, en effet, il voudrait consulter le *Dictionnaire des batailles depuis l'invention de la poudre jusqu'en 1815*. Il voudrait savoir qui gagna la bataille de Tougres, en 1408, des Flamands ou du duc de Bourgogne. Le 6 octobre 1843, il s'interrompt pour suivre une autre piste. Il a fait une découverte se rapportant au grand problème de mettre les machines en mouvement par l'électricité. Le 11 novembre, il est découragé de son invention et reprend son

---

1 Cette lettre, comme celles qui suivent, adressées à Mme Cornu, est actuellement à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits.

Manuel que nécessite l'envoi d'un résumé des expériences faites sur le tir des *bouches à feu de campagne* dans les écoles d'artillerie de 1838 ; le *Dictionnaire des sièges et batailles*, etc.

Le 14 décembre 1843.

... Puisque vous êtes si bonne artilleuse, je vous prierai de demander au maréchal Vallée :

Les effets des obusiers de 12 de montagne, en Algérie.

C'est-à-dire :

1° A-t-on pu vérifier combien d'hommes ou de chevaux ont été mis hors de combat par l'explosion d'un obus et à quelle distance ?

2° A-t-on jamais incendié quelque construction en Algérie, et s'il en a été ainsi, combien a-t-il fallu d'obus, et à quelle distance les a-t-on tirés ?

6 janvier 1844.

... Maintenant, je vais vous dire une grande nouvelle : Hört was ich will euch sagen[1]. L'introduction à mon *Manuel* est devenue un livre plus intéressant que le *Manuel* même ; aussi, j'y travaille sans relâche et je le ferai paraître à part et avant le *Manuel*.

Pour cela, je n'ai besoin que de livres.

Mais, hélas ! ma chère Hortense, j'ose à peine vous envoyer la liste ci-jointe.

25 janvier 1844.

Ma chère Hortense,

Je vous ai déjà dit que l'ouvrage que je fais maintenant et qui, par la nature des choses que je traite, se développe de plus en plus, sera beaucoup-plus intéressant et me fera plus d'honneur que mon *Manuel*.

Mais il me faut absolument une main habile qui aille fouiller pour moi les manuscrits. Or, je ne veux pas absorber, à moi seul, tout votre temps, à moins que vous ne consentiez à faire un traité avec moi : c'est de vous associer à mon travail de corps et d'esprit, en me promettant de faire les recherches nécessaires et ensuite de partager fraternellement avec moi le bénéfice que j'en retirerai, car je veux le vendre au libraire. Vous acceptez, n'est-ce pas ?

---

1 Écoutez ce que je veux vous dire. Commencement du chant des veilleurs de nuit en Allemagne.

L'offre donne mieux que l'auteur ne saurait le faire l'idée de la fraternelle amitié établie entre le prisonnier et sa. sœur de lait. La tâche était lourde. Il s'agissait tout simplement de remuer des mondes. Mme Cornu l'accepte. Dans les conditions proposées par le prince ? Non : Ma chère Hortense, lui écrit-il, quelques semaines après, je voulais vous traiter en sœur, vous ne voulez être traitée qu'en amie. Soit ! Je vous embrasse malgré cela.

Et les livres d'affluer à Ham : le *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, par Christine de Pisan, Alain Chartier, Paul Jove, André de la Vigne ; les *Chroniques du roi Charles VIII*, Froissart, Villani ; le *Traité des Armes*, de Gaya, Monstrelet ; les *Mémoires de Bourgogne*, le *Traité d'Artillerie*, de Catherino, etc., etc.

3 mai 1844.

> Puisque je ne peux pas avoir la planche de l'ouvrage anglais, je voudrais bien les calques de tout ce qui démontre bien la forme des canons de l'époque, et, à ce propos, il y a dans le portefeuille Grignières trois dessins que je voudrais bien avoir. L'un représente deux canons très longs et très minces, sur roues ; le second, deux gros canons cerclés en fer, qui ont l'air de deux colonnes torses ; le troisième est un chariot de munitions portant des tonneaux de poudre...

Mme Cornu passe ses journées à la Bibliothèque, à finer des dessins. L'année 1844 y sera presque exclusivement employée, et l'année 1845 aussi. Leurs correspondances équivalent à des catalogues.

20 avril 1845.

> Je vous remercie d'avoir pensé qu'il y a bientôt trente-six ans que nous nous connaissons, car nul lien n'est aussi puissant que celui qui commence à la naissance. L'amitié, comme la plante, a ses racines, et les nôtres sont bien profondes...
>
> Quoique je ne crois pas à l'amnistie, je voudrais surtout avoir les manuscrits que je ne pourrai me procurer plus tard ; ainsi, envoyez-moi, je vous prie :
>
> Fonds Colbert, 40, 7133, 2687. *Le Miroir des armes et instructions des gens de pied*, dédié à François Ier.
>
> Fonds Béthune, 9436. *Compte de la recette et de la dépense* faite par M. Arnould Bouchet, trésorier, 1390-1392.
>
> Etc., etc.

Et Mme Cornu se fait toujours plus alerte et toujours plus dévouée. Il lui arrive de se tromper. L'amitié, si profonde qu'elle soit, surtout l'amitié d'une femme, peut se tromper en artillerie. Elle a oublié la mesure des arbalètes. Les calques sont trop petits : Vous ne m'avez donné que la projection verticale ; il en est de même pour le système Zoller, auquel il manque encore la partie la plus essentielle : l'avant-train.

En date du 26 septembre 1845 :

J'ai reçu les petits dessins que vous m'avez copiés, mais ce n'est pas encore là ce que je désire. Les bastilles étaient destinées à l'attaque, comme celles dont vous me parlez et qui représentent le siège de Brest. Les boulevards étaient des ouvrages non en plancher, mais en terre, soutenus par de grosses poutres et disposés surtout devant les portes de la ville.

12 novembre 1845.

Il y a une chose dont je veux vous parler et qui m'inquiète beaucoup, parce que tout changement m'inquiète.

Mon père vient d'écrire à plusieurs personnes influentes du gouvernement pour les charger d'obtenir du roi ma mise en liberté, disant qu'il était très malade et qu'il n'avait personne pour lui fermer les yeux,

Or, qu'en adviendra-t-il ? Moi, je suis passif dans cette question et je dois l'être. Mais peut-être viendra-t-on me faire des propositions, me demander des garanties. Et voilà la difficulté. Vous comprendrez la situation sans que j'aie besoin de vous l'expliquer davantage.

La perspective de sortir peut-être d'ici dans un mois ou deux me fait hâter démesurément mon travail. J'y passe des nuits pour terminer le premier volume avant cette époque...

24 décembre 1845.

Comme, pour mon ouvrage, le style n'est pas le premier mérite, je crois qu'il suffira de vous envoyer les épreuves, ce qui, d'ailleurs, vous fatiguera moins.

... Maintenant, ma chère Hortense, je vous embrasse de tout mon cœur pour le jour de l'an, vous savez combien je désire tout ce qui peut tendre à votre bonheur. Je vous envoie comme souvenir un canon, il vous rappellera tout le mal que vous vous donnez pour me rendre service, et je connais assez votre amitié pour moi pour savoir que ce souvenir vous sera agréable.

7 janvier 1846.

... Il m'est impossible pour le moment de travailler avec suite.

Je suis tiraillé en sens divers par une foule d'avis, d'exigences, d'opinions opposées.

Mon père m'écrit qu'il n'a personne pour lui fermer les yeux, que mon devoir est de tout faire pour aller auprès de. lui. D'un autre côté, on tient la dragée haute et plus on me sait embarrassé, plus on se montre exigeant.

21 janvier 1846.

Voilà en quoi la négociation a consisté : Mon père a écrit ; on a refusé. J'ai proposé d'aller sur parole à Florence, m'engageant à revenir dès qu'on le voudrait. J'ai adressé ma lettre au ministre qui m'a fait dire de l'adresser au roi. Et voilà où en sont les choses.

On ne m'a fait aucune proposition ni directe ni indirecte. Il ne m'a donc pas été difficile de refuser ce qui ne m'a pas été offert. Quant à moi, je désire vivement arriver encore à temps pour voir mon père, et je ferai dans ce sens tout ce que je crois pouvoir faire sans manquer à ce que je me dois.

... Buré[1] vous dira que tout est rompu. On m'a indignement trompé. Je ne sortirai de Ham que pour aller aux Tuileries ou au cimetière.

Ham, 3 février 1846.

Ma chère Hortense, j'ai encore une lutte pénible à soutenir.

Lorsque le refus si brutal du ministre me parvînt, j'écrivis aux députés les plus influents. La conduite du gouvernement les indigna et ils convinrent de faire en corps une démarche en ma faveur auprès des ministres. Mais les éteigneurs survinrent avec leur pompe à incendie et, à leur tête, M. Odilon Barrot ; ce dernier, sans que je l'en priasse, formula, avec M. Duchâtel, un nouveau projet de lettre au Roi, et il me l'envoya en m'écrivant une lettre très aimable pour m'engager de signer, et huit ou dix députés paraphèrent la même lettre. J'ai répondu hier à M. Odilon Barrot par un refus catégorique et je vous enverrai ma réponse. Je lui dis que j'ai demandé au Roi d'aller près de mon père, parce que mon devoir de fils m'appelle auprès de lui, mais que je ne veux pas demander grâce et que je resterai plutôt toute ma vie en prison que de m'abaisser.

Cette démarche intempestive de M. Barrot va diviser les députés et m'ôte l'appui moral qu'il eût été si avantageux de conserver.

Je crois que vous serez contente de ma lettre ; elle est trop longue pour que je vous l'envoie aujourd'hui.

19 février 1846.

Je vois par votre dernière lettre que vous pensez encore à ma mise en liberté. Moi, je n'y pense plus depuis longtemps ; le nouveau refus ne m'a donc nullement désappointé et je travaille à force à mon ouvrage.

---

1 Frère de lait de Napoléon III.

J'ai envoyé à Dumaine le troisième chapitre, 198 pages. Je retouche maintenant le quatrième. Ayez la bonté de m'envoyer encore trois manuscrits.

Quel beau temps il fait. J'espère que je vous reverrai à Pâques. Voilà bientôt une année de passée.

Quand j'aurai terminé mon quatrième chapitre, j'aurai encore terriblement à travailler.

24 mai 1846.

Ma chère Hortense, je vous renvoie la feuille 28 approuvée, mais il y a comme une fatalité pour mon ouvrage. Voilà qu'il m'est survenu mal aux yeux, de sorte qu'il faut que pendant quelques jours je ne me fatigue nullement. J'écris à Dumaine de vous envoyer toutes les épreuves avec la copie, et de ne plus rien m'envoyer directement. Je vous prierai alors, pour quelques jours, de ne m'envoyer que la seconde épreuve corrigée.

C'est une dilatation de la pupille qui m'est venue, mais ce ne sera pas grand'chose, j'espère.

J'ai reçu de mauvaises nouvelles de mon père. Le moral comme le physique ne vont pas trop bien.

Adieu, je vous embrasse tendrement et vous renouvelle l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

Cette dernière est datée de la veille de l'évasion du prince Louis du fort de Ham.

Les travaux du prisonnier étaient surtout interrompus par un souci — le plus poignant de tous pour lui — la maladie de son père. L'amour du prince pour sa mère et son père est un des traits caractéristiques de son caractère. Depuis plusieurs mois, le comte de Survilliers, déjà brisé par la paralysie, se sentait atteint d'une affection dont la gravité faisait craindre pour ses jours. Le chagrin qui dominait ses souffrances physiques était de ne pouvoir espérer que son fils lui fermerait les yeux. En l'an 1845, il écrit à ce fils une longue lettre dans laquelle il lui fait part de sa tendresse, de son désir de l'embrasser, de son intention de demander au gouvernement l'autorisation de jouir d'une suprême entrevue.

L'Impératrice Eugénie possède l'original de la réponse du prince à son père :

Fort de Ham, 19 septembre 1845.

Mon cher père,

J'ai éprouvé hier la première joie réelle que j'aie ressentie depuis cinq ans, en recevant la lettre amicale que vous avez bien voulu m'écrire. M. Silvestre Poggioli a pu parvenir jusqu'à moi, et enfin j'ai pu causer avec quelqu'un qui nous est entièrement dévoué et qui vous a vu il n'y a pas longtemps. Combien je suis heureux de savoir que vous me

conservez toujours votre tendresse et que l'occasion se présentant de m'en donner une preuve par une voie sûre, vous l'avez saisie avec empressement. Je suis bien de votre avis, mon père ; plus j'avance en âge, plus j'aperçois le vide autour de moi, et plus je puis me convaincre que le seul bonheur dans ce monde consiste dans l'affection réciproque des êtres créés pour s'aimer. Ce qui, dans votre lettre, m'a le plus touché, le plus remué, c'est le désir que vous manifestez de me revoir. Ce désir est pour moi un ordre et dorénavant je ferai tout ce qui dépendra de moi pour rendre possible cette réunion que je vous remercie de désirer, car elle a toujours été le vœu le plus ardent de mon cœur. Avant-hier encore j'étais décidé à ne rien faire au monde pour quitter ma prison. Car où aller ? Que faire ? Encore seul en pays étranger, loin des siens ? Autant valait le tombeau dans sa patrie. Mais aujourd'hui, un nouvel espoir luit sur mon horizon ; un nouveau but s'offre à mes efforts : c'est d'aller vous entourer de mes soins et de vous prouver que si, depuis quinze ans, il a passé bien des choses à travers ma tête et mon cœur, rien n'a pu en déraciner la piété filiale, base première de toutes les vertus. J'ai bien souffert. Les souffrances ont abattu mes illusions, ont dissipé mes rêves, mais heureusement elles n'ont point affaibli les facultés de l'âme, ces facultés qui vous permettent de comprendre et d'aimer tout ce qui est bien.

Je vous remercie bien, mon père, des démarches que vous faites en ma faveur. Dieu veuille qu'elles puissent réussir. De mon côté, je vous le répète, je ferai tout — pourvu que cela ne soit pas contraire à ma dignité —, pour arriver à un résultat que je désire autant que vous.

Je termine ma lettre avec une impression toute différente de celle que j'avais naguère en vous écrivant ; car aujourd'hui je puis exprimer l'espoir de vous revoir. Recevez donc, mon cher père, avec bonté, la nouvelle assurance de mon sincère et inaltérable attachement.

Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON L.-B.

Le roi Louis écrit à MM. de Montalivet, intendant de la liste civile de Louis-Philippe ; Molé, ancien président de conseil, et Decaze, grand référendaire. Le prince joint ses sollicitations aux siennes.

Fort de Ham, 25 décembre 1845.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Mon père, dont la santé et l'âge réclament les soins d'un fils, a demandé au gouvernement qu'il me soit permis de me rendre auprès de lui.

Les démarches sont restées sans résultat.

Le gouvernement, m'écrit-on, exige de moi une garantie formelle.

Dans cette circonstance, ma résolution ne saurait être douteuse , je dois faire tout ce qui est compatible avec mon honneur, pour pouvoir offrir à mon père les consolations qu'il mérite à tant de titres.

Je viens donc, monsieur le ministre, vous déclarer que, si le gouvernement français consent à me permettre d'aller en France remplir un devoir sacré, je m'engage sur l'honneur à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignera le désir.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma haute estime.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Le conseil des ministres s'assembla de nouveau le 2 janvier 1846 et décida : qu'on ne pouvait admettre sa demande, parce qu'elle était contraire aux lois, et que ce serait accorder une grâce pleine et entière sans que le roi en eût le mérite. Cette décision fut transmise au commandant du fort de Ham avec ordre d'en donner connaissance à son prisonnier. Le prince décida de s'adresser directement au roi.

Sire,

Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens demander à Votre Majesté, comme un bienfait, la permission de quitter, même momentanément, la France, moi qui ai trouvé depuis cinq ans, dans l'air de la Patrie, un ample dédommagement aux tourments de la captivité ; mais aujourd'hui, mon père malade et infirme, réclame mes soins ; il s'est adressé, pour obtenir ma liberté, à des personnes connues par leur dévouement à Votre Majesté ; il est de mon devoir de faire, de mon côté, tout ce qui dépend de moi pour aller auprès de lui.

Le conseil des ministres n'ayant pas cru qu'il fût de sa compétence d'accepter la demande que j'avais faite d'aller à Florence, en m'engageant à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignerait le désir, je viens, Sire, avec confiance, faire appel aux sentiments d'humanité de Votre Majesté, et renouveler ma demande, eh la soumettant, Sire, à votre haute et généreuse intervention.

Votre Majesté, j'en suis convaincu, appréciera comme elle le mérite une démarche qui engage d'avance ma reconnaissance ; et, touchée de la position isolée sur une terre étrangère, d'un homme qui mérita sur le trône l'estime de l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens propres.

Je prie, Sire, Votre Majesté, de recevoir l'expression de mon profond respect.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Fort de Ham, 14 janvier 1846.

Cette lettre fut remise directement au roi par le prince de la Moskowa. Louis-Philippe parut touché de la démarche du prince, et, avant de décacheter la lettre, déclara au fils du maréchal Ney, qu'il trouvait suffisante la garantie précédemment offerte par le prisonnier de Ham. Ces mots semblaient ne plus laisser de doute sur l'issue de la demande du prince. Il en fut autrement. Le commandant de Ham, à la demande du prince avait fait transmettre au président du conseil, copie de la lettre au roi. M. Duchâtel répondit au prince, le 23 janvier, que le conseil de la délibération était que ce serait la grâce par voie indirecte. Or, pour que la clémence du roi pût s'exercer, il fallait que cette grâce fût méritée et par conséquent franchement avouée. Ce refus du gouvernement surprit tout le monde. Plusieurs députés, entre autres M. Odilon Barrot, crurent devoir intervenir officieusement auprès de M. Duchâtel, pour le faire revenir sur cette décision. Leurs demandes restèrent infructueuses. M. Odilon Barrot rédigea alors au préfet une lettre que M. Duchâtel annota de sa main, en déclarant cette fois que si le prince consentait à la signer, le gouvernement accepterait peut-être sa demande de mise en liberté. Le prince remercia M. Odilon Barrot, et pria ses amis de cesser toute démarche[1].

Il avait un projet d'évasion, et le lundi 25 mai il était libre. L'histoire de cette évasion est connue. Nous renverrions au besoin le lecteur aux nombreux volumes qui ont été publiés à ce sujet, parmi lesquels *Le Prisonnier de Ham*, paru à Paris en 1849 et écrit presque en entier sous la dictée du fugitif.

---

1 MM. Chopin et Leynadier.

LIVRE SEPTIÈME

TROISIÈME SÉJOUR À LONDRES - LA PRÉSIDENCE

C'est encore à l'Angleterre que l'évadé de Ham devait demander l'hospitalité. La vie a de ces ironies.

Son premier soin est d'écrire à son père, pour lui annoncer son évasion de Ham, en même temps que son espoir de pouvoir bientôt l'aller rejoindre à Florence :

Londres, le 27 mai 1846[1].

Mon cher père,

Le désir de pouvoir vous revoir m'a fait tenter ce que je n'aurais jamais fais sans cela. J'ai trompé la surveillance de 400 hommes et je suis arrivé sain et sauf à Londres. Là, j'ai des amis puissants. Je vais les employer pour tâcher de pouvoir aller près de vous. Faites, je vous prie, mon cher père, tout ce que vous pourrez pour que je puisse bientôt vous rejoindre.

Recevez, mon cher père, l'assurance de mon sincère attachement.

NAPOLÉON-LOUIS B.

Mon adresse est : *Comte d'Arnenberg-Brunswick, hôtel Jermyn street, London*.

En même temps, il écrivait au comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de Louis-Philippe auprès de la cour de Saint-James :

Monsieur,

Je considère comme un devoir de vous informer de mon évasion du fort de Ham et de mon arrivée sur le sol hospitalier de l'Angleterre. J'ai supporté six ans de captivité sans me plaindre, parce que je voulais prouver, par ma résignation, que j'étais digne d'un meilleur sort. Mais mon père, âgé et infirme, ayant désiré me revoir encore sur cette terre, j'ai demandé au gouvernement français la permission d'aller à Florence, l'assurant de mes intentions pacifiques, et

---

1 Cette lettre et les suivantes sont en possession de l'Impératrice Eugénie.

lui offrant toutes les garanties que l'honneur me permettait de donner. Le gouvernement a été inexorable. Je suis parti. Aujourd'hui que je suis libre, je viens, monsieur, vous donner l'assurance formelle que si j'ai quitté ma prison, ce n'est point pour m'occuper de politique ni pour tenter de troubler le repos dont jouit l'Europe, mais uniquement pour remplir un devoir sacré.

Quatre jours après, il avise Mme Cornu :

Londres, 31 mai 1846.

Ma chère Hortense,

Vous avez dû être très étonnée de la détermination subite que j'ai prise. C'était, à mon avis, la meilleure manière d'en finir. Heureusement que tout a réussi comme je le désirais.

Je pourrai, je l'espère, bientôt aller rejoindre mon père à Florence. Mais ce qui m'afflige, c'est de ne pas avoir terminé mon premier volume. Ici, certainement, à la bibliothèque, je puis le terminer plus facilement qu'à Ham ; mais si je vais à Florence, ce sera un long retard. D'ailleurs, ainsi que je vous l'ai dit, j'ai un œil qui ne voit plus bien. L'oculiste m'a dit d'y mettre des sangsues ; cela m'ennuie beaucoup.

Je voudrais donc que Dumaine publiât, comme une première partie, tout ce qu'il y a aujourd'hui de copié, ce qui finit à Louis XIV.

J'espère, ma chère Hortense, que malgré mon éloignement et mon départ, qui peut-être n'était pas dans vos idées, vous voudrez bien me continuer vos soins pour mon ouvrage, et me continuer une amitié à laquelle j'attache tant de prix.

Je ne sais vraiment pas où vous pourrez m'envoyer les premières épreuves : car ici, je crois, rien ne peut arriver sous bande et sans payer énormément. J'irai m'en informer.

Quant aux détails sur mon voyage, comme les journaux en ont parlé, je crois peu intéressant de vous en écrire. Seulement, j'avais si bien pris mes mesures, que, huit heures après avoir quitté Ham, j'étais en Belgique, et douze heures après, j'étais en Angleterre. Cela me paraissait un rêve.

Il me tarde bien d'avoir des nouvelles de ce bon Conneau. Il était plus mort que vif, le matin de mon départ, non à cause de lui, mais à cause de moi. J'espère bien qu'on ne sera pas trop sévère envers lui. Donnez-moi de vos nouvelles.

Suivent trois lettres à M. Vieillard.

Londres, 1er juin 1846.

Ici, j'ai été très bien reçu. Il faut vraiment rendre justice aux Anglais ; ils ont beaucoup d'indépendance dans le caractère. Hier, j'ai été dîner sur les bords de la Tamise, dans la plus délicieuse villa, et lorsque je me rappelais qu'il y a huit jours, je méditais avec Conneau, sur le haut du rempart, de mou évasion, je crois rêver.

Londres, 6 juin 1846.

L'agitation me fait du bien. Mais je ne suis pas encore revenu de la crainte que j'avais de ne pas réussir. Quand je me rappelle que j'étais toisé des pieds à la tête par le gardien, les soldats et les ouvriers, je frémis à la pensée d'un troisième échec. Aussi, voyez-vous, mon cher monsieur Vieillard, on devient superstitieux quand on a éprouvé d'aussi fortes émotions, et quand, à une demi-lieue de Ham, je me trouvai sur la route en attendant Charles, en face de la croix du cimetière, je tombai à genoux devant la croix et je remerciai Dieu de ma délivrance.

Ah ! n'en riez pas ! Il y a des instincts plus forts que tous les raisonnements philosophiques ; mais Dieu me garde de les ressentir jamais dans des circonstances semblables.

Londres, 26 juillet 1845.

... Dès que le volume sera imprimé, vous m'en enverrez quelques exemplaires.

Je suis peu en train de continuer ; mais si je passe l'hiver ici, je m'y remettrai.

J'ai vu Rachel et j'en ai été enchanté. C'est la première fois que j'entends la tragédie française...

Cependant les démarches du prince Louis n'aboutissaient pas. Lorsqu'il s'était présenté à l'ambassadeur d'Autriche, à Londres, qui était en même temps chargé d'affaires de la Toscane, celui-ci lui avait répondu par un refus formel : Vous n'êtes ni sujet autrichien, ni sujet toscan ; vous nous êtes étranger, ou plutôt suspect, comme ancien carbonaro ; ce n'est pas à nous que votre requête doit s'adresser. Et l'ambassadeur était dans le vrai. La famille Bonaparte s'adressa alors directement au grand-duc, ne doutant pas que Léopold ne s'empressât d'accorder l'autorisation. Vivement sollicité, le grand-duc se montra inébranlable.

Ce dernier coup acheva le roi Louis, qui mourut le 25 septembre 1846, à la suite d'une congestion cérébrale.

Le comte de Saint-Leu laissait un testament qui fut ouvert le lendemain de sa mort. Dans cet acte suprême, daté du 1er décembre 1845, l'ancien roi de Hollande exprimait le désir que ses dépouilles mortelles fussent transportées à Saint-Leu, près Paris, pour être réunies à celles de son père, Charles Bonaparte, à celles de son fils aîné, mort en Hollande en 1807, et de son second fils, Napoléon-Louis, mort en Italie en 1831, comme nous l'avons dit en commençant.

Ce désir du comte de Saint-Leu ne put être accompli qu'au mois de septembre 1847. Il avait affecté une somme de soixante mille francs à l'érection d'un tombeau qui devait être commun à tous les siens.

Par ce même acte, le prince léguait à la ville d'Amsterdam tous les biens qu'il pouvait avoir en Hollande, en manifestant le vœu que le revenu de ces biens fût employé à soulager les victimes des inondations annuelles. Plusieurs membres de sa famille, entre autres le roi Jérôme Bonaparte, son frère, ses trois enfants, le prince Louis, fils de Lucien, prince, de Canino, ne reçurent pas moins de deux cent mille francs chacun. Le testament du père de Louis-Napoléon se terminait par ces mots :

> Je laisse tous mes autres biens, mon palais de Florence, mon grand domaine de Civita-Nova, etc., etc., tous mes biens meubles et immeubles, actions et créances, enfin tout ce qui, à l'époque de mon décès, constituera mon héritage, à mon héritier universel, Louis-Napoléon, seul fils qui me reste, et auquel fils et héritier je laisse, comme témoignage de ma tendresse, ma *Dunkerque*, placée dans ma bibliothèque, avec toutes les décorations d'ordres étrangers et tous les souvenirs qu'elle contient ; et, comme témoignage encore plus particulier d'affection, je lui laisse tous les objets qui ont appartenu à mon frère l'empereur Napoléon, lesquels sont renfermés dans le petit meuble consacré à cet effet.

Le prince conçut un gros chagrin de cette perte. Nous avons dit qu'il aimait son père. Mais bientôt, une entreprise d'une nature nouvelle devait l'en distraire.

Un faiseur d'affaires travaillait depuis de longues années à un projet consistant à construire un canal de communication entre l'Océan Atlantique et le Pacifique, et cherchait un nom à inscrire en tête de l'entreprise. Il jeta les yeux sur le prince, et dès 1844, des pourparlers s'établirent, M. Castellan, agent des Etats de Guatemala, San-Salvator et Honduras, ayant obtenu du ministre l'autorisation de voir le prisonnier à Ham. Le prince avait accepté en principe. Le 8 janvier 1846, les conditions stipulées, l'affaire fut, comme on dit vulgairement, lancée. Elle échoua devant l'indifférence générale. Alors, avec cette souplesse d'esprit qui le caractérise, il abandonna les affaires pour revenir à son but, et fit paraître *Le Prisonnier de Ham*.

Voici à quelle occasion :

Dans son *Histoire de l'Europe depuis l'avènement de Louis-Philippe*, M. Capefigue avait dit : On se rappelle qu'après l'arrestation des conjurés de Strasbourg, une décision souveraine avait été prise à l'égard de Louis Bonaparte, qui consentait à un exil aux Etats-Unis, en échange d'un jugement et d'une longue captivité... Il donnait sa parole de ne pas rompre son ban.

Le 10 novembre, la rectification ci-dessous lui fut adressée :

> Londres, le 10 novembre 1846.
>
> Monsieur,
>
> La grave accusation formulée contre moi dans le deuxième volume de l'*Histoire de l'Empire* me force à m'adresser à

vous pour réfuter une calomnie déjà vieille, que je ne m'attendais pas à voir remettre en lumière par l'historien de Charlemagne à qui je devais le souvenir de quelques mots flatteurs.

Vous croyez que, lorsqu'en 1836, je fus expulsé de France, malgré mes protestations, j'ai donné ma parole de rester perpétuellement exilé en Amérique, et que cette parole a été violée par mon retour en Europe. Je renouvelle ici le démenti formel que j'ai si souvent donné à cette fausse allégation.

En 1836, le gouvernement français n'a pas même cherché à prendre ses sûretés avec moi, parce qu'il savait trop bien que je préférais de beaucoup un jugement solennel à une mise en liberté. Il n'a donc rien exigé de moi, parce qu'il ne pouvait le faire, et je n'ai rien promis, parce que je n'ai rien demandé.

En 1840, veuillez vous en souvenir, M. Pranck-Carré, remplissant les fonctions de procureur général près la Cour de Paris, fut forcé de déclarer lui-même que j'avais été mis en liberté sans conditions. Vous trouverez ces propres paroles dans le *Moniteur*. Vous vous en rapporterez, je l'espère, à un homme qui s'exprimait ainsi en lisant mon acte d'accusation. Je pus donc avec une conscience très libre repartir pour l'Europe en 1837, et y venir fermer les yeux de ma mère.

Si la préoccupation de ce pieux devoir m'avait fait oublier une promesse jurée, le gouvernement français n'aurait pas eu besoin, après la mort de ma mère, de réunir un corps d'armée sur la frontière de Suisse, pour décider mon expulsion ; il n'aurait eu besoin que de me rappeler ma parole. Si, d'ailleurs, j'y avais manqué une première fois, on ne me l'eût pas demandée une seconde, comme on l'a fait pendant mon séjour à Ham, lorsqu'on discutait les conditions de mon élargissement. Si je m'étais fait, comme vous semblez le croire, un jeu de ma parole, j'aurais souscrit à cette exigence, tandis que j'ai mieux aimé rester six ans captif et courir les risques d'une évasion, que de me soumettre à des conditions que mon honneur repoussait.

Permis à vous, monsieur, de blâmer ma conduite politique, de torturer mes actes et de fausser mes intentions ; je ne m'en plaindrai pas, vous usez de votre droit de juge ; mais je ne permettrai jamais à personne d'attaquer ma loyauté, que j'ai su, grâce à Dieu, garder intacte au milieu de tant de cruelles épreuves.

J'attends avec confiance, monsieur, que vous donniez à cette lettre une aussi grande publicité qu'à vos propres écrits.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

NAPOLÉON-LOUIS.

La lettre ne suffisait pas. Après avoir rétorqué M. Capefigue, il fallait se venger de Louis-Philippe, qui en avait peut-être été le secret inspirateur. C'est alors que le prince écrivit *Le Prisonnier de Ham*, uniquement pour avoir la malicieuse occasion de publier les trois lettres suivantes, adressées à la reine Hortense :

Madame,

La gracieuse bienveillance que Votre Majesté m'a témoignée me donne l'espoir que vos bons offices obtiendront de l'Empereur une décision qui est devenue si urgente et si nécessaire dans la cruelle position où je me trouve. Je craindrais de fatiguer Sa Majesté l'Empereur par le détail des raisons qui me paraissent de nature à pouvoir influencer *sa magnanimité*. Je me plais à croire que votre bonté y suppléera, et que vous voudrez bien rendre justice à la gratitude de celle qui est, madame, votre obéissante servante.

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON,

Douairière d'Orléans.

28 mars 1815.

Madame,

L'intérêt dont Votre Majesté a bien voulu me réitérer le témoignage dans son aimable lettre du 29 mars, me confirme l'espoir que l'Empereur adoucira bientôt ma si cruelle position. Le ministre des finances l'ayant mise sous ses yeux, il sera bien consolant pour moi de devoir à la générosité de l'Empereur et à votre obligeante entremise, d'obtenir ce que ma position, dont je ne pourrais jamais vous exprimer assez la gêne, sollicite si instamment.

Agréez encore une fois, Madame, l'expression des sentiments qu'offre à Votre Majesté sa servante

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-PENTHIÈVRE,

D. D. d'Orléans.

Ce 2 avril 1815.

Madame,

Je suis vraiment peinée que le mauvais état de ma santé me mette dans l'impuissance d'exprimer à Votre Majesté, comme je le voudrais, les profonds sentiments que m'inspire l'intérêt dont vous avez entouré ma position. Elle est toujours pénible ; ma jambe n'est encore susceptible d'aucun mouvement. Je ne veux cependant pas différer d'exprimer à Votre Majesté et à Sa Majesté l'Empereur, près de qui j'ose vous prier d'être mon interprète, tous les

sentiments de gratitude que conserve, Madame, votre servante

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-PENTHIÈVRE,

Douairière d'Orléans.

19 avril 1815.

La publication de ces lettres, il faut l'avouer, était de bonne guerre. Elles n'eurent pas grande influence sur les rapports tendus entre Bonaparte, et Bourbon, mais elles servirent, comme elles serviront encore aujourd'hui, à édifier l'opinion sur la respectabilité des princes. Bourbon mendiant auprès de Bonaparte, et, plus tard, Bonaparte auprès de Bourbon, quel exemple des vicissitudes royales, et que de gaieté en résulterait si le pays n'avait pas payé les frais, et si le spectre du duc d'Enghien ne venait pas attrister la comédie.

Ici prend place une lettre adressée par le prince Louis à M. Vieillard, lettre en possession de l'Impératrice Eugénie.

C'est le portrait du prince Napoléon par le prince Louis. Que de fois l'ex-impératrice a dû caresser l'envie de s'en servir.

Londres, 10 novembre 1846.

Je suis bien aise que vous ayez fait faire à M. Chabrier la connaissance de mon cousin, et je serais content de savoir ce que vous pensez de son caractère. Car au fond, ce que je reproche le plus à Nap. — si toutefois on peut reprocher à un homme ses défauts de nature —, c'est d'avoir un caractère indéchiffrable. Il y a des personnes qu'on comprend, qu'on connaît au premier abord. Sympathie ou antipathie, vous savez tout de suite à quoi vous en tenir. Mais Nap. est tantôt franc, loyal, ouvert, tantôt dissimulé et contraint. Tantôt, son cœur semble parler gloire, souffrir, palpiter avec vous pour tout ce qu'il y a de grand et de généreux ; tantôt, il n'exprime que sécheresse, rouerie et néant. Que croire ? Je crois toujours le bien, tant que je n'ai pas de preuves réelles du contraire, et tout en étant sur mes gardes, je ne comprime aucune de mes inspirations de tendresse et d'amitié. Aussi ne puis-je que vous remercier de ne pas l'abandonner.

Le 15 février, il écrit à M. Vieillard :

... Je suis installé depuis quinze jours dans ma nouvelle maison et je jouis pour la première fois, depuis sept ans, d'être chez moi[1]. J'y rassemble tous mes livres, tous mes albums et portraits de famille... enfin, tous les objets

[1] Au commencement de 1847, le Prince Louis déménageait et allait habiter une des maisons neuves bâties dans King street, St James's. Une inscription a été placée depuis sur la maison.

précieux qui ont échappé au naufrage. Ce bon (illisible) m'a envoyé le portrait de l'Empereur par Paul Delaroche, qui est bien beau.

Ce généreux cadeau m'a fait grand plaisir et forme le plus bel ornement de mon salon.

On s'est souvent demandé avec quels moyens le prince faisait alors face à ses dépenses. Nous devons à M. B. Jerrold des détails sur la question. La fortune dont le prince Louis disposait à la mort de son père, bien que loin de valoir celle dont il jouit à la mort de sa mère était encore respectable, comme le prouvent ses transactions avec les Rothschild, les Lafitte et les Baring. S'il lui arriva de faire des emprunts, ce fut pour ses projets politiques ou ses amis, jamais pour ses besoins personnels. Nous le voyons en relations d'affaires avec les frères Baring, chez lesquels son compte varie de six à sept mille livres ; avec M. Farquhar, banquier, pour une somme de cent cinquante mille livres. En 1847, le propriétaire de Crockford est contraint de lui restituer deux mille livres. Quelques mois après, le marquis de Pallavicino lui envoie douze mille livres contre hypothèques sur ses terres de Civita-Nova[1], ainsi qu'il appert de la lettre suivante :

Gênes, 16 novembre 1850.

Monsieur,

Dans le mois de juillet dernier, je reçus une lettre dans laquelle vous m'exprimiez le désir de M. le prince Louis Bonaparte de me rembourser, à Paris, la somme de 60.000 écus romains, soit 324.000 francs, du prêt que je lui fis dans l'année 1848, avec hypothèque sur les domaines du prince, situés dans les États-Romains, près de Civita-Nova. Me trouvant en Toscane à cette époque, j'écrivis à mon homme d'affaires à Gênes, M. Avado, de vous répondre en mon nom, pour vous prier d'interpeller le prince s'il aurait consenti à garder la somme totale jusqu'au 15 janvier 1851, afin que je pus, dans cet espace de temps, trouver un placement convenable.

Vous lui répondîtes que le prince y adhérait et que c'était chose convenue.

Le terme de ce remboursement approchant, je viens vous demander : 1° que vous ayez la bonté de m'envoyer une formule de la procuration de quittance que je devrai envoyer à Paris pour ce remboursement, ainsi que de m'écrire si

---

1 Sur ce domaine de Civita-Nova, l'Empereur devait donner plus tard hypothèque à miss Howard, laquelle avait, comme on sait, engagé sa fortune pour la réussite du coup d'État. Le 25 mars 1853, miss Howard, devenue Mme de Beauregard, donnait quittance d'un million dans les termes suivants :

Je reconnais par la présente avoir reçu de S. M. l'Empereur Napoléon III la somme de 1 million de francs en plein argent, décharge complète de tous mes droits dans le domaine de Civita-Nova, dans la marche d'Ancône (États du Pape).

E.-H. DE BEAUREGARD.
Paris, 25 mars 1853.

cette procuration doit être faite devant notaire ou le consul français ; 2° si c'est dans l'intention du prince de payer le semestre des intérêts qui sera échu le 15 janvier prochain à. Gênes ou à Paris, et, dans ce dernier cas, d'en faire mention dans la quittance sus-énoncée.

E.-L. PALLAVICINO.

A peu près à la même époque, nous constatons qu'un nommé Rappallo, de connivence avec MM. Orsi et Armani, mettait dix mille livres à sa disposition.

Nous avons dit que le prince empruntait pour ses partisans. La liste en augmentait tous les jours. Des secours lui sont demandés de Suisse, de Pologne, de France. Quand le docteur Conneau arrivera à Londres après l'emprisonnement subi pour avoir aidé le prince à s'évader, ce dernier devra l'établir, acheter un cabinet de médecin du prix de 900 livres. Ajoutons que le prince se laissait volontiers duper et que sans M. Bure, son frère de lait, chargé de veiller sur ses intérêts pendant sa captivité de Ham, il y avait des chances pour que personne ne retrouvât pas grand'chose.

Un jour qu'il était allé voir sa cousine, lady Douglas, fille de la grande-duchesse Stéphanie de Bade :

— Maintenant que vous êtes libre, s'écria la princesse, vous résignerez-vous au repos ? Renoncez donc à ces illusions qui vous ont coûté si cher, et dont les cruelles déceptions ont été si vivement ressenties de tous ceux qui vous aiment ?

— Ma cousine, répondit-il, je ne m'appartiens pas. J'appartiens à mon nom et à mon pays. Parce que la fortune m'a trahi deux fois, ma destinée ne s'en accomplira que plus sûrement. J'attends.

Il ne devait pas attendre longtemps.

La Révolution de Février a lieu.

Tandis que le roi Louis-Philippe et sa famille prenaient le chemin de l'Angleterre, le prince Louis accourait à Paris. Il n'avait pas de temps à perdre, ayant appris que le fils de Jérôme, le prince Napoléon, entré en pourparlers avec quelques députés de la gauche, s'apprêtait à poser sa candidature républicaine. Il descend rue du Sentier, chez M. Vieillard, et charge M. de Persigny de porter cette lettre au Gouvernement provisoire :

Messieurs,

Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments,

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Il était minuit et demi quand M. de Persigny se chargea de la commission. Le Gouvernement provisoire apprit la nouvelle du retour du neveu de l'Empereur avec si peu de satisfaction, que ce dernier reprenait le soir même le train pour Boulogne, après avoir envoyé cette seconde missive :

Messieurs,

Après trente-trois années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

Vous pensez que ma présence à Paris est actuellement un sujet d'embarras ; je m'éloigne donc momentanément.

Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et de mon patriotisme.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

La droite de l'Assemblée, comme l'a très justement fait observer M. H. Martin, ne voyait alors de péril que dans les ateliers nationaux et dans le socialisme. Là, n'était point pourtant la cause principale des troubles qui inquiétaient en ce moment Paris. Des rassemblements nombreux se formaient chaque jour sur divers points de la capitale, surtout aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. Ces mouvements n'avaient rien de spontané : mais le parti bonapartiste y jouait le principal rôle. Un certain nombre de réélections allaient se faire à Paris et dans les départements pour remplacer les députés qui avaient été l'objet d'élections multiples. Des agents actifs et zélés circulaient à travers les groupes en représentant qu'il fallait nommer Napoléon-Louis Bonaparte, un ami du peuple, l'auteur de *l'Extinction du Paupérisme*, qu'il fallait l'envoyer à la Chambre ou même le faire chef du gouvernement. Il s'était formé, avec une extrême rapidité, une faction d'hommes hardis et besogneux, de déclassés qui ne se sentaient point d'avenir avec la République, et qui rêvaient la fortune sous un nouvel Empire ; ils employaient tous les moyens, journaux, brochures, lithographies et médailles à l'effigie du prétendant de Strasbourg et de Boulogne ; ils mettaient en ayant les vieux soldats et les vieux uniformes de la grande armée, débris toujours aimés et respectés du peuple ; ils payaient les chanteurs des rues pour faire retentir partout des refrains napoléoniens. Leurs propos trouvaient accueil chez un bon nombre d'ouvriers et de petits bourgeois ; le nouveau Napoléon républicain et socialiste qu'ils annonçaient se mêlait bizarrement dans les imaginations avec le Napoléon de la colonne et des chansons de Béranger.

Et pourtant, aux premières élections, le prince Louis ne fut pas nommé. Il ne s'était présenté nulle part et se réservait. Une lettre donne l'explication de son immobilité apparente.

Londres, 11 mai 1848.

Mon cher monsieur Vieillard,

Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez adressée de Saint-Lô, parce que j'attends votre retour à Paris et l'occasion de vous expliquer ma conduite.

Je n'ai pas voulu me présenter comme candidat aux élections, parce que je suis convaincu que ma position à l'Assemblée eût été extrêmement embarrassante. Mon nom, mes antécédents ont fait de moi, bon gré mal gré, non un chef de parti, mais un homme sur lequel s'attachent les regards de tous les mécontents. Tant que la société française ne sera pas rassise, tant que la Constitution ne sera pas fixée, je sens que ma position en France sera très difficile, très ennuyeuse et même très dangereuse pour moi.

J'ai donc pris la résolution de me tenir à l'écart et de résister à toutes les séductions que peut avoir pour moi le séjour de mon pays.

Si la France avait besoin de moi, si mon rôle était tout tracé, si enfin je pouvais croire être utile à mon pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes ces questions secondaires pour remplir un devoir ; mais, dans les circonstances actuelles, je ne puis être bon à rien : je ne serais, tout au plus, qu'un embarras.

D'un autre côté, j'ai des intérêts personnels graves à surveiller en Angleterre ; j'attendrai donc encore quelques mois ici que les affaires prennent en France une tournure plus calme et plus dessinée.

J'ignore si vous blâmerez cette résolution ; mais si vous saviez combien de propositions ridicules me surviennent, même ici, vous comprendriez combien davantage à Paris je serais en butte à toutes sortes d'intrigues.

Je ne veux me mêler de rien ; je désire voir la République se fortifier en sagesse et en droits, et, en attendant, l'exil volontaire m'est très doux, parce que je sais qu'il est volontaire.

Recevez, etc.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

La lettre ci-dessus, destinée, à être reproduite, ne devait servir qu'à cacher le jeu du parti bonapartiste, qui se remuait plus que jamais. En effet, des réélections ayant lieu, le prince fut élu par la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Loire. A Paris, il arrivait septième contre Victor Hugo et Pierre Leroux, avec 84.420 suffrages.

Il remercie les électeurs en ces termes :

Citoyens,

Vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants, pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir ; nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes ; enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques, et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique : la prospérité et la grandeur du pays.

Le peuple est libre depuis le 24 février ; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale.

Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Londres, le 11 mai 1848.

Le prince Louis avait gravi le premier échelon. Le parti bat des mains et active la propagande. Un régiment crie : Vive l'Empereur ! L'assemblée s'en émeut et interpelle le ministre de la guerre. Le général Cavaignac s'écrie à la tribune : Je voue à l'exécration publique quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur la liberté du pays. La commission exécutive ne doute pas d'une conspiration bonapartiste. Lamartine lit une déclaration : La Commission exécutive, considérant que la France veut fonder en paix le gouvernement républicain, sans être troublée dans son œuvre par les prétendants dynastiques, et que Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant, déclare qu'elle fera exécuter ce qui concerne Louis Bonaparte dans la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura autrement décidé. Il oubliait qu'une déclaration gouvernementale n'est pas une loi. L'Assemblée le lui rappela le lendemain en se prononçant sur la validité de la quadruple élection du prince.

Le 15 juin, le président donnait lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir du prince :

Londres, 14 juin 1848.

Monsieur le président,

Je partais pour me rendre à mon poste, quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs. Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir.

Mais je désavoue tous ceux qui me prêtent des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil.

Je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

Ayez la bonté, monsieur le président, de donner communication de ma lettre à l'Assemblée, je vous envoie une copie de mes remerciements aux électeurs.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir était une phrase dans laquelle le parlementarisme pouvait voir une menace. Cavaignac et M. Jules Favre demandèrent que la lettre fut déférée au ministre de la justice.

Le lendemain, nouvelle lettre du prince :

Londres, le 15 juin 1848.

Monsieur le président,

J'étais fier d'avoir été élu représentant à Paris et dans trois autres départements ; c'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité ; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande, intelligente ; et, puisque involontairement, je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra en France et me permettra d'y rentrer, comme le plus simple des citoyens, et aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité du pays.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

La coquetterie ne manquait pas d'habileté. Certains assurent qu'il ne cédait qu'à des conseils d'amis, et un peu malgré lui, car ses ressources étaient épuisées, au point de le mettre dans la nécessité de solliciter un prêt de l'Empereur de Russie. L'élection de la Corse, connue seulement après la démission du 15 juin, était de nature à le faire revenir sur une détermination imposée. Il n'en fit rien et confirma sa lettre du 15.

La vérité sur la conduite du prétendant est qu'il surveillait de près le parti socialiste, et voulait que ce fût lui qui ouvrit la brèche par laquelle il rentrerait. Tout concourait à sa satisfaction, l'émeute de juin et l'approche des élections partielles de septembre. Cette fois, il était bien décidé à faire appel au suffrage de ses concitoyens. C'est par une lettre adressée au général Piat qu'il devait en instruire les électeurs :

Général,

Vous me demandez si j'accepterais le mandat de représentant du peuple dans le cas où je serais réélu ; je vous réponds oui, sans hésiter.

Aujourd'hui qu'il a été démontré sans réplique que mon élection dans quatre départements — non compris la Corse —, n'a pas été le résultat d'une intrigue, et que je suis resté étranger à toute manifestation, à toute manœuvre politique, je croirais manquer à mes devoirs si je ne répondais pas à l'appel de mes concitoyens.

Mon nom ne peut plus être un prétexte de désordres. Il me tarde donc de rentrer en France et de m'asseoir au milieu des représentants du peuple qui veulent organiser la République sur des bases larges et solides. Pour rendre le retour des gouvernements passés impossible, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire mieux qu'eux ; car, vous le savez, général, on ne détruit réellement que ce qu'on remplace.

Recevez, général, la nouvelle assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le prince fut envoyé à l'Assemblée par cinq départements. Il opta pour Paris, lieu de sa naissance. Le jour où l'on proclama les élus de Paris, deux noms furent acclamés : ceux dé Louis Bonaparte et de Raspail. Nous sommes, en France, trop habitués à ces inconséquences, pour avoir lieu de nous en étonner.

Le 26 septembre, Louis Bonaparte vint prendre possession de son siège.

Citoyens représentants,

Il ne m'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet.

J'ai besoin d'exprimer ici, hautement, et dès le premier jour où il m'est permis de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animé.

Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen.

La République m'a fait ce bonheur ; que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au

développement, des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer.

Longtemps, je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui, la carrière où vous marchez m'est ouverte ; recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte.

Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République.

L'Assemblée s'empressa d'abroger l'article 6 de la loi du 8 avril 1832.

La Constitution élaborée et votée, restait à choisir un président. Deux candidatures étaient en présence : celles d'Eugène Cavaignac et de Louis Bonaparte. Cavaignac ralliait le gros des républicains bourgeois ; son concurrent, la plus grande partie de la masse ouvrière. Par un retour inexplicable, comme la politique en fournit quelquefois si souvent, les chefs de la Droite, les hommes de l'ancienne opposition ministérielle, parmi lesquels M. Thiers, vinrent se grouper du côté du neveu de Napoléon. La lutte fut vive.

Pour me rappeler de l'exil, dit le prince dans un manifeste, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à mon nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays ; mais plus la mémoire de l'Empereur me protège et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposent vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

Si j'étais nommé Président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses ; qui protège efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social ; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux ; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple ; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent en France et en Algérie donner du travail aux bras inoccupés ; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance ; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

Restreindre dans de justes limites le nombre des emplois qui dépendent du pouvoir, et qui souvent font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs.

Eviter cette tendance funeste qui pousse l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

Enfin préserver la liberté de la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de sa première Révolution, a été guerrière parce qu'on l'avait forcée de l'être. A l'invasion elle répondit par la conquête. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue, une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir, non seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir : aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterais dans l'exercice du pouvoir si vous m'appeliez à la présidence de la République.

La tâche est difficile, la mission immense, je le sais ! mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Ce 27 novembre 1848.

Le 20 décembre, à trois heures de l'après-midi, au moment où l'Assemblée discutait un projet de loi sur les impressions sténographiques, on vit entrer solennellement dans la salle le membre de la commission qui avait été chargé du dépouillement des procès-verbaux de l'élection présidentielle. Aussitôt M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de cette commission, demanda la parole et, au milieu du silence, annonça que le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait obtenu 5.434.226 suffrages.

Armand Marrast, président de l'Assemblée, proclama ensuite Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française.

. . . . . .

. . . . . .

Le peuple républicain se donnait un Empereur.

FIN DE L'OUVRAGE